

CEMO

RAPPORT D'ACTIVITÉS 2016

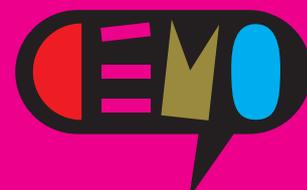


CEMO Asbl

Rue de Parme 86 - 1060 Bruxelles

T. 02 533 05 60 - F. 02 533 05 69

ceмо@cemoasbl.be - www.cemoasbl.be



Centre d'Education en Milieu Ouvert

Tables des matières

Avant-propos.....	p.5
I. Le CEMO.....	p.7
Introduction.....	p.7
L'équipe.....	p.8
Réunion d'équipe.....	p.9
Formations.....	p.10
II. Le CEMO et l'AAJ.....	p.11
Le KAP, projet pilote.....	p.11
Conseil Communautaire de l'Aide à la Jeunesse (CCAJ).....	p.11
Comité d'Accompagnement Pédagogique (CAP)	
> Mandat du Conseil Communautaire de l'Aide à la Jeunesse (CCAJ).....	p.13
La Plateforme CPAS et Aide à la Jeunesse mise en place par le Conseil d'Arrondissement de l'Aide à la Jeunesse de Bruxelles (CAAJ).....	p.13
Le Forum de l'Aide à la Jeunesse.....	p.14
La Plateforme Aide à la Jeunesse et Enseignement.....	p.15
III. Service jeunesse CPAS.....	p.16
IV. Aide individuelle.....	p.19
V. Les actions collectives et communautaires.....	p.29
Introduction.....	p.30
GAPPI.....	p.31
Ateliers parents.....	p.32
TAPAS.....	p.36
Stages "Mes-tissage".....	p.37
La rentrée faut y penser.....	p.38
Collaboration avec Cinédit.....	p.38
VI. Le KAP, en chemin vers l'autonomie.....	p.39
Le KAP en quelques chiffres.....	p.40
Le collectif au sein du KAP.....	p.48
Rencontres partenaires et présentation.....	p.51
Recherches et constats.....	p.53
Le KAP en mots et images.....	p.60
VII. AMOrce.....	p.63
L'espace de parole de l'Athénée Royal Victor Horta.....	p.66
La bourse aux associations de l'Institut des Filles de Marie.....	p.66
Stand CEMO au sein de quelques écoles.....	p.67
Conclusions.....	p.67
VIII. CEMObile.....	p.68
Introduction.....	p.68
Contrat de quartier.....	p.68
Fête Bethléem.....	p.78
Place aux enfants.....	p.78
IX. Le regroupement familial.....	p.80
X. Travail en réseau.....	p.86
Réseautage.....	p.86
Coordination sociale.....	p.86
Collectif des AMO Bruxelloises.....	p.88
Vers une politique de la jeunesse plus participative.....	p.89

XI. Le CEMO dans les médias.....	p.90
Perspectives et conclusions.....	p.94
Glossaire.....	p.97



Avant-propos

Chères lectrices,
Chers lecteurs,

L'année 2016 fût une année très importante pour le secteur de l'Aide à la jeunesse. Monsieur le Ministre Rachid Madrane en charge de l'Aide à la jeunesse en Fédération Wallonie Bruxelles a proposé un nouveau texte : l'avant-projet de décret portant le Code de la prévention, de l'aide à la jeunesse et de la protection de la jeunesse.

Ce nouveau décret instaure un ensemble de changements dont notamment l'importance accordée au travail de prévention avec la possibilité d'accompagner un jeune au-delà de ses 18 ans. Cette évolution majeure dans le champ de la prévention vient apporter une réponse concrète à la rupture créée par le passage à la majorité et que nous avons souvent abordée, aussi bien dans différentes productions de textes, d'articles, mais aussi dans nos actions comme au travers de notre projet KAP.

Au CEMO, nous nous réjouissons que cette difficulté vienne enfin trouver une réponse et nous espérons que cette proposition pourra aboutir car il est pour nous essentiel de pouvoir accompagner les jeunes vers les structures qui pourront prendre le relais de l'aide à la jeunesse. Les AMO doivent pouvoir accompagner le jeune vers un CPAS et s'assurer que les démarches administratives, souvent très complexes et de nature à décourager les jeunes, pourront être réalisées. Il est primordial de soutenir le jeune dans cette démarche afin que celui-ci puisse obtenir l'aide à laquelle il peut prétendre, et obtenir toute l'information nécessaire, et surtout afin que tout le travail réalisé par les acteurs de l'Aide à la jeunesse ne soit pas réduit à néant faute de pouvoir s'assurer d'un relais optimal.

Un autre aspect qu'il nous paraît important de soutenir est le lien de confiance qui s'est créé, parfois au fil de plusieurs années de collaboration avec un jeune : n'est-il pas normal que ce jeune revienne vers un intervenant en qui il a confiance pour lui demander encore un petit « coup de pouce » ou un conseil ? Les AMO doivent pouvoir mettre à profit leur spécificité du travail hors de tout mandat dans la construction d'un lien de confiance qui peut s'inscrire dans la durée. Accompagner les jeunes dans ces moments sensibles de transition nous paraît essentiel et tout à fait adéquat.

En dehors de cette importante évolution du secteur de l'aide à la jeunesse, l'année écoulée fût une nouvelle fois très riche au niveau de notre service. Notre travail de recherche sur la thématique du regroupement familial s'est concrétisé par la réalisation d'une matinée de réflexion à laquelle plus de 200 personnes ont participé. La recherche finale sera quant à elle éditée en 2017.

L'aide individuelle augmente également avec toujours plus de sollicitation essentiellement en provenance du CPAS de Saint-Gilles et pour des demandes d'abord orientées vers le Service jeunesse concernant des demandes d'aide sociales au bénéfice d'enfants. La précarité des familles est malheureusement croissante et de plus en plus d'enfants en font les « frais ». Ce sera un domaine dans lequel nous allons continuer à nous mobiliser en 2017. Il s'agit, au-delà de notre partenariat intégré entre AMO et CPAS, d'une réalité à laquelle nous ne pouvons nous soustraire car elle a des conséquences majeures sur le développement et le bien-être des jeunes de tous les âges.

L'actualité n'est malheureusement pas en reste pour nous apporter son lot de drames : la guerre dans de nombreux pays, la crise concernant les nombreux migrants, les attentats dévastateurs, les jeunes qui se radicalisent victimes de la propagande islamiste... Mais dans ce contexte difficile, il nous apparaît plus que jamais nécessaire de poursuivre notre implication dans les valeurs essentielles qui font de nous des travailleurs sociaux : l'importance du lien, du respect, du vivre ensemble et de la confiance. Croire en ces valeurs, c'est aussi et avant tout les défendre car le risque

est grand de les voir vaciller pour laisser place à la répression, la méfiance et aux mesures sécuritaires mettant en cause arbitrairement des personnes ou des communautés.

Chères lectrices, chers lecteurs, c'est avec plaisir et non sans une certaine fierté que je vous laisse découvrir au travers de ce rapport d'activités annuel le travail de toute une équipe impliquée au quotidien dans la défense de ces valeurs.

Olivier Gatti
Directeur du CEMO asbl et
responsable du Service jeunesse du CPAS de Saint-Gilles

I. Le CEMO

Introduction

Le CEMO est un service d'Aide en Milieu Ouvert agréé par l'Aide à la Jeunesse en Communauté française. Le décret¹ du 4 mars 1991 relatif à l'aide à la jeunesse offre le cadre légal qui précise ainsi que les services d'aide en milieu ouvert (AMO) s'inscrivent dans le champ de l'aide spécialisée. Cette aide tend à permettre au jeune de se développer dans des conditions d'égalité de chances en vue de son accession à une vie conforme à la dignité humaine.

L'AMO est un service qui apporte une aide aux jeunes dans leur milieu de vie (famille, école...). L'objectif prioritaire d'une AMO est d'aider les jeunes à s'épanouir dans leur vie de tous les jours :

- en leur apportant une aide individuelle ;
- en soutenant leurs projets ;
- en les aidant à résoudre leurs difficultés (familiales, scolaires, administratives, juridiques...).

Le CEMO est également le Service jeunesse du CPAS de Saint-Gilles. Un Centre Public d'Action Sociale est régi par la Loi organique des CPAS du 8 juillet 1976. Celle-ci précise notamment que :

« Toute personne a droit à l'aide sociale. Celle-ci a pour but de permettre à chacun de mener une vie conforme à la dignité humaine » et ainsi d'assurer aux personnes et aux familles l'aide due par la collectivité.

Le CPAS peut assurer une aide palliative, curative ou encore préventive. Cette aide peut être matérielle, sociale, médicale, médico- sociale ou psychologique.

Rappelons que le CPAS a créé le CEMO en 1978 ! Plus de 35 ans d'existence de ce qui était à l'origine un « projet pilote » destiné à apporter une réponse innovante aux difficultés des jeunes et de leur famille.

Le CEMO, c'est une équipe pluridisciplinaire composée d'éducateurs, d'assistants en psychologie et de

psychologues cliniciens assumant ses missions autour d'un accompagnement individuel, de projets collectifs ponctuels basés sur l'analyse des besoins spécifiques et d'actions communautaires.

L'équipe représente une force, un soutien et un espace de communication sur les différentes situations et questions que nous rencontrons.

Pour en savoir plus, n'hésitez pas à consulter notre site : www.cemoasbl.be et rejoignez-nous sur notre page Facebook www.facebook.com/CEMOasbl

Extrait de l'Arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 15 mars 1999 relatif aux conditions particulières d'agrément et d'octroi des subventions pour les services d'aide en milieu ouvert :

CHAPITRE II: LES MISSIONS

Article 2. Le service d'aide en milieu ouvert, ci-après dénommé le service, a pour activité l'aide préventive au bénéfice des jeunes dans leur milieu de vie et dans leurs rapports avec l'environnement social. L'aide préventive comporte nécessairement l'aide individuelle, l'action communautaire et éventuellement l'action collective. Ces trois dimensions, telles que définies aux chapitres III, IV et V du présent arrêté, sont intégrées et sous-tendues par un même objectif de prévention.

Complémentaire à sa mission principale définie au §1er, le service peut développer toute activité de prévention qui contribue à atteindre son objectif principal;

Le service peut également, après accord du Ministre ayant l'aide à la jeunesse dans ses attributions, exercer une action de recherche, d'expertise et de développement du secteur visant à l'amélioration des pratiques développées par les services qui contribuent à l'application du décret du 4 mars 1991 relatif à l'aide à la jeunesse.

Le service intervient au bénéfice de toute personne visée à l'article 2, alinéa 1er, 1° et 2° du décret précité.

¹ Décret de l'aide à la jeunesse – et nouvel arrêté AMO : <http://www.aidealajeunesse.cfwb.be> http://www.gallilex.cfwb.be/document/pdf/23078_01.pdf

L'équipe

En 2016, notre équipe se composait de 13 personnes (10 ETP) avec pour particularité que certaines sont engagées par le CPAS et représentent le Service jeunesse du CPAS de Saint-Gilles et d'autres sont engagées par l'asbl CEMO.

Tous, nous formons une seule et même équipe œuvrant pour le service AMO et bien que certaines missions soient propres à l'un ou l'autre, nous avons fait le choix de travailler ensemble autour de nombreuses missions communes.

En 2016, l'équipe était constituée comme suit :

- Olivier GATTI est directeur de l'AMO, 1/2 temps et est responsable du Service jeunesse du CPAS, 1/2 temps
- Paloma CASTRO est psychologue au Service jeunesse du CPAS, temps plein. Paloma a bénéficié d'un congé de longue durée dans le cadre de sa grossesse (écartement prophylactique). Elle a été remplacée par Marie-Aline Hacken et est revenue fin janvier 2016 à 4/5ème temps dans le cadre d'un congé parental.
- Marie-Aline HACKEN est psychologue au Service jeunesse du CPAS, temps plein. Après avoir assumé le remplacement de Paloma, elle remplace actuellement Maria Tintikakis.
- Maria TINTIKAKIS est psychologue au Service jeunesse du CPAS, temps plein. Maria a quitté le CEMO le 31 août 2016 pour de nouvelles aventures professionnelles. C'est Marie-Aline Hacken qui au retour de Paloma a poursuivi son investissement au CEMO en remplaçant Maria.
- Amal FAWZI est psychologue au Service jeunesse du CPAS, temps plein.
- Meriem SAFSAF est assistante en psychologie au Service jeunesse du CPAS, temps plein.
- Céline PENNEMAN est assistante en psychologie au Service jeunesse du CPAS, temps plein. Céline a bénéficié d'un congé de longue durée en 2016 dans le cadre de sa grossesse (écartement prophylactique). Elle a été remplacée par Anne-Line DUPLAN. Elle reprendra son poste le 3 janvier 2017 à 4/5ème temps.
- Anne-Line DUPLAN est psychologue au Service jeunesse du CPAS, temps plein. Elle remplace Céline PENNEMAN.
- Sébastien GODART est éducateur au CEMO et plus particulièrement chargé du projet KAP, temps plein.

- Rachid AÏT HACHEM est éducateur au CEMO, temps plein.
- Julie MEGANCK est éducatrice au CEMO, temps plein. Elle a été engagée dans le cadre du projet KAP, poste subsidié pour une année par l'aide à la jeunesse. Grâce au soutien du Cabinet de Monsieur Madrane - Ministre de l'Aide à la jeunesse - à notre projet KAP, Julie est engagée à temps plein.
- Manon KINKIN est éducatrice au CEMO, elle a été engagée sur deux contrats différents : le premier grâce au soutien de CAP 48 et de Monsieur le Ministre Rachid Madrane, Manon est engagée pour une durée de deux ans à 0.75 ETP pour notre projet KAP. Son deuxième contrat est financé par le Contrat de Quartier Parvis-Morichar dans lequel nous nous investissons. Elle est à 0,25 ETP pour une durée de quatre ans.
- Mikel MILAZZO est assistant social, temps plein. Il est engagé dans le cadre d'une convention premier emploi (Rosetta) pour une durée d'un an qui sera éventuellement renouvelable.
- Ameline VERVIER est éducatrice au CEMO, temps plein. Ameline bénéficie d'un congé de longue durée dans le cadre de sa grossesse (écartement prophylactique). Elle a été remplacée par Marie Ferdinand.
- Marie FERDINAND est intervenante sociale au CEMO à temps plein en remplacement d'Ameline.
- Tania VITERI SAENZ est assistante administrative et chargée de communication, 1/2 temps.

Mais aussi Zoé KRAHENBUHL qui a effectué son stage d'éducatrice durant six mois et Chris BIZIGE qui était stagiaire en tant qu'assistant administratif et agent d'accueil également pour une durée de six mois.

L'assemblée générale & le conseil d'administration

Voici également la composition de l'assemblée générale (AG) et du conseil d'administration (CA) de l'asbl :

- Philippe DELFOSSE, Président
- Jean SPINETTE, Trésorier
- Michaël GOETYNCK, Administrateur
- Alain HUTCHINSON, Administrateur
- Claire KAGAN, Administratrice
- Yasmina NEKHOUL, Administratrice
- Cécile CHENEVIÈRE, Membre AG

- Francis de LAVELEYE, Membre AG
- Olivier KOEUNE, Membre AG
- Marie-Jo MARTIN GARCIA, Membre AG

En ce qui concerne le CPAS de Saint-Gilles, le Président est Jean SPINETTE et le Secrétaire est Mathieu ROPER. Différents organes assurent également le fonctionnement et la gestion du CPAS comme le Conseil de l'Action Sociale ou le Bureau Permanent. Pour plus de renseignements concernant le CPAS de Saint-Gilles, n'hésitez pas à consulter le site internet du CPAS : www.cpas1060.be

Réunion d'équipe

Toute l'équipe se réunit une fois par semaine pour la réunion d'équipe hebdomadaire.

Cette réunion se déroulait les jeudis matins, de 9h00 à 13h00 afin d'aborder les nouvelles demandes, les suivis en cours, les projets... mais aussi les aspects organisationnels et institutionnels.

Suite à l'une de nos supervisions et à une réflexion plus globale sur le fonctionnement de la réunion d'équipe, nous avons décidé de modifier le déroulement de celle-ci. En effet, nous nous sommes rendus compte que l'organisationnel avait tendance à prendre beaucoup de place, au détriment de la réflexion clinique sur nos suivis individuels et notre travail d'accompagnement ce qui constitue l'essence de notre travail. Nous avons dès lors modifié la structure de la réunion. Celle-ci se déroule désormais de deux manières différentes et nous alternons d'une semaine à l'autre : une semaine sur deux, nous débutons la réunion par les nouvelles demandes ainsi que l'évocation de l'une ou l'autre situation individuelle qui pose question. La 2ème partie de réunion contient le contenu plus organisationnel et institutionnel. Nous terminons la réunion à midi et de 12h à 13h, les membres de l'équipe peuvent prendre ce temps pour aborder un projet plus en profondeur (équipe AMORce, équipe CPAS...) en plus petits groupes. La semaine suivante, les deux parties sont donc inversées pour se garantir des moments de discussions et de réflexions autour de nos suivis individuels.

Nous recevons aussi occasionnellement un invité, intervenant ou service, soit à notre demande ou à celle de la personne accueillie. Cette rencontre a pour objectif une présentation mutuelle de nos services afin de développer une meilleure collaboration et étendre ainsi notre réseau de partenaires ou d'approfondir notre connaissance sur une thématique en particulier.

Supervision

Nous bénéficions également d'une supervision d'équipe

mensuelle avec Paul Preud'Homme (assistant social, systémicien et superviseur) via Synergie, service de formation agréé dans le secteur de l'aide à la jeunesse. C'est l'occasion pour l'équipe d'avoir un espace pour aborder l'un ou l'autre cas clinique qui poserait question ou encore discuter de l'un ou l'autre point institutionnel.

Dans le courant de l'année 2016, nous avons également modifié le déroulement de ces séances. Lors de la supervision, nous abordons beaucoup de choses mais nous nous sommes rendus compte que nous ne prenions pas le temps de décanter et de profiter de ce qui ressortait en supervision pour construire à partir de là. Dès lors, nous avons décidé de maintenir les temps prévus pour la supervision, qui sont des temps de 2h30, mais de ne le faire avec Monsieur Preud'Homme qu'une fois sur deux. Nous prenions donc le temps, entre deux supervisions de se focaliser sur ce qui avait été travaillé lors de la séance précédente. Ce nouveau dispositif sera à évaluer.

Séminaire d'équipe

Parallèlement à ces moments de réunion, nous sommes partis en séminaire pendant deux jours pour pouvoir travailler certains points. Chaque année, l'équipe du CEMO se réunit pour une ou plusieurs réunions institutionnelles. Celles-ci sont l'occasion de prendre un peu de hauteur par rapport à notre pratique professionnelle quotidienne et d'en faire l'analyse et la critique. L'objectif étant de faire évoluer celle-ci ; d'améliorer certaines procédures, d'approfondir certaines thématiques, d'identifier des problématiques émergentes, etc.

Pour le séminaire, nous avons préparé cela en amont lors d'une matinée le 17/02. Cette mise au vert a eu lieu les 21 et 22 avril à Maredsous. Cela nous a permis de nous pencher plus particulièrement sur notre projet pédagogique, de le retravailler et de l'actualiser. Cela a également été un moment plus convivial et de cohésion d'équipe.

Bilans situations

Enfin, comme chaque année, nous avons réalisé ce que nous appelons nos bilans de situations : chaque membre de l'équipe est amené à passer en revue l'ensemble de ses suivis en cours et nous y questionnons l'ensemble de la prise en charge : type de demande, envoyeur, travail réalisé, difficultés rencontrées, travail en réseau, réalisation des objectifs, relais et fin de l'accompagnement... Nous avons pris trois journées au cours de l'année 2016 pour le faire : les 23/02, 17/06 et 13/10. Cela nous permet de faire un stop, une photographie de l'instant et de requestionner le travail en cours.

Cette année, nous avons également remis en question

le déroulement de ces journées. En effet, nous avons choisi l'option de n'aborder lors de ces moments que les situations qui nous posent question et qui nécessitent un éclairage de l'équipe. Nous rédigeons ainsi un document qui reprend un résumé de chacune des situations que nous travaillons au moment T mais nous ne présentons aux membres de l'équipe que celles qui suscitent des interrogations/réflexions...

Formations

La formation, dans un secteur comme le nôtre, est absolument nécessaire. Cependant, il nous est parfois difficile d'y réserver le temps nécessaire car nous sommes toujours confrontés aux nombreuses « priorités » que requièrent les situations individuelles et les actions en cours.

L'équipe du CEMO essaie donc de suivre l'une ou l'autre formation en fonction des besoins et des attentes du service ou des différents intervenants. A côté de cela, nous poursuivons notre processus de supervision¹.

En 2016, voici quelques exemples de formations, colloques ou journées d'étude suivies par certains membres de l'équipe : la « Formation des nouveaux travailleurs dans le secteur de l'aide à la jeunesse (Plan global de formation²) » ; la formation MENA organisée par Mentor Escale, une formation sensibilisation à la notion du radicalisme donnée au CPAS de Saint-Gilles ; une formation sur les droits des jeunes donnée par le SDJ de Bruxelles ; une formation sur la thématique de la migration donnée par Ulysse asbl ; participation au colloque sur la pauvreté infantile organisée au Parlement Bruxellois, participation au colloque sur les violences intrafamiliales, formation sensibilisation sur la thématique « homosexualité et multiculturalité », participation au colloque du Centre thérapeutique pour adolescents ; participation à une journée de débat sur les migrations ; formation à la technique de peinture en cercle par les Ateliers du Partage ; participation au colloque organisé par la FEANZA sur l'habitat ; participation aux ateliers « Générations AMO » organisés par différentes fédérations d'AMO ; formation systémique organisée par Synergie ; participation au colloque « No Futur » organisé par le Forum bruxellois contre les inégalités ; participation à une matinée sur la résilience ; participation au colloque sur l'attachement organisé par le Cité Joyeuse...

Formation Nouveaux Travailleurs

Formations dans le cadre de l'article 54 du décret de l'aide à la jeunesse : les services de formations agréés dispensent des formations spécifiquement destinées aux travailleurs du secteur de l'aide à la Jeunesse. Formations dans le cadre du Plan Global : la formation de base pour les travailleurs assurant des fonctions éducatives ou psychosociales.

Plan Global de Formation AAJ

A l'initiative du Ministre de l'aide à la jeunesse, les services agréés de ce secteur disposent depuis 2008 d'un Plan Global de Formation. Ce plan a été reconduit en 2009 pour une durée indéterminée. Le principe de ce dispositif est le résultat d'une année de réflexions et de négociations entre les représentants de la Ministre de l'Aide à la Jeunesse, les fédérations d'employeurs et les syndicats. La mise en œuvre de ce plan a fait l'objet d'une convention collective de travail. Le Plan Global de formation poursuit deux objectifs :

1. La formation obligatoire de nouveaux travailleurs
2. Le perfectionnement sur base volontaire de travailleurs en service.

¹ Pour la supervision, se référer au chapitre qui y est consacré

² Plan global de formation : voir encadré

II. Le CEMO et l'AAJ

Le KAP, projet pilote

Notre projet KAP développé depuis avril 2010 a bénéficié durant deux ans d'un soutien financier de l'aide à la jeunesse dans le cadre des projets expérimentaux. C'était entre 2011 et 2013 ; deux années durant lesquelles nous avons pu bénéficier d'un poste mi-temps supplémentaire et d'un accompagnement pédagogique du service « méthode et projet » de la Direction Générale de l'Aide à la Jeunesse (DGAJ). Suite à cette expérimentation positive et l'intérêt pour notre projet, nous avons continué à être soutenus en 2014 par le maintien d'une personne mi-temps avec la condition d'élargir le projet et d'étendre l'offre comme cela a pu se faire.

En 2015, le soutien de l'aide à la jeunesse a doublé puisque nous avons pu bénéficier d'une aide nous permettant d'engager un intervenant à temps plein pour notre projet KAP. Ce renfort de personnel était vraiment nécessaire afin de nous permettre de mieux accompagner les jeunes mais aussi de poursuivre le développement du projet tant au niveau de notre capacité passée à dix unités d'hébergement en 2015, mais aussi au niveau de nos outils et de notre méthodologie en constante réflexion et évolution.

En 2016, nous avons pu compter sur le soutien supplémentaire du secteur de l'aide à la jeunesse via l'opération CAP 48. Ce soutien nous permet l'engagement pour une durée de deux ans d'un intervenant social

supplémentaire dédié à notre projet KAP. Petit à petit, nous constituons une équipe spécifique pour le projet KAP et même si ces moyens ne sont pas structurels et pérennes, nous continuons à développer notre projet qui répond à un besoin et une demande toujours aussi importante.

Pour tout savoir sur notre projet KAP, rendez-vous au chapitre qui lui est dédié.

Conseil Communautaire de l'Aide à la Jeunesse (CCAJ)

Depuis novembre 2013, Olivier Gatti a été désigné comme membre effectif au sein du CCAJ (Conseil Communautaire de l'Aide à la Jeunesse) afin d'y représenter les CPAS bruxellois. Il y assume également la vice-présidence. Conformément à l'art. 27. - § 1 du décret de l'aide à la jeunesse, le conseil communautaire est un organe de réflexion, qui a la compétence d'émettre, même de sa propre initiative, des avis et propositions sur toutes matières intéressant tant l'aide que la protection de la jeunesse, en ce compris l'aide aux enfants victimes de maltraitance.

En 2016, le travail du CCAJ a essentiellement porté sur l'avant-projet de décret portant sur le Code de la prévention, de l'aide à la jeunesse et de la protection de la jeunesse présenté par le Ministre de l'Aide à la jeunesse, Monsieur Rachid Madrane.

Ce fût un travail intense et fort intéressant qui a donné lieu à un avis dense et détaillé du CCAJ. Ce sera probablement courant du premier trimestre 2017 que nous découvrirons le nouveau décret dans sa version finale.



AAJ



Le rôle du CCAJ

1. Donner avis sur tout avant-projet de décret, tout projet d'arrêté réglementaire relatif à l'aide à la jeunesse ainsi que sur les avis et propositions émanant des sections thématiques visées à l'article 29bis du décret. Pour information, les sections thématiques sont mises en place par le gouvernement. Actuellement, une section thématique relative à l'accueil familial est prévue par décret. Sections thématiques initiées par le gouvernement, à différencier des groupes de travail initiés eux par le CCAJ ;
2. Donner avis, d'initiative ou à la demande du gouvernement :
 - a) sur l'organisation, la coordination et le cadre du personnel des institutions publiques, du service de protection judiciaire et du service de l'aide à la jeunesse,
 - b) sur la réglementation relative aux institutions publiques au moins tous les trois ans,
 - c) sur les principes de programmation en matière de services agréés, institutions et autres moyens mis en œuvre pour l'application du présent décret,
 - d) sur les programmes de prévention et de formation de la cellule de coordination de l'aide aux enfants victimes de maltraitance au moins tous les trois ans ;
3. De formuler toutes propositions, d'initiative ou à la demande du ministre, sur l'orientation générale de l'aide à la jeunesse ;
4. De faire rapport tous les trois ans sur le type et le nombre de places nécessaires au sein des institutions publiques de protection de la jeunesse ;
5. D'interpeller, le cas échéant, en concertation avec un ou plusieurs conseils d'arrondissement, les autorités publiques de tous les niveaux de pouvoir et l'ensemble des services agréés ou non par l'aide à la jeunesse et les services publics, à propos de toute situation défavorable au développement personnel des jeunes et à leur insertion sociale sur le territoire de la Communauté française.

Comité d'Accompagnement Pédagogique (CAP)

> Mandat du Conseil

Communautaire de l'Aide à la Jeunesse (CCAJ)

Le Comité d'accompagnement pédagogique des organismes agréés de formation et de perfectionnement du personnel des services agréés a été mis en place par l'arrêté du 11/06/2004 du Gouvernement de la Communauté Française fixant les conditions d'agrément et d'octroi des subventions pour les services privés de formation et de perfectionnement visé à l'article 54 du décret du 4 mars 1991 relatif à l'aide à la jeunesse.

Il assure la concertation permanente entre les organismes de formation publics et privés et rend un avis sur la programmation des formations proposées par les organismes privés et le contenu de celles-ci. Les missions de ce comité sont précisées à l'article 26 de l'arrêté du 11 juin 2004 mentionné ci-dessus. A titre consultatif, des représentants de l'organisme peuvent être invités à participer aux réunions du comité susvisé.

Ce comité se réunit au moins une fois par trimestre. Il est présidé par le président du Conseil communautaire de l'aide à la jeunesse. Cependant, c'est « traditionnellement » un des vice-présidents qui assume cette fonction, ce qui est le cas d'Olivier Gatti qui assure cette mission depuis le 25 septembre 2014.

La Plateforme CPAS et Aide à la Jeunesse mise en place par le Conseil d'Arrondissement de l'Aide à la Jeunesse de Bruxelles (CAAJ)

C'est l'Arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 21 février 2013 relatif à la composition des plates-formes de concertation visées aux articles 23 et 23bis du décret du 4 mars 1991 relatif à l'aide à la jeunesse, à la désignation des membres des conseils d'arrondissement de l'aide à la jeunesse et des membres

des plates-formes de concertation qui institue la création de cette plate-forme de concertation.

À Bruxelles, elle a mis un peu de temps à se constituer puisque ce n'est que le 28 avril 2015 que la première réunion a eu lieu. C'est donc suite à l'invitation du CAAJ de Bruxelles que certains membres issus de ce conseil ont rencontré les CPAS bruxellois afin de présenter le protocole de collaboration entre l'aide à la jeunesse et les CPAS et les objectifs poursuivis par cette plate-forme.

L'intention générale est bien de faire vivre ce protocole de collaboration et de le mettre à l'épreuve des pratiques professionnelles respectives mais aussi d'améliorer la connaissance respective et la collaboration de ces deux secteurs.

13 CPAS bruxellois sur les 19 que compte la Région y sont représentés et participent aux travaux de la Plateforme AJ et CPAS. En 2016, le travail s'est principalement porté sur la réalisation de fiches synthétiques de présentation de chaque CPAS afin de recueillir leurs spécificités et les modalités de contact et de sollicitation dans le contexte spécifique de l'aide apportée aux jeunes. Un questionnaire a été réalisé et envoyé aux 19 CPAS bruxellois. Grâce à ces réponses, les fiches sont en cours de réalisation et ce travail se poursuivra en 2017. L'objectif étant de réaliser une fiche pratique et ciblée à l'attention des travailleurs de terrain.

Un aspect très positif et encourageant est que certains CPAS ne faisant pas (encore) partie de la Plateforme ont répondu à notre questionnaire. Cela nous encourage à poursuivre ce travail de collaboration et à espérer que d'autres CPAS nous rejoindront en 2017 afin de toujours améliorer l'accompagnement des jeunes et des familles connues des deux secteurs mais aussi dans les logiques de relais et de complémentarité.

Un autre « chantier » qui a débuté en 2016 et qui va se concrétiser en 2017 est la mise en place d'une formation commune proposée aux deux secteurs. Nous avons sollicité la collaboration avec un service de formation agréé de l'AJ qu'est le CEFORM et c'est avec celui-ci que nous avons élaboré les modules de formation ainsi que le dispositif global. Les thématiques abordées depuis le début de la Plateforme ainsi que le protocole de collaboration entre l'AJ et les CPAS ont en grande partie alimenté le contenu.

Cette Plate-forme est coordonnée par deux co-présidents, l'un issu du secteur CPAS et l'autre du secteur AAJ. Olivier Gatti y représente le CPAS de Saint-Gilles et y assume la fonction de co-président en collaboration avec Jacqueline Maun, la co-présidente pour le secteur AAJ. Cependant, fin de l'année 2016, Jacqueline Maun a cédé sa place de co-président à Eric Fairier, le nouveau directeur d'Abaka, en raison de son départ à la retraite.

Le Forum de l'Aide à la Jeunesse

À l'initiative de plusieurs membres du CAAJ de Bruxelles, tout le secteur de l'aide à la jeunesse de Bruxelles se réunit chaque année. Une année sur deux, la journée est orientée sur la rencontre entre les différents services présents en Région bruxelloise, sur la réflexion autour de certaines thématiques transversales mais aussi sur la rencontre intersectorielle en invitant d'autres secteurs (enseignement, santé mentale...) à nous rejoindre en deuxième partie de journée. En alternance, l'autre année est l'occasion d'organiser une journée plus festive et exclusivement réservée à l'intra-sectoriel, c'est-à-dire uniquement aux services de l'aide à la jeunesse.

CPAS ET AIDE À LA JEUNESSE MIEUX SE CONNAÎTRE POUR MIEUX COLLABORER

Organisée par la Plateforme CPAS et Aide à la jeunesse du Conseil d'Arrondissement de l'Aide à la jeunesse de Bruxelles (CAAJ), cette formation intersectorielle tend à apporter une réponse aux constats des travailleurs sociaux des CPAS et ceux du secteur de l'aide à la jeunesse. Mauvaise connaissance des dispositifs respectifs, incompréhension des différents cadres légaux, concertation difficile compte tenu du secret professionnel, manque de visibilité du protocole de collaboration sont autant de réalités qui compliquent la collaboration. Cependant, dans l'intérêt des jeunes et des familles, mais aussi avec l'objectif de rendre le travail de chacun plus efficient, il est primordial de dépasser ces obstacles afin de pouvoir se concerter sereinement et de mieux collaborer.

Objectif et contenu

Ce dispositif de formation tend à permettre une meilleure connaissance et application des cadres légaux respectifs ainsi que du protocole cadre de collaboration entre les Centres publics d'action sociale et l'Aide à la jeunesse.

La notion de secret professionnel partagé et sa mise en application dans le cadre des relations AJ/CPAS sera analysée.

Les pratiques concrètes de terrain seront abordées afin d'illustrer les différentes situations.

Différents aspects seront abordés :

- Connaître et comprendre les bases des différents cadres légaux
- Comprendre les principes de l'aide générale et de l'aide spécialisée
- Présentation et analyse du protocole de collaboration entre les CPAS et l'aide à la jeunesse
- Différence entre secret professionnel et secret professionnel partagé
- La prise en charge des frais dans l'AJ et les CPAS
- Les cas particuliers de l'urgence, de l'internet scolaire et de l'autonomie d'un jeune.

Public cible

Les travailleurs sociaux de CPAS en région bruxelloise qui sont amenés à intervenir dans des situations familiales où un service de l'Aide à la jeunesse est présent ou est envisagé. Exemples : travailleur social du service social général, travailleur social du service jeunesse, responsable du département social, référent aide à la jeunesse ou sein du CPAS.

Les travailleurs sociaux du secteur de l'Aide à la jeunesse en région bruxelloise qui sont amenés à intervenir dans des situations familiales où une collaboration avec un CPAS est présente ou envisagée. Exemples : travailleur social d'un SAI accompagnant un jeune dans son autonomie, travailleur social d'un service AMO soutenant un jeune dans ses démarches auprès du CPAS, travailleur social du SAI sautillant collaborant avec le CPAS demandant la prise en charge de frais d'internet.

Méthodologie

Pédagogie active basée notamment sur l'analyse des situations amenées par les participants, sur la co-construction et sur le réflexion commune.

La formation est organisée pour un total de 64 personnes qui seront réparties en quatre groupes de 16 personnes composés paritairement d'intervenants sociaux des deux secteurs : CPAS et Aide à la jeunesse. La composition des différents groupes sera faite sur la mixité AJ et CPAS des participants avec une attention particulière pour assurer la diversité et la représentation des différents types de services.

La formation comprend deux journées de formation. Quatre groupes sont organisés.

Le contenu de la formation est identique pour chaque groupe.

Présentation des formateurs

La formation sera assurée par le CEFORM asbl, organisme de formation agréé par la Communauté Française, secteur de l'Aide à la jeunesse. Différents experts issus de chaque secteur interviendront durant les deux journées de formation. Les quatre intervenants ont tous participé de manière active à l'élaboration du protocole d'accord AJ/CPAS.

- Laïsa Di Felice : Assistante sociale, licenciée en Sciences du Travail, Coordinatrice du Pôle jeunesse du CPAS de Charleroi.
- Isabelle Druette : Sociologue, Directrice du Ceform asbl, Formatrice et accompagnatrice des services et travailleurs du secteur de l'AJ et du non-marchand.
- Michel Raaij : Directeur général adjoint expert, honoraire.
- Françoise Baudou : Assistante sociale, récemment retraitée de la fonction de Conseillère de l'Aide à la Jeunesse.

Prix

L'ensemble de ce dispositif de formation est financé par le CAAJ de Bruxelles ; il n'y a donc pas d'intervention financière pour les participants et les institutions concernées.

Dates et lieux

Le participant, après inscription dans un groupe, s'engage à être présent aux deux journées de formation. Un repas est prévu durant la journée de formation.

Les services agréés de l'aide à la jeunesse sont invités à inscrire un seul participant/service, étant donné le nombre limité de places disponibles.

Groupe 1 : 19/01 et 02/02, de 9h30 à 16h30 à Molenbeek. Date limite d'inscription : le 9 janvier 2017

Groupe 2 : 13/02 et 20/02, de 9h30 à 16h30 à Molenbeek. Date limite d'inscription : le 3 février 2017

Groupe 3 : 24/03 et 31/03, de 9h30 à 16h30 à Molenbeek. Date limite d'inscription : le 24 mars 2017

Groupe 4 : 20/04 et 27/04, de 9h30 à 16h30 à Molenbeek. Date limite d'inscription : le 20 avril 2017

Inscription en ligne via ce lien : <http://ceform.be/inscriptions-caaj/>

La Plateforme CPAS et AJ de Bruxelles se réunit tous les trois mois. Elle est composée de différents secteurs tant du secteur des CPAS que de l'Aide à la jeunesse. C'est par l'intermédiaire du CAAJ de Bruxelles que les représentants de l'Aide à la jeunesse qui y sont présents sont désignés. Chaque CPAS bruxellois peut y être représenté par une ou deux personnes. Si vous souhaitez rejoindre la Plateforme, nous vous invitons à prendre contact avec Madame Pascale Verhaegen au 02/413.20.04 ou par mail à pascale.verhaegen@cfvib.be.

Projet soutenu par le Conseil d'Arrondissement de l'Aide à la jeunesse de Bruxelles dans le cadre de son plan d'actions 2015 - 2017

L'objectif est principalement de passer ensemble une journée festive, rythmée par les rencontres informelles, afin de mieux se connaître et ainsi d'améliorer nos connaissances des autres services, tant au niveau de leurs missions et spécificités qu'en ce qui concerne les personnes elles-mêmes. Cette meilleure connaissance mutuelle améliorera la collaboration et le respect du cadre d'intervention de chacun.

En 2016, c'était l'année de la rencontre « intra » et « inter » sectorielle. Cette journée s'est organisée le 10 mai 2016 à l'école sociale IESSID, rue de l'abbaye 26 à 1050 Ixelles.

La matinée était dédiée à l'intra-sectoriel et les 71 services de l'aide à la jeunesse bruxellois ont eu l'occasion de se rencontrer, d'échanger et d'apprendre à mieux se connaître, en un même lieu ! Chaque service participant avait réalisé une pièce de puzzle afin de présenter leurs spécificités et leurs actions. Une présentation par type de service a été organisée sur base d'un grand jeu où défilaient des groupes mixtes (AMO, SAIE, SAAE, COE...).

L'après-midi était orientée sur la rencontre avec les secteurs et services partenaires (enseignement, santé mentale, logement...). Différents débats ont été organisés par des professionnels de tous les secteurs afin d'échanger autour de questions transversales : le décrochage scolaire, le logement, la petite enfance, les jeunes incasables... autant de thématiques qui suscitent le questionnement, la réflexion, le débat bien au-delà du secteur de l'Aide à la Jeunesse.

Les thématiques étaient les suivantes :

- La problématique du logement et l'outil du transit comme soutien.
- Comment soutenir le passage à la majorité ?
- L'immigration, une réalité, une richesse, quels sont nos repères ?
- L'hyper sexualisation.
- Quelle approche pour les jeunes qui ne trouvent plus leur place dans aucune structure ?
- Le décrochage scolaire, quelles réponses aujourd'hui ?

Le CEMO, en plus de participer concrètement à la coordination et à l'organisation de cette journée, a également co-animé l'atelier débat sur la problématique du logement et a pu présenter le projet KAP en lien avec l'outil du transit dans l'accompagnement à l'autonomie des jeunes.



La Plateforme Aide à la Jeunesse et Enseignement

Dans le cadre du Décret intersectoriel organisant les politiques conjointes Aide à la Jeunesse et l'Enseignement Obligatoire, un site internet est en projet de création. Ce dernier a pour vocation d'être une plateforme d'échanges de pratiques et de diffusion des projets, des organes de concertations, des pratiques collaboratives...

Dans cette optique, nous avons été sollicités afin de présenter nos actions spécifiques menées en milieu scolaire. Nous avons rédigé quatre fiches projets du CEMO qui font lien entre ces deux secteurs : Aide à la Jeunesse et l'Enseignement Obligatoire.

- Amorce
- Bourse aux associations
- Ateliers parents
- Groupe d'Action et de Prévention de la Précarité Infantile (GAPPI)

Vous retrouverez les informations détaillées concernant ces différents projets dans ce rapport d'activités.

III. Le Service Jeunesse CPAS

Le personnel CPAS de l'équipe du CEMO constitue le Service Jeunesse du CPAS de Saint-Gilles qui travaille en « partenariat intégré » avec l'équipe AMO. De nombreuses missions sont transversales et portées par l'ensemble de l'équipe sans distinction mais certaines missions peuvent relever que de l'un ou de l'autre.

La gestion des aides sociales au bénéfice des enfants saint-gillois est uniquement assumée par le personnel CPAS du CEMO. Cependant, cette « porte d'entrée » vers notre service ; ce canal d'accès spécifique peut déboucher vers une offre de service plus large et la mise en place d'un accompagnement plus large ou ciblé, au niveau d'autres démarches qui pourront éventuellement être assumée par un collègue AMO.

Cette particularité montre bien l'intérêt de cette complémentarité entre aide générale et aide spécialisée où, bien que certaines spécificités existent et que la mise en œuvre de l'aide dans des cadres différents peut parfois être complexe, cela permet une aide globale et complémentaire au bénéfice des jeunes et des familles en difficulté. Cela nous « oblige » également à être créatif et souple dans nos accompagnements mais aussi à questionner les pratiques et à les faire évoluer, tant du côté CPAS que de celui de l'AMO.

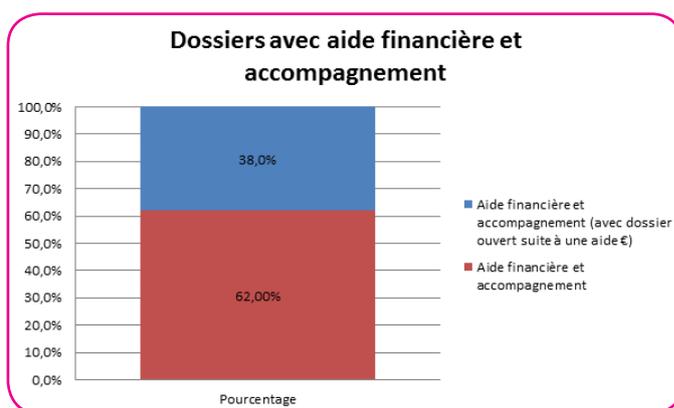
Les demandes d'aides sociales que nous traitons concernent tant les frais scolaires que tout ce qui a trait aux activités extra-scolaires, inscriptions à des clubs sportifs, stages de vacances... Nous accueillons depuis 2010 toutes les demandes d'aide pour les enfants saint-gillois. Ces demandes ne proviennent pas uniquement de personnes émargeant du CPAS mais les personnes ayant d'autres sources de revenus (chômage, salaire inférieur au RIS...) peuvent, sous certaines conditions, bénéficier d'une aide de la part du CPAS de Saint-Gilles. De ce fait, les demandes se font plus nombreuses dues bien évidemment à la situation socio-économique de notre public qui est de plus en plus précaire.

Durant cette année 2016, nous constatons que nous avons de plus en plus difficile à faire face à l'ampleur des demandes et bien que nous fassions notre maximum pour apporter une aide et un accompagnement aux familles qui nous en font la demande, nous sommes bien obligés de reconnaître qu'il est difficile d'y répondre adéquatement. Nous remarquons que nos

accompagnements sont souvent plus limités, tant dans le temps que dans le spectre des problématiques de la famille. Le risque est donc grand de tomber dans la dérive du « au suivant » et de ne pas suffisamment investir dans le lien avec les jeunes et les familles.

Dans notre pratique, l'équipe CPAS qui reçoit les demandes d'aide financière est amenée à ouvrir un dossier lorsque la demande va au-delà de l'aspect uniquement pécuniaire. Les familles rencontrées sont en effet souvent dans de nombreuses difficultés qui ne sont pas uniquement financières.

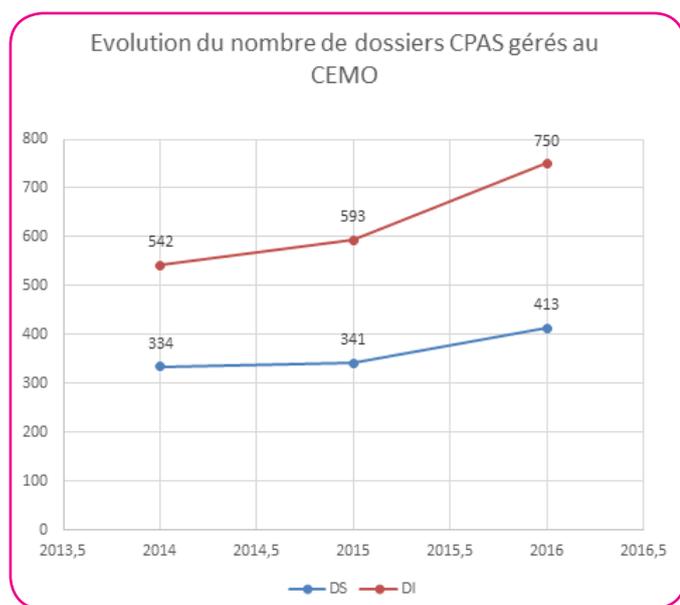
Dossiers avec aide financière et accompagnement	Nombre	Pourcentage
Aide financière et accompagnement	62	62,0%
Aide financière et accompagnement (avec dossier ouvert suite à une aide €)	38	38,0%
Total des dossiers avec aide financière et accompagnement	100	100,0%



Le deuxième graphique souligne en effet que l'aide financière octroyée constitue la porte d'entrée pour entamer un suivi dans 38% des dossiers où il y a gestion d'une aide sociale. L'une des motivations à « rapatrier » toutes les demandes d'aide financière au CEMO était de pouvoir faire connaître le service, pouvoir proposer à ces familles en difficulté un soutien tant dans leur quotidien que dans leur rapport à leur(s) enfant(s), l'éducation,

la gestion de leur scolarité... L'aide financière constitue donc une porte d'entrée intéressante mais nos moyens sont insuffisants pour nous rendre suffisamment à l'écoute et disponible pour proposer et assumer un accompagnement global et dans la durée. Nous pouvons également émettre l'hypothèse que de nombreuses familles souffrent de difficultés économiques et sociales et demandent une aide spécifiquement pour ces difficultés sans autre type de demande ou que celles-ci n'émergeront que bien plus tard.

Si nous analysons le nombre de dossiers CPAS gérés par le personnel du CEMO (sur base du programme de gestion des aides du CPAS « New Horizon »), nous remarquons très nettement l'augmentation significative de 2016.



Il peut s'expliquer de différentes manières : les familles ont de plus en plus de mal à joindre les deux bouts. Même lorsque la personne bénéficie d'un RIS (Revenu d'Intégration Sociale) du CPAS et touche les allocations familiales pour ses enfants, elle n'arrive pas à assumer tous les frais relatifs aux enfants, scolaires notamment. Le Service Social du CPAS est le principal envoyeur et nous adresse les personnes qui sollicitent une aide pour leurs enfants.

De ce constat et en concertation avec les autres services du CPAS, nous nous rendons compte que ces demandes qui sont initialement d'ordre financier uniquement ne sont souvent que la pointe visible de l'iceberg. En effet, ce sont souvent des familles en souffrance qui ont besoin d'un accompagnement plus soutenu. L'enjeu est alors de pouvoir faire émerger la demande à partir d'une aide qui n'est que d'ordre financier à la base. C'est dans ce type de situation que la collaboration avec les autres services du CPAS est primordiale. Lorsqu'une assistante sociale constate que la situation familiale est problématique ou lorsqu'à la permanence nous constatons qu'il y a d'autres demandes sous-jacentes, il nous apparaît essentiel de faire offre de service et de proposer au bénéficiaire de le revoir afin de mettre en place un accompagnement

et un soutien dont il a besoin. C'est d'ailleurs dans cette optique que nous avons aménagé notre système de permanence ; l'idée étant d'offrir aux bénéficiaires un espace d'écoute plus serein et de pouvoir prendre le temps de balayer les différentes sphères dans lesquelles ils évoluent.

Actuellement, l'équipe « CPAS » est constituée de cinq personnes gérant chacune une permanence uniquement « financière » sur la semaine. Ainsi, les familles peuvent être accueillies pour introduire une demande d'aide financière à adresser au comité du CPAS de Saint-Gilles.

Cependant, notre difficulté réside dans le fait que la gestion de ces aides demande un travail considérable : gestion lors des permanences, vérification des conditions d'octroi, gestion administrative des documents nécessaires à la validation (par exemple: une attestation de frais scolaires), encodage et rédaction des rapports sociaux, concertation avec les assistants sociaux du service social général, suivi de ces demandes...

Participation au Comité Spécial de l'Aide à la jeunesse du CPAS de Saint-Gilles

En tant que Service jeunesse du CPAS de Saint-Gilles, nous assistons aux comités du CPAS à tour de rôle. Ainsi, les membres de l'équipe CPAS sont amenés à participer aux CSAJ (Comité Spécial Jeunesse) tous les 15 jours. Ce comité réunit les conseillers du CPAS, le Président du CPAS, un coordinateur du Service Social et un membre de notre Service jeunesse. C'est lors de ces comités que sont prises les décisions relatives aux demandes d'aides financières introduites par les membres de l'équipe CPAS. Il est important d'y assister afin de pouvoir défendre et apporter certains éclaircissements par rapport aux dossiers. Nous travaillons également à l'organisation d'un CSAJ blanc qui a lieu en moyenne une fois par an. L'idée est de soumettre différentes observations/propositions de décisions au comité en regard de nos constats de terrain. C'est une manière d'interpeller les membres du comité sur les difficultés que rencontrent nos bénéficiaires et faire voter certaines décisions qui seront appliquées de manière plus systématique par la suite. Cela définit en quelques sortes les lignes de décision de politique jeunesse de façon globale.

A tour de rôle également, les membres du personnel CPAS assistent au CSSS (Comité Spécial Service Social). Ce comité a lieu toutes les semaines, le lundi après-midi de 13h à 18h environ. Ce comité statue sur toutes les décisions soumises par le Service Social du CPAS. Nous y assistons en moyenne une fois par an, il y a une tournante entre tous les membres du CPAS (AS et autres travailleurs du CPAS).

Contribution au livret d'information trimestriel édité par le CPAS

Nous réalisons régulièrement un ou plusieurs petits articles pour le magazine « Les quatre saisons du CPAS ». Il s'agit d'un magazine publié sous forme de petite brochure et qui est distribué aux bénéficiaires du CPAS. Ce magazine se retrouve dans les salles d'attente des différentes antennes du CPAS notamment. Il y a quatre magazines par an ; un par saison. L'idée est de traiter d'un sujet autour des questions « jeunesse » et d'informer les parents sur différentes thématiques qui pourraient leur poser questions.

Le service social du CPAS, un partenaire direct

Afin d'offrir un cadre à la collaboration entre le service social général du CPAS de Saint-Gilles et le CEMO, une fiche de répartition des tâches est régulièrement mise à jour pour délimiter le champ d'action des uns et des autres. Les aides pour les enfants (0-18 ans) sont gérées au CEMO excepté tout ce qui concerne les aides médicales.

Nous avons réalisé un protocole de collaboration interne avec le Service Social du CPAS afin de cadrer notre collaboration. Ainsi, lorsque nous assistons au Comité Spécial Jeunesse, nous interagissons avec les conseillers et le président du CPAS autour des différentes problématiques que nous rencontrons au quotidien. Nous pouvons faire part de nos constats sur le terrain et éclairer quelque peu les décisions prises par le Conseil. Les réunions des responsables de services du CPAS et les réunions bilatérales avec le service social ont également le même objectif qui est d'offrir à nos usagers le meilleur accueil et la meilleure prise en charge possible. De plus, nous constatons dans la pratique qu'au départ de ces demandes d'aides financières peuvent émerger d'autres types de demandes à partir desquelles le travail de collaboration avec les partenaires saint-gillois se met en place.

IV. Aide individuelle

Le CEMO a cette particularité d'être à la fois le Service jeunesse du CPAS de Saint-Gilles et un service AMO agréé dans l'aide à la jeunesse en communauté française. De ce fait, le CEMO s'inscrit dans la loi organique du 8 juillet 1976 d'une part (article 1er : « toute personne a droit à l'aide sociale qui a pour but de permettre à chacun de mener une vie conforme à la dignité humaine »), et dans le décret de l'aide à la jeunesse du 12 juin 1991 d'autre part (« tout jeune [...] a droit à l'aide spécialisée [...] en vue de son accession à une vie conforme à la dignité humaine »). Cette collaboration est fort riche car aide générale et aide spécialisée poursuivent de nombreux objectifs communs et sont complémentaires.

Les missions communes consistent en une aide palliative ou curative et une aide préventive¹. L'aide générale est assurée au CPAS alors que l'aide spécialisée est complémentaire et supplétive lorsque les services de première ligne n'ont pu apporter une réponse adéquate à la problématique. L'intervention au CEMO se fera toujours dans le cadre de l'aide consentie. Ceci dit, la personne qui vient se confier à nous doit être tenue informée et concertée lorsque des informations la concernant pourraient être transmises. Il est d'ailleurs nécessaire d'obtenir son accord avant de communiquer ces informations et de ne transmettre que les informations indispensables pour débloquer la situation et s'en tenir à cela (rappelons que nous sommes tenus au secret professionnel).

Cela n'autorise en rien les personnes concernées à prendre l'initiative de parler de ce secret, même avec le maître du secret, sauf si celui-ci l'aborde de lui-même.

Le respect des cinq conditions réduit le risque d'être poursuivi par le maître du secret pour non-respect du secret professionnel. En définitive, partager le secret professionnel est toujours un choix et non une obligation. De surcroît, on ne doit pas tout partager.

Le travail se fait dès lors dans la transparence pour les personnes que nous aidons. Cela nous permet d'appréhender une situation dans sa globalité et de ne pas être « coincé » dans des « non-dits ».

Les cinq conditions au secret professionnel partagé :

La notion de secret professionnel partagé est une notion empirique, née de la réalité du terrain ; elle est en effet absente des textes de loi mais la jurisprudence y fait référence. En outre, le principe du secret professionnel partagé est repris par de nombreux codes de déontologie.

Dans les cas où le partage du secret s'avère nécessaire, cinq conditions cumulatives sont requises :

1. aviser le maître du secret de ce qui va faire l'objet du partage, et des personnes avec lesquelles le secret va être partagé ;
2. obtenir l'accord du maître du secret. Il est capital de demander à la personne qui s'est confiée si elle vous autorise à partager le secret ;
3. partager ces informations exclusivement avec des personnes tenues également au secret professionnel ;
4. ne les partager qu'avec des personnes en charge d'une même mission. En effet, des professionnels intervenant pour une même situation peuvent poursuivre des finalités très différentes ;
5. imiter le partage à ce qui est strictement utile et indispensable à la bonne exécution de la mission commune dans l'intérêt exclusif du maître du secret.

Le Service jeunesse du CPAS de Saint-Gilles fait donc partie intégrante de l'AMO et est constitué d'une équipe de quatre psychologues (dont le coordinateur) et de deux assistantes en psychologie. La présence de psychologues dans ce service est historiquement due au fait que nous travaillions sur l'alternative au placement. C'était un moyen d'avoir, dans un service de proximité, des professionnels susceptibles de poser un diagnostic différencié et permettre aux jeunes et aux familles d'accéder au langage « psy ». Aujourd'hui, l'équipe de psychologues est là pour offrir au public fréquentant le service, un accueil et une écoute et ainsi faire face à des troubles qui peuvent être d'ordre psychopathologique ou d'importants dysfonctionnements de la structure

¹ Protocole cadre de collaboration entre les Centres publics d'action sociale et les Conseillers et Directeurs de l'aide à la jeunesse réalisé en 2012

familiale. L'importance d'une analyse « psy » des problématiques individuelles, familiales et institutionnelles reste essentielle dans les contextes où nous sommes amenés à intervenir et tenant compte des publics que nous aidons.

L'idée est de pouvoir évaluer la situation et mettre en place un suivi adéquat en fonction de toutes ces caractéristiques. Les situations de placement ne sont pas inexistantes mais le secteur de l'aide à la jeunesse a évolué sur cette problématique. Par contre, le soutien à la parentalité, parfois de parents mineurs, le soutien des jeunes dans leur autonomie, le soutien des familles dans leur rapports avec la justice où les autres services de l'aide à la jeunesse, leur rapport à l'école sont autant de situations où nous sommes très sollicités.

Les suivis individuels peuvent concerner tous types de demandes émanant soit du jeune lui-même, soit d'un parent, soit d'un intervenant psycho-social. Nous sommes un service généraliste qui peut accueillir tout type de demande. Le fait d'accueillir la demande n'implique pas forcément que nous allons ouvrir un dossier et poursuivre le travail. En effet, il y a de nombreuses situations qui ne sont pas de notre ressort et nous entamons alors avec la personne un travail d'orientation pour répondre au mieux à la demande. Les demandes traitées au CEMO sont très variables : cela peut aller d'un soutien pour une inscription scolaire à une situation de conflit familial, pour aider un jeune à la rue ou encore pour une recherche de loisirs. L'une des richesses du CEMO est que l'équipe est pluridisciplinaire. Ceci nous permet d'envisager les situations de différents points de vue et de pouvoir, lorsque la situation s'y prête, proposer un travail en co-intervention. C'est le cas notamment des suivis que nous faisons dans le cadre de notre projet KAP (voir plus loin). Parallèlement aux suivis « classiques AMO », les membres du personnel CPAS prennent également en charge toutes les demandes d'aide financière pour les enfants de 0 à 18 ans résidant sur Saint-Gilles.

Les permanences, les demandes, les dossiers ouverts

Nous organisons une permanence quotidienne, le matin et l'après-midi (sauf le jeudi matin, moment où nous sommes en réunion d'équipe). Complémentairement aux permanences générales, des plages horaires sont principalement dédiées à la gestion des demandes d'aides financières, gérée par le personnel CPAS uniquement, sous forme de rendez-vous comme explicité ci-dessus (cinq demi-journées par semaine).

Depuis notre déménagement en novembre 2013, le service a quelque peu modifié ses horaires d'ouverture. Ainsi, les lundis et mercredis, le CEMO est ouvert non-stop de 9h à 18h. La volonté est de pouvoir être accessible

pour les jeunes en dehors des heures scolaires ainsi que sur les temps de midi. Nous sommes à proximité de différentes écoles c'est pourquoi nous avons élargi nos horaires de permanence mais des rendez-vous peuvent être pris également en dehors de ces horaires.

Pour extraire nos données chiffrées et depuis début 2015, tous les membres de l'équipe doivent systématiquement compléter un fichier qui rend compte des personnes vues endéans le mois, les demandes qui ont été adressées, l'envoyeur, le type d'accompagnement...

A la fin de chaque mois, chaque membre de l'équipe doit avoir complété son fichier individuel et tous ces fichiers sont alors compilés en un seul fichier qui reprend tous les tableaux individuels mensuels pour en faire un fichier annuel à la fin d'année.

Ce fichier nous indiquait que sur l'année 2015, nous avons traité 3528 demandes. En 2016, ce chiffre est de 3978 demandes ce qui constitue 450 demandes de plus que l'an dernier. Certaines de ces demandes sont ponctuelles, d'autres ne concernent que la sphère financière gérée par l'équipe CPAS et il y a enfin les demandes qui aboutissent à l'ouverture d'un dossier.

Qu'est-ce que nous entendons par ouverture d'un dossier :

Lorsque la demande nécessite un travail à plus long terme et qu'un autre rendez-vous a lieu, nous ouvrons un dossier d'accompagnement individuel. Parfois ce travail débouchera sur un travail important, régulier et de longue durée mais cela peut aussi se terminer après quelques rencontres et un accompagnement pour quelques démarches (par exemple une réinscription scolaire après une exclusion).

Nous n'ouvrons pas de dossier lorsque la demande qui nous est formulée est traitée directement dans le cadre de nos permanences. Ce sera par exemple une recherche d'information, le besoin d'un conseil, de l'aide pour une démarche ponctuelle comme la rédaction d'un CV. Même si la personne revient plusieurs fois mais à chaque fois pour une demande ponctuelle, nous n'ouvrons pas de dossier.

En ce qui concerne les demandes d'aide financière, nous considérons également que cela fait partie des dossiers ouverts car la personne revient plusieurs fois pour plusieurs demandes. Ces dossiers sont gérés par un référent dans l'équipe CPAS qui prend en charge toutes les demandes pour le ou les enfants de la famille, y compris lorsque la demande évoluera vers un accompagnement.



Aide individuelle

Nous constatons que la majorité des personnes qui viennent pour introduire une demande auprès de notre service sont soit les parents (avec une majorité de mamans) soit le jeune lui-même. Les autres personnes « demandeuses » sont des travailleurs sociaux provenant de services divers.

Nous constatons que le type de demandeur est essentiellement un public « familles ». Dans cette catégorie, nous incluons tant les mamans, les papas que les frères et sœurs ou encore des membres de la famille élargie comme une tante ou encore un grand-parent. Dans la pratique, nous sommes essentiellement confrontés à des mamans qui viennent introduire la demande pour leur(s) enfant(s).

Certains demandeurs sont les jeunes qui se présentent eux-mêmes chez nous et il y a des demandes qui nous sont faites directement par des services extérieurs mais notons que beaucoup de jeunes ou de parents qui se présentent sont eux-mêmes envoyés ou « orientés » par notre réseau. Nos principaux envoyeurs sont le CPAS de Saint-Gilles, le milieu scolaire (école, PMS, les médiateurs scolaires), la famille elle-même et le secteur de l'aide à la jeunesse (SAJ ou autres services agréés comme SAIE, AMO...).

Le canal d'accès, c'est-à-dire le biais le plus utilisé pour introduire une demande auprès de notre service reste la permanence. Les autres demandes nous parviennent

Notre présence sur l'espace public est importante car elle nous permet de rencontrer un large public qui ne connaît pas forcément notre service. C'est donc une manière d'accroître la visibilité du service mais c'est aussi la possibilité de réaliser des rencontres autrement que via les difficultés des personnes. C'est un axe de travail préventif important et c'est aussi l'occasion de réaliser toutes sortes de partenariats avec d'autres services. Ceci se fait dans la perspective du travail de réseau et les collaborations présentes et futures.

C'est dans le cadre d'un projet global d'actions « extra-muros » que nous avons nommé CEMObile que nous développons nos activités en dehors de nos bureaux : un quartier, la rue, la sortie d'une école, seront autant d'occasions de réaliser ce travail. C'est en partie dans ce contexte que s'inscrit notre projet AMOrce mais avec la spécificité que ce travail se réalise dans et avec quelques écoles de Saint-Gilles.

soit par téléphone, par courrier ou encore via des rencontres plus informelles (espace public...).

Graphiques

Nombre de dossiers ouverts en 2016 : 1035 dont 83 demandes ponctuelles qui sont des demandes que nous traitons à l'accueil (sans nécessité de revoir la personne plusieurs fois et ne sont donc pas comptabilisé comme des dossiers ouverts).

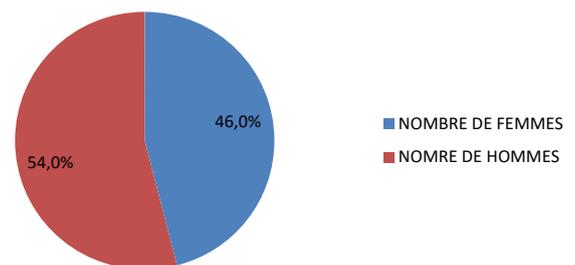
	2014	2015	2016
Nombre de dossiers ouverts	829	813	1035

Nous observons donc une augmentation de 222 dossiers ouverts depuis l'an dernier. Cette augmentation est en grande partie due à l'augmentation des demandes adressées à la partie service jeunesse du CPAS dans le cadre d'une demande d'aide sociale. Cette « porte d'entrée » vers notre service est donc une opportunité d'y orienter les familles et pour nous, l'occasion de faire offre de service auprès de ces familles et si besoin, d'entamer un travail d'accompagnement plus large.

Population

Sexe du bénéficiaire	Nombre	Pourcentages
Nombre de femmes	476	46,0%
Nombre d'hommes	559	54,0%
Total	1035	100,0%

Sexe du bénéficiaire en %



Bien que notre public « visible » est constitué essentiellement de parents et en majorité de mères seules, les chiffres montrent qu'il y a plus de demandes concernant des personnes de sexe masculin. Nous ouvrons toujours le dossier au nom de l'enfant donc ce chiffre ne reflète pas le sexe dominant au niveau de la fréquentation du service mais bien celui du « bénéficiaire », autrement dit de l'enfant concerné par les demandes individuelles traitées.

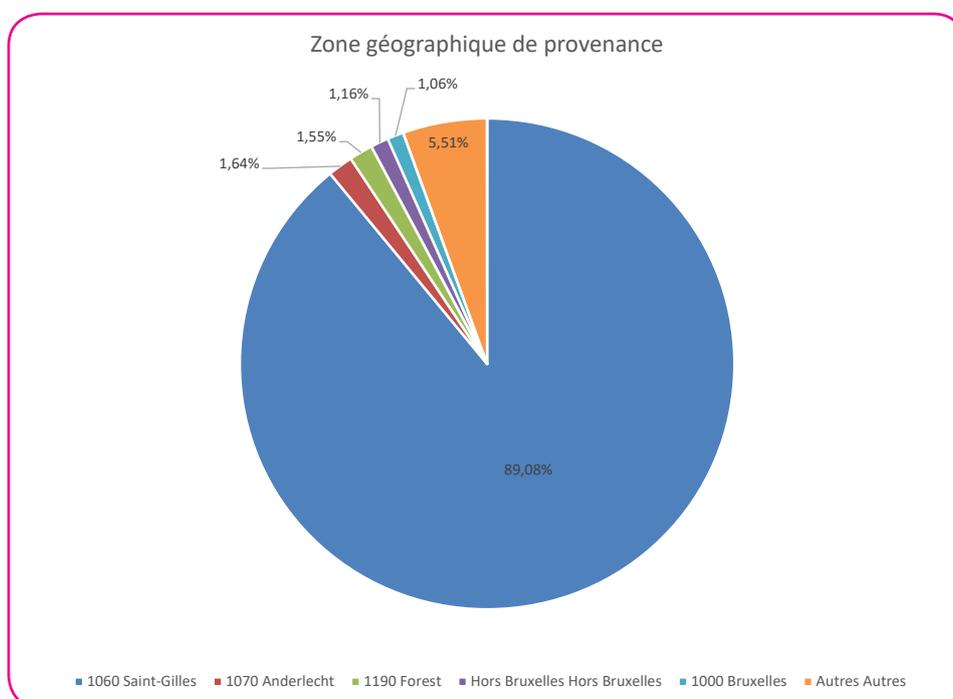
Provenance géographique

Nous nous rendons compte que la majorité des personnes qui passent le pas de la porte du CEMO

occupent le territoire de Saint-Gilles. Le CEMO se veut être un service de proximité, pour les gens du quartier. De plus, de par notre identité de Service jeunesse CPAS, ce chiffre est d'autant plus compréhensible puisque l'aide sociale qui peut être proposée aux usagers ne peut l'être que si la personne habite la commune.

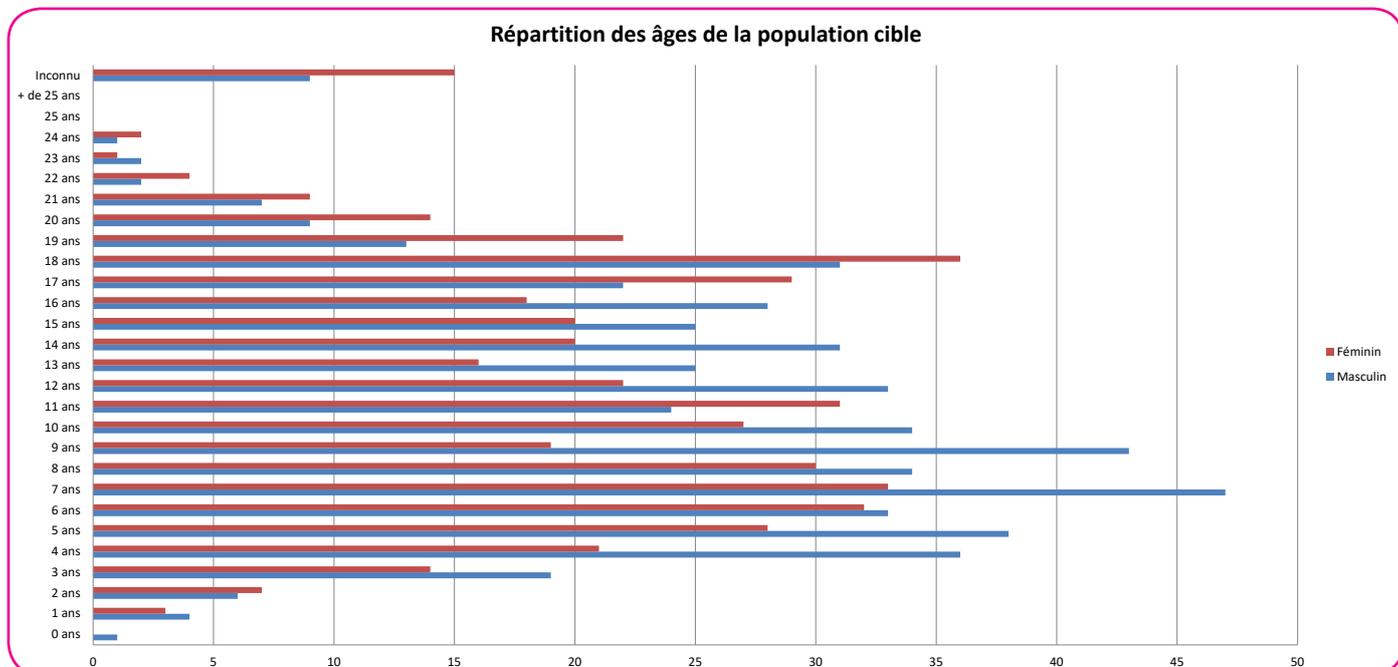
Voici le « top 6 » de la provenance géographique :

Commune	Hommes	Femmes	Total	% Hommes	% Femmes	% Total
Saint-Gilles	513	407	922	49,57%	39,32%	89,08%
Anderlecht	8	9	17	0,77%	0,87%	1,64%
Forest	6	10	16	0,58%	0,97%	1,55%
Hors Bruxelles	4	8	12	0,39%	0,77%	1,16%
Bruxelles	1	10	11	0,10%	0,97%	1,06%
Autres	25	29	57	2,42%	2,80%	5,51%
Total	557	473	1035	53,82%	45,70%	100,00%



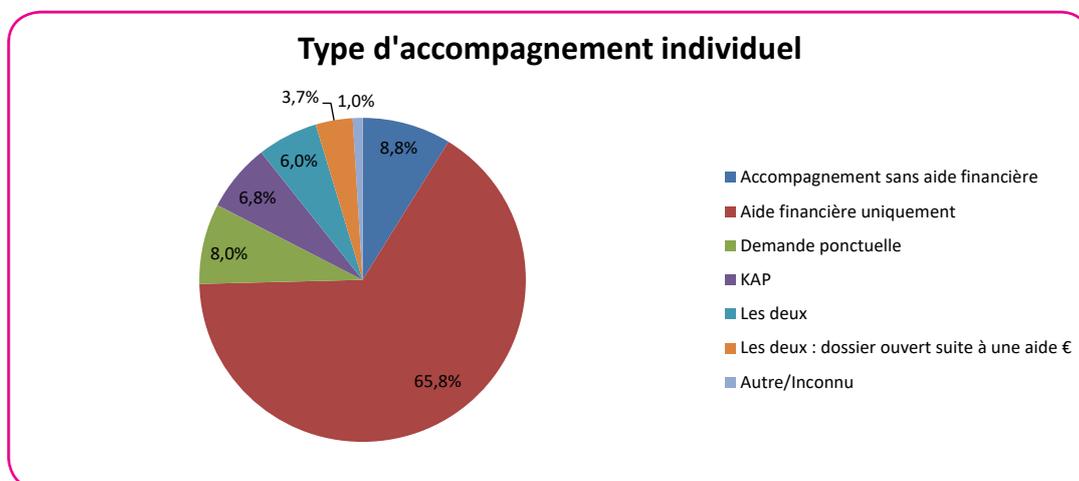
Les autres communes les plus représentées sont majoritairement les communes limitrophes à savoir Anderlecht et Forest qui se trouvent aux frontières de Saint-Gilles.

La répartition des âges des bénéficiaires de l'aide souligne bien le large panel de populations que nous approchons. En effet, nos différents projets et notre double identité d'AMO et de Service jeunesse de CPAS impliquent que nous touchions autant de jeunes enfants que de jeunes adultes. Notre identité d'AMO et de service travaillant essentiellement avec les familles est mise en évidence par le fait que nous travaillons beaucoup avec des enfants (garçons) entre 4 et 10 ans. Dans l'autre extrême, notre projet KAP nous amène à travailler avec de jeunes adultes âgés de 18 ans et plus avec une majorité de filles à l'âge de la majorité.



Type d'accompagnement individuel

Type d'accompagnement individuel global au CEMO	Nombre 2016	Pourcentage 2014	Pourcentage 2015	Pourcentage 2016
Accompagnement sans aide financière	91	21%	13,8%	8,8%
Aide financière uniquement	681	55,70%	61,2%	65,8%
Demande ponctuelle	83	7,50%	6,4%	8%
KAP	70		2,2%	6,8%
Les deux	62	10,50%	7,9%	6%
Les deux : dossier ouvert suite à une aide €	38	3,70%	7,1%	3,7%
Autre/Inconnu	10	1,60%	1,3%	1%
Total des demandes	1035		100,00%	100%



Comme le montre ce graphique et comme nous l'observons dans notre travail au quotidien, le nombre de demandes d'aide financière ne cesse de croître. Ce graphique indique que plus de 60% (65,8%) de l'ensemble

des demandes adressées à notre service concerne uniquement des demandes d'aide financière pour les enfants. Ce chiffre était de 55,7% en 2014 ; on observe ainsi une augmentation de 10% de ces demandes en 2 ans.

Ces demandes ne sont traitées que par les membres de l'équipe qui font partie du personnel CPAS car elles relèvent des missions spécifiques du Service jeunesse du CPAS de Saint-Gilles mais elles sont néanmoins une porte d'entrée pour tout le service.

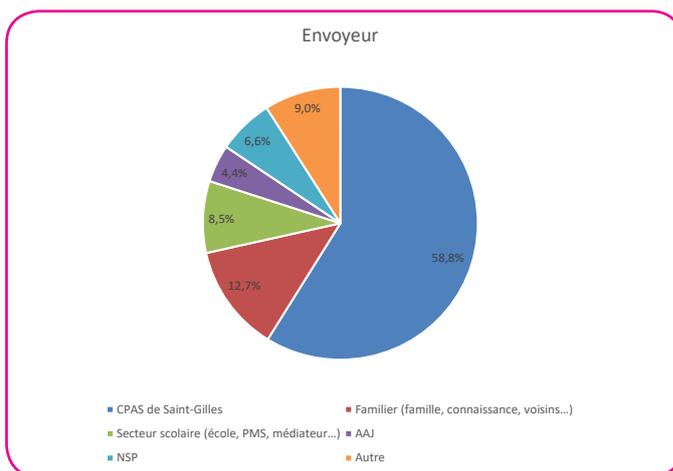
Cette porte d'entrée offre une visibilité à l'AMO et nous permet de faire « offre de service », d'expliquer l'aide que nous pouvons leur apporter en termes d'accompagnement.

Nous développons cette partie dans le chapitre Service jeunesse du CPAS de Saint-Gilles.

Envoyeur

Envoyeur	Nombre	Pourcentage
CPAS de Saint-Gilles	609	58,8%
Familier (famille, connaissance, voisins...)	131	12,7%
Maison d'accueil	4	0,4%
Parquet ou police	0	0,0%
SAJ	15	1,4%
Secteur Extrascolaire (CEMôme, Cenforgil...)	7	0,7%
Secteur logement (FSG, régie foncière...)	2	0,2%
Secteur médical et paramédical (hôpital, médecin...)	4	0,4%
Secteur ONE (consultation ONE, crèches...)	1	0,1%
Secteur Santé mentale (SSM...)	4	0,4%
Secteur scolaire (école, PMS, médiateur...)	88	8,5%
Service du secteur AAJ (SAIE, COE...)	26	2,5%
Service social autre que CPAS de StG (autre CPAS, service social communal...)	28	2,7%
TJ ou SPJ	5	0,5%
Autre	43	4,2%
NSP (ne sait pas)	68	6,6%
Total des demandes	1035	100%

Si l'on se concentre sur le « top 5 », voici ce que cela donne :



Dans le « top 3 » des envoyeurs, le principal est le CPAS de Saint-Gilles. Nous accordons une importance capitale à établir et maintenir de bonnes relations de collaboration avec nos différents partenaires associatifs saint-gillois. Nous observons que le secteur scolaire oriente vers nous une bonne partie de nos suivis (8,5%), ce chiffre était de 6,9% en 2015. Nous pouvons dès lors supposer que nos différentes actions et animations dans les écoles nous apportent une visibilité plus importante auprès des acteurs scolaires.

Les familiaux, connaissances, amis, entourage sont également des envoyeurs importants (12,7 %). Il s'agit d'un gage de confiance, l'établissement d'un lien de confiance est primordial dans l'abord de nos situations.

Dossier Aide à la Jeunesse (AAJ)

Dossier AAJ	Nombre	Pourcentage
Non	955	92,3%
SAJ	51	4,9%
SPJ	27	2,6%
TJ	2	0,2%
Total des demandes	1035	100%

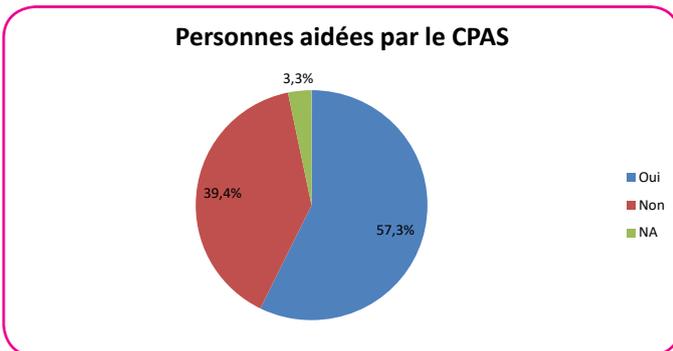
Sur l'ensemble de nos dossiers comprenant un accompagnement, une majorité de ces jeunes n'ont pas ou plus de dossier ouvert dans l'aide à la jeunesse (92,3 %).

Nous pouvons en déduire que d'une part, notre rôle préventif se confirme si nous partons de l'hypothèse qu'il n'y a pas eu de dossier aide à la jeunesse ouvert auparavant, ou que d'autre part, nous sommes un relais important afin d'éviter une aggravation de la situation familiale même pour les situations qui auraient déjà eu un dossier ouvert au SAJ ou au TJ/SPJ.

Une autre hypothèse que nous formulons est le fait que le SAJ oriente plus vers les services de première ligne que sont les AMO et cela sans ouvrir de dossier.

Ressource des familles

Le public que nous rencontrons est essentiellement un public aidé par le CPAS (57,3%). Ce chiffre révèle la précarité importante de notre public. Nous avons également un certain nombre de bénéficiaires en situation de séjour illégal ne pouvant accéder au CPAS. Ceci dit, pour de nombreuses aides que le CPAS de Saint-Gilles peut octroyer aux enfants, le statut de séjour n'entre pas en ligne de compte (prise en charge de frais scolaires, de frais d'activités, de stages...).

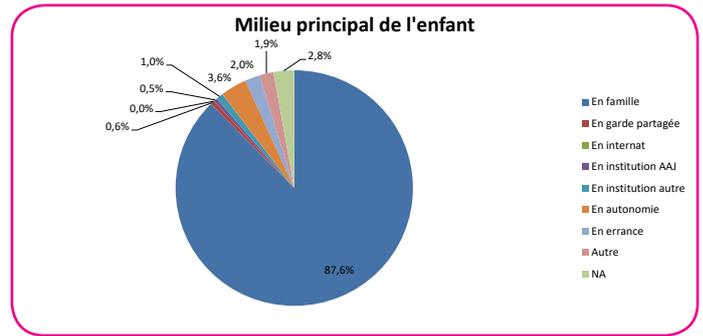


Milieu principal de l'enfant

Milieu de vie principal de l'enfant	Nombre	Pourcentage
En famille	907	87,6%
En garde partagée	6	0,6%
En internat	0	0,0%
En institution AAJ	5	0,5%
En institution autre	10	1,0%
En autonomie	37	3,6%
En errance	21	2,0%
Autre	20	1,9%
NA	29	2,8%
Total des demandes	1035	100,0%

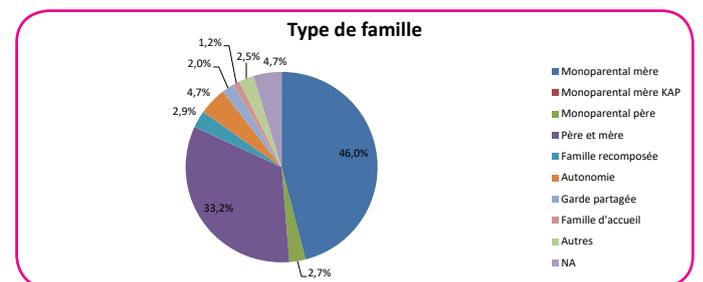
Les demandes traitées au CEMO concernent des enfants vivant majoritairement en famille mais près de la moitié des enfants connus au CEMO (46%) vivent dans une structure familiale de type monoparentale, dont l'écrasante majorité est avec leur mère (ce chiffre était de 53% en 2015). En effet, nous constatons sur le terrain qu'il y a beaucoup de mères seules qui doivent faire face à de nombreuses difficultés, responsabilités et démarches diverses avec un papa qui est très peu

présent voire inexistant. Ceci dit, la structure familiale plus classique à savoir papa/maman/enfants constitue encore 1/3 de notre public.



Type de famille

Type de famille	Nombre	Pourcentage
Monoparental mère	476	46,0%
Monoparental mère KAP	1	0,1%
Monoparental père	28	2,7%
Père et mère	344	33,2%
Famille recomposée	30	2,9%
Autonomie	49	4,7%
Garde partagée	21	2,0%
Famille d'accueil	12	1,2%
Autres	25	2,4%
NA	49	4,7%
Total des demandes	1035	100,0%



Les familles que nous accompagnons sont constituées en majorité d'une fratrie de 1 à 3 enfants. Notons également qu'il y a 10% de notre public dont les familles comprennent entre 5 enfants et plus !

Nombre d'enfants	Nombre	Pourcentage
0	10	1,0%
1	188	18,2%
2	257	24,8%

3	270	26,1%
4	132	12,8%
5	62	6,0%
plus de 5	47	4,5%
NA	69	6,7%
Total des demandes	1035	100,0%

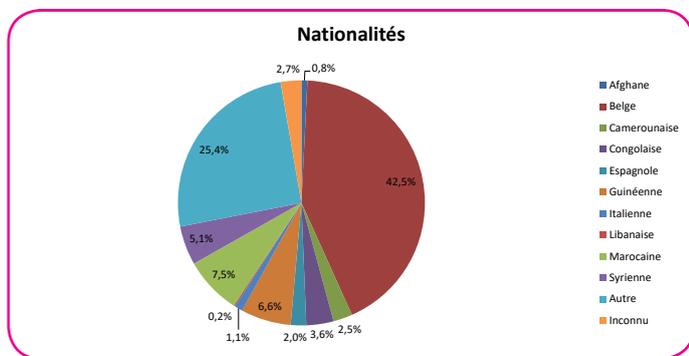
Nationalités

Nationalités	Nombre	Pourcentage
Afghane	8	0,8%
Belge	440	42,5%
Camerounaise	26	2,5%
Congolaise	37	3,6%
Espagnole	21	2,0%
Guinéenne	68	6,6%
Italienne	11	1,1%
Libanaise	2	0,2%
Marocaine	78	7,5%
Syrienne	53	5,1%
Autre	263	25,4%
Inconnu	28	2,7%
Total des demandes	1035	100,0%

la catégorie « autre » (25,4%) qui reprend les personnes pour lesquelles nous n'avons pas cette information ou en raison d'une nationalité peu représentée. En 3e position, la nationalité marocaine est représentée à 7,5%. Vient ensuite la nationalité guinéenne avec 6,6%. Cela rejoint nos constats par rapport à la question du regroupement familial. Nous constatons effectivement que de nombreuses situations de regroupement sont issues de Guinée. En général, le parent vient seul et fait venir ses enfants par la suite. Pour le conjoint, les démarches sont plus compliquées car il faut attester d'un revenu suffisant or ces mères bénéficient souvent du revenu du CPAS qui ne suffit pas pour ces procédures. (Pour plus d'information concernant le regroupement familial, voir à la lettre R de notre rapport d'activités).

La dernière nationalité la plus représentée est la nationalité syrienne qui était de 2,1% en 2015 et qui constitue en 2016 5,1% de notre public. Nous avons effectivement connu un accroissement de demandes pour la population syrienne due à la situation socio-politique. De nombreux syriens sont arrivés en Belgique et ils se retrouvent souvent fort démunis en arrivant ici ne connaissant ni la langue, ni les us et coutumes ou encore toutes les démarches à entreprendre dans ce système qui leur est totalement inconnu. Dès lors, ils viennent s'adresser à nous pour tous types de demandes (administratif, recherche d'école pour leurs enfants...).

Regroupement familial



Nombre de personnes en regroupement familial	Pourcentage en 2015	Pourcentage en 2016
Oui	13,9%	19,5%
Non	82,9%	76,0%
NA (Non Appliqué)	3,2%	4,4%
Total des demandes	100,0%	100,0%

« Top 5 » nationalités

Nationalité	Nombre	Pourcentage
Belge	440	42,5%
Autre	263	25,4%
Marocaine	78	7,5%
Guinéenne	68	6,6%
Syrienne	53	5,1%

La majorité de notre public est de nationalité belge (42,5%) mais notons que parmi ceux-ci, nombreux ont une origine étrangère et que la nationalité belge a été acquise soit durant la génération pour laquelle nous intervenons, soit pour la génération précédente, c'est-à-dire celle des parents qui s'adressent à nous. Vient ensuite

Ce tableau indique que près de 20% de notre public est dans une situation de regroupement familial. Ce chiffre était de 7,7% en 2014 et de 13,9% en 2015 ; les dossiers ouverts dans ce cadre-là ont **quasiment triplé en 2 ans**.

Suite à notre diagnostic social, nous avons décidé d'approfondir cette thématique car nous avons constaté que ces situations de regroupement engendraient de nombreuses difficultés tant pour le parent accueillant que pour l'enfant qui débarque dans un nouveau pays avec sa culture, ses codes, sa langue... Nous avons d'ailleurs organisé en 2016 une matinée de réflexion sur cette thématique (voir plus loin la partie Regroupement familial).

MENA

Nombre de Mena	Nombre	Pourcentage
Oui	11	1,1%
Non	988	95,5%
NA	36	3,5%
Total des demandes	1035	100,0%

Nous n'avons eu que 11 MENA sur l'année 2016, nous en avons eu 20 en 2015. Le nombre de MENA diminue, du moins dans notre service. Cela peut s'expliquer soit par le fait que les structures destinées à leur accueil sont mieux organisées ou qu'ils sont peut-être moins présents sur la commune de Saint-Gilles.

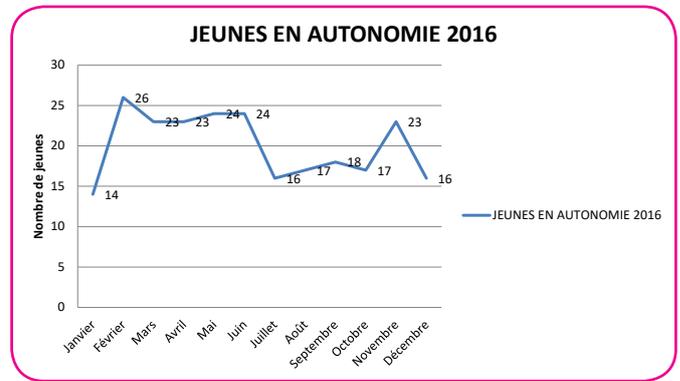
Ce sont bien souvent des jeunes qui sont installés sur la commune, soit en autonomie et qui bénéficient alors d'une aide du CPAS, soit hébergés chez un proche ou un familial. Ils sont toujours sous la responsabilité d'un tuteur légal désigné par le service fédéral des tutelles (le tuteur n'est pas la personne qui héberge le jeune même si ce cas de figure pourrait être possible). Nous constatons que l'accompagnement de ces jeunes s'inscrit dans la durée puisque les dossiers sont souvent ouverts jusqu'aux 18 ans minimum du jeune, âge où il perd son statut de MENA.

Jeunes en autonomie

En ce qui concerne les jeunes en autonomie, nous vous renvoyons à notre projet KAP (voir au chapitre KAP de notre rapport d'activités) mais voici quelques chiffres.

Nombre de jeunes en autonomie parmi notre public 16-25 ans	Nombre	Pourcentage
Oui - KAP	10	4,0%
Oui - Léon	3	1,2%
Oui - Crickx	3	1,2%
Oui - Log. Privé	22	8,9%
Non	202	81,5%
NA	8	3,2%
Total des demandes de jeunes entre 16-25 ans	248	100,0%

Le nombre de jeunes en autonomie est assez stable d'un mois à l'autre. Il y a une vingtaine de suivis mensuels concernant des jeunes qui sont dans un processus de mise en autonomie.



Types de demande

Nous avons traité 3528 demandes en 2015, ce chiffre est de **3978 en 2016**, soit 450 demandes de plus en 1 an.

En tant que service généraliste, le CEMO reçoit tous types de demandes. Les statistiques démontrent que sur les 3978 demandes adressées au CEMO, 75,8% concernent le thème des finances.

Thème de la 1re demande	Nombre	Pourcentage
Administratif	43	1,1%
Emploi	10	0,3%
Etrangers	17	0,4%
Famille	263	6,6%
Finances	3016	75,8%
Justice	24	0,6%
Logement	301	7,6%
Loisirs	48	1,2%
Santé	19	0,5%
Scolarité	166	4,2%
Autre/Inconnu	71	1,8%
Total des demandes	3978	100,0%

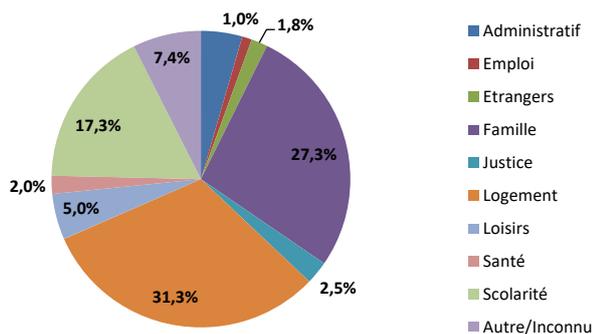
En dehors de cette thématique spécifique directement liée à notre identité de service jeunesse de CPAS, nous constatons que les autres demandes principalement traitées au CEMO concernent le logement, la famille et la scolarité, comme en 2015.

Thème de la 1re demande	Nombre en 2016	Pourcentage en 2016	Pourcentage en 2015
Administratif	43	4,5%	1,2%
Emploi	10	1,0%	2,4%
Etrangers	17	1,8%	2,9%
Famille	263	27,3%	25,7%
Justice	24	2,5%	3,7%
Logement	301	31,3%	28,6%
Loisirs	48	5,0%	6,9%

Santé	19	2,0%	1,6%
Scolarité	166	17,3%	19,2%
Autre/ Inconnu	71	7,4%	7,8%
Total des demandes	962	100,0%	100,0%

Juillet	290
Août	226
Septembre	343
Octobre	264
Novembre	364
Décembre	326
TOTAL 2016	3978
MOYENNE	331,50

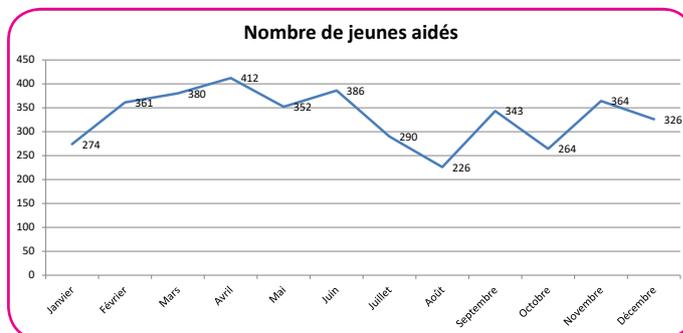
Thème de la 1er demande (hors demande financière)



Nous remarquons sur ce tableau que le nombre de jeunes aidés mensuellement en 2016 est en moyenne de 331, ce chiffre était en moyenne de 294 en 2015 et de 200 en 2014 ; on traite donc plus de dossiers par mois mais notons que parmi ceux-ci, certains concernent une demande ponctuelle². Nous observons tout de même que le nombre de dossiers ouverts en 2016 est plus élevé qu'en 2015 ; nous passons de 813 à 1035 dossiers ouverts.

Nombre de jeunes aidés par mois

Notons que notre traitement statistique actuel ne nous permet pas une analyse approfondie de cette donnée car ce chiffre est en réalité sous-évalué. En effet, il s'agit du nombre de jeunes différents qui ont été aidés par notre service mais il est important de préciser qu'un même jeune ne sera comptabilisé qu'une fois alors que plusieurs demandes auront peut-être été traitées pour ce même jeune.



Nous ne pouvons également pas distinguer via notre traitement statistique actuel les jeunes identiques et différents de mois en mois, de même que les ouvertures et fermetures successives de dossier pour un même jeune. Nous ne pouvons le faire que sur l'ensemble de l'année (nombre total de dossiers différents). Cette analyse devrait se faire au cas par cas et nous n'en avons pas les moyens actuellement. Cependant, nous sommes en réflexion pour faire évoluer notre traitement statistique mais cela passerait probablement par la création d'un nouvel outil d'encodage et de gestion.

Ce graphique indique que la fréquentation et les demandes traitées au CEMO sont plutôt stables tout au long de l'année avec une diminution lors de la période des vacances d'été qui est une période plus calme dans le service.

MOIS	NOMBRE DE DOSSIERS MENSUELS
Janvier	274
Février	361
Mars	380
Avril	412
Mai	352
Juin	386

² voir plus haut pour l'explication concernant la différence entre dossier et demande ponctuelle

V. Les actions collectives et communautaires

Introduction

Les actions collectives et communautaires sont importantes et nécessaires dans le travail global réalisé par les AMO dans l'aide à la jeunesse.

Travailler avec des groupes et collectivités permet une approche différente, une analyse complémentaire et un autre niveau de compréhension des difficultés rencontrées par les jeunes et leur famille. L'axe communautaire est tout aussi fondamental puisqu'au-delà de viser une personne ou un groupe de personnes bien défini, ce travail vise plus globalement une catégorie de public, voire le « tout public ».

Vous retrouverez également certaines de nos actions et projets collectifs et communautaires dans les chapitres AMOrce et CEMobile qui sont des projets dits « coupoles » et qui regroupent un ensemble d'actions ayant des objectifs ciblés et communs.

Extrait de l'Arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 15 mars 1999 relatif aux conditions particulières d'agrément et d'octroi des subventions pour les services d'aide en milieu ouvert :

CHAPITRE IV : L'ACTION COMMUNAUTAIRE

Article 7. Dans le souci du bien-être des jeunes concernés, l'action communautaire vise à améliorer l'environnement social des jeunes, à apporter une réponse globale à des problèmes individuels et à développer une dynamique de réseau et de communication sociale.

L'action communautaire participe à une politique d'action contre les mécanismes de marginalisation et d'exclusion sociale du public visé à l'article 2 du présent arrêté.

Article 8. L'action communautaire se fonde sur :

- l'analyse des demandes d'aide individuelle et collective ainsi que des diverses problématiques soulevées par celles-ci ;

- l'analyse du contexte sociologique, des logiques d'action et des dynamiques de complémentarité des différents intervenants politiques, institutionnels, administratifs et associatifs du territoire géographique d'action couvert par le service ;
- le constat des difficultés rencontrées généralement par les demandeurs dans l'accessibilité, l'utilisation et le fonctionnement des services sociaux, administratifs ou autres infrastructures existantes.

Article 9. Conformément aux objectifs de l'action communautaire précisés à l'article 8, le service initie ou développe des actions concrètes, favorise ou relaie le cas échéant l'expression des jeunes auprès des instances politiques, sociales, administratives ou associatives, et informe ou interpelle, si nécessaire, ces mêmes instances sur toute matière relevant de son activité de prévention telle que définie aux chapitres III, IV et V du titre I du présent arrêté.

CHAPITRE V : L'ACTION COLLECTIVE

Article 10. L'action collective vise à induire, à élaborer et à apporter avec les jeunes et en interaction avec leur environnement social, des réponses collectives à des problématiques globales ou individuelles.

Article 11. L'action collective ou de groupe est une modalité d'intervention centrée sur la pédagogie du projet qui a pour objectif principal de restaurer ou de développer une dynamique de solidarité sociale et de prise de responsabilité entre les jeunes et leur environnement.

L'action collective offre aux jeunes en difficulté les capacités de conception et les moyens de réalisation de projets permettant une socialisation et une valorisation de soi susceptibles à terme d'être gérées de manière autonome par les jeunes.

Article 12. Les activités développées dans le cadre de l'action collective ont un caractère transitoire pour le jeune.

L'action collective constitue un support à l'action socio-éducative qui vise à la réappropriation de l'action par l'acteur.

Elle vise à aider les jeunes à rejoindre les structures existantes ou à impulser, le cas échéant, la création de celles-ci.

Article 13. Afin de favoriser une réflexion coordonnée en matière de prévention générale au niveau local, le service informe le conseil d'arrondissement de l'aide à la jeunesse, ci-après dénommé le conseil, de son arrondissement, des modalités et objectifs de l'aide préventive qu'il développe, principalement de ses volets communautaire et collectif.

GAPPI

Le Groupe d'Action et de Prévention contre la Précarité Infantile émane d'un appel à projet introduit par la Coordination sociale du CPAS. Il s'agit d'une cellule de concertation visant à rassembler les acteurs de la commune concernés par la question de la précarité des enfants.

En amont de la création du groupe, le CEMO effectuait déjà des recherches afin de comprendre les phénomènes de paupérisation des familles et d'identifier leurs éventuelles conséquences sur les enfants. Le CEMO avait par exemple distribué à l'ensemble des écoles présentes sur la commune de Saint-Gilles un questionnaire sur les frais scolaires demandés aux familles, ainsi qu'organisé des rencontres avec les directions d'écoles et les PMS. La participation à cette cellule de concertation, qui donnait l'opportunité d'intégrer ces actions dans une démarche plus globale, s'est donc faite tout naturellement.

En cours de processus, la cellule s'est scindée en deux groupes : le GAPPI scolaire (pour les acteurs associés à la tranche d'âge des 3-12 ans) et le GAPPI Petite Enfance (pour le secteur des 0-3 ans).

Mensuellement, les acteurs de l'enfance se réunissent pour échanger autour des questions de précarité infantile. Parmi ces acteurs, on compte notamment une maison médicale, l'ONE, le CEMôme, Badje, Itinéraires AMO, les écoles communales... Et bien entendu le CEMO.

De nouveaux partenaires arrivent régulièrement, ce qui vient alimenter les constats mais peut par moments freiner l'avancée des travaux en raison des présentations de chacun et de l'avancement des actions qui se répètent. La mise en place d'actions concrètes prend beaucoup de temps, d'une part, car les participants

doivent s'y consacrer en plus de leur travail habituel, et d'autre part, car elles nécessitent l'aval de tous et la consultation de partenaires extérieurs (instances, CPAS, administrations...).

Les objectifs de départ étaient, d'une part, une meilleure connaissance du réseau s'occupant de l'enfance et, d'autre part, un échange de constats et de pratiques. L'idée était de pouvoir se concerter entre partenaires en vue de favoriser une politique de prise en charge plus globale et de faciliter la communication interservices.

Depuis deux ans, observations et recherches de terrain ont été effectuées par et avec l'ensemble des partenaires. Elles ont pu faire émerger des pistes de prévention et d'action visant à réduire les conséquences liées à la précarité des familles.

Le premier bénéfice du groupe a été de permettre aux membres du réseau de mieux connaître et identifier leurs partenaires. Les acteurs scolaires font à présent partie intégrante de la cellule et apportent un éclairage qui manquait jusqu'alors. Nous nous sommes rendu compte que le milieu scolaire était fort démuné face à la précarité infantile et ne disposait pas d'outils pour pouvoir orienter les familles en difficulté. La communication qui s'est établie avec le monde scolaire permet notamment un meilleur relais vers les services.

Ce manque d'informations sur le réseau d'aide existant, à la fois des professionnels et des parents, a mené à la publication d'une brochure reprenant les principaux services saint-gillois. Cette brochure, intitulée « Parents, besoin d'aide à Saint-Gilles », est éditée par la Coordination sociale et les nombreux partenaires associatifs. Elle est destinée tant aux partenaires scolaires qu'aux parents. L'idée est de fournir un outil répertoriant les coordonnées et un descriptif des services qui peuvent apporter un soutien à nos publics fragilisés, que ce soit à un niveau administratif, financier ou social. La brochure est disponible depuis début 2016 chez les partenaires du GAPPI et dans 11 écoles saint-gilloises. Elle a depuis dû être réimprimée, signe du réel besoin de terrain auquel elle répond.

Dans la lignée de la réalisation de cette brochure, le GAPPI a organisé une « bourse aux associations » le 19 février 2016, à destination des différents partenaires présents dans la brochure et des écoles. Les participants recevaient à l'entrée une situation fictive pour laquelle ils devaient tenter de trouver le service qui pourrait répondre à leur demande ; l'objectif était de permettre aux professionnels de s'identifier et de mieux se connaître. De plus, le travail de sensibilisation des écoles saint-gilloises se poursuit de façon régulière grâce à la présentation de la brochure lors des réunions de concertation des équipes éducatives.

Par ailleurs, le travail du GAPPI permet de faire remonter des constats auprès d'instances de décision. Ainsi, des données chiffrées ont été transmises au CPAS pour rendre compte des difficultés rencontrées par ses usagers, aboutissant à une simplification de l'accès à l'aide matérielle pour les demandes liées aux enfants. En outre, une sensibilisation à la précarité infantile a été menée auprès des assistants sociaux du CPAS et une nouvelle grille d'analyse a été conçue pour leur anamnèse, en collaboration avec le CEMO et le service social du CPAS. Testée durant l'automne 2016, cette grille doit être généralisée en 2017.

Le GAPPI a également permis l'émergence de deux projets proposés par des partenaires et financés par le CPAS, visant à favoriser le développement psychique et physique d'enfants en situation de précarité : Itinéraires AMO avec « la psychomotricité pour enfants de 2 à 4 ans pour les familles émergeant au CPAS et/ou primo-arrivantes. Et Singularités plurielles pour un projet « apprentissages singuliers » qui vise à prévenir le décrochage scolaire précoce en accompagnant des enfants de la 3e maternelle à la 1ère primaire.

Du côté du GAPPI Petite Enfance, une première prise de contact entre les acteurs a permis d'identifier les besoins spécifiques aux 0-3 ans. Intrinsèquement liés à ceux des parents, ils concernent des questions financières, de connaissance de la langue et des structures d'accompagnement, l'isolement des mères seules et le manque de lieux de socialisation pour les enfants qui ne vont pas en crèche. Le premier projet du groupe s'est porté sur la sensibilisation des travailleurs de crèche à la question de la précarité, à travers la présentation de la brochure mais aussi une journée de formation réalisée par Badje.

En 2017, le GAPPI Petite Enfance poursuivra le travail entamé sur le suivi pré- et postnatal, avec l'aide et l'expertise de sages-femmes qui ont rejoint le groupe dès fin 2016.

Le GAPPI scolaire prévoit quant à lui de se pencher en priorité sur l'accueil des enfants primo-arrivants au sein du milieu scolaire et extrascolaire.

Ateliers parents

Le CPAS de Saint-Gilles agit de manière préventive, palliative et curative par le biais de différents services de première et de seconde ligne. Les services jeunesse (le CEMO) et culture ont conjointement conçu un projet d'ateliers à destination des parents aidés par l'institution. Pour ce faire, ils ont également sollicité de nombreux partenaires issus du groupe Jeunesse de la coordination sociale de Saint-Gilles ainsi que des experts du soutien à la parentalité. Cette action s'inscrit dans le cadre de l'utilisation du subside précarité infantile du SPF destiné

à des aides individuelles et à des aides pour des projets collectifs dans le cadre du combat contre la précarité infantile.

Nous entendons les ateliers parents comme un lieu de rencontre et d'échanges pour tous les parents (pères, mères, grands-parents) du quartier. Invités à prendre un café, les parents viennent y passer un moment convivial, discuter et échanger entre habitants du même quartier. Nous abordons à chaque rencontre un thème précis. Ce groupe est animé par une personne du CEMO et un intervenant d'une autre association (planning familial, ONE...). La parole et l'échange sont nos principaux outils ainsi que la mise en lien avec les autres familles et le réseau des autres intervenants présents auprès des familles.

Ce projet préventif est né de plusieurs constats de terrain auprès des familles que nous rencontrons quotidiennement dans notre travail d'accompagnement psychosocial :

- Les familles ont un réel besoin d'écoute et sont de plus en plus préoccupées par l'éducation de leur(s) enfant(s) et tous les questionnements relatifs à la vie de famille.
- Dans le public du CPAS, nous avons les familles les plus fragilisées : précarité voire même grande précarité (familles illégales...), séparations, conflits, violences, situations SAJ et SPJ. Ces familles ont tendance à s'isoler et à se déprécier.
- Parallèlement à cela, nous mettons l'accent dans notre travail d'accompagnement psychosocial sur les ressources des familles et des jeunes. Il s'agit ici de pointer et de valoriser les compétences de la personne et de l'aider à s'en servir et à les développer. Nous remarquons que beaucoup de ces familles, malgré leur vulnérabilité, font preuve de beaucoup de ressources et de compétences.

Objectifs de départ

1/ L'objectif prioritaire est de renforcer la fonction et les compétences parentales par un travail collectif et donc l'épanouissement de l'enfant dans son milieu de vie familial. Nous proposons aux parents des temps de parole avec l'aide d'un professionnel de l'enfance et/ou d'intervenant spécifique, temps convivial, souvent ludique avec apport d'outils et de réflexion.

A travers ce moment d'échanges, de rencontres nous souhaitons favoriser les échanges intra et interfamiliaux, renforcer les liens familiaux, échanger et partager des savoir-faire, astuces, conseils entre parents, mutualiser les ressources.

Mais aussi nous insistons dans notre travail d'animation à promouvoir l'expression des personnes et la prise de

confiance en soi, la déculpabilisation et le fait d'autoriser les mamans à lâcher prise et à oser dire les choses. Lorsque les échanges se produisent, la prise de recul est facilitée et une forme de solidarité spontanée peut émerger.

2/ Il est important de permettre un lieu d'échanges, de rencontres mais aussi de prévention. Les ateliers parents visent à lutter contre l'isolement des parents, à consolider les relations entre parents et enfants, les relations entre les familles et les générations, le développement de solidarités entre parents en s'appuyant sur des projets collectifs. Notre objectif est de réussir à toucher des familles isolées et vulnérables (précarité...).

3/ Ceci permet, d'une part, de consolider les partenariats engagés avec tous les acteurs qui gravitent autour de la parentalité sur notre territoire et, d'autre part, pour le public d'identifier et de faciliter l'accès aux informations concernant les familles.

La finalité des ateliers parents est donc de valoriser les parents et les adultes dans leur rôle éducatif, de les accompagner dans leurs questionnements, leurs réflexions et de les soutenir dans les moments plus difficiles. C'est aussi pouvoir souligner une certaine « expertise » de ces parents sur les domaines de l'éducation de leurs enfants. Nous nous basons ici sur « la parentalité positive » : le développement des compétences et le sentiment de confiance chez les personnes qui exercent le rôle de parents ».

Les familles que nous côtoyons sont dans leur écrasante majorité des mères élevant seules leurs enfants.

Elles doivent assumer la charge du ménage, l'éducation des enfants et les diverses démarches nécessaires pour gérer la vie quotidienne. Ces personnes n'ont pas d'espace où déposer leur parole, leurs questions, leurs doutes ou bien leurs interrogations.

Les ateliers depuis leur création

> 2014

Les ateliers parents ont vu le jour en 2014. La première année, les ateliers avaient lieu dans les locaux du CPAS avec des thématiques très variées mais à destination des parents et traitant toujours des sujets susceptibles de les intéresser autour de la question de l'éducation des enfants.

> 2015

La deuxième année, les ateliers se sont tenus dans les locaux du CEMôme (asbl gérant l'extra-scolaire). Nous avons l'avantage de nous trouver dans ces locaux ce qui permettait aux mamans de faire garder leurs enfants non-scolarisés par un ou deux animateurs du CEMôme.

Les mamans pouvaient ainsi participer aux ateliers de manière plus sereine.

Lors du 2e semestre 2015, suite à l'évaluation faite après les ateliers précédents et en parallèle à d'autres initiatives dégagées par le groupe GAPPI, il a été décidé en concertation avec tous les partenaires de tenter l'expérience au sein des écoles. L'idée était de pouvoir toucher les parents au sein même de l'établissement scolaire fréquenté par leur(s) enfant(s). Nous avons ainsi, en collaboration avec le CPAS de Saint-Gilles et plus particulièrement la coordination sociale, lancé une invitation à toutes les écoles saint-gilloises. Il a été proposé que nous puissions organiser ces ateliers dans les locaux de l'école qui s'engageait en contrepartie à en parler activement aux parents et à mettre un local à notre disposition. Deux écoles ont répondu à l'appel, l'Institut Saint Jean-Baptiste (ISJB) et l'école Sainte-Marie. Nous avons ainsi organisé plusieurs rencontres avec les directions et les équipes pédagogiques pour présenter le projet et mettre en place les ateliers de manière plus concrète.

> 2016

Ateliers à l'Institut Saint Jean-Baptiste

Ainsi, sur l'année scolaire 2015-2016, nous avons débuté avec l'Institut Saint Jean Baptiste. Une séance inaugurale a eu lieu le 13 novembre 2015 dans les locaux de l'école pour présenter le projet aux parents et sonder leur intérêt par rapport aux thématiques qu'ils souhaitaient travailler plus particulièrement. Cette première séance avait permis de dégager les deux thématiques à travailler : la scolarité et les limites dans l'éducation. Nous avons ainsi planifié le calendrier avec deux séances/thématiques. Les ateliers ont eu lieu fin 2015 (période novembre-décembre).

Le bilan de cette première expérience au sein même d'une école a été plutôt mitigé. La fréquentation n'était pas optimale, l'espoir de voir plus de parents aux séances étant donné qu'ils déposent leur(s) enfant(s) à l'école et qu'ils pouvaient avoir accès directement à cet espace de parole n'a pas été rencontré. Les échanges ont cependant été très riches.

Ateliers à Sainte-Marie

Après cette première expérience à l'ISJB, les ateliers se sont déroulés au sein d'une autre école saint-gilloise ; l'Institut Sainte-Marie. Nous avons rencontré la direction et nous avons mis en place le calendrier. Le programme était également de développer deux thématiques avec deux séances/thématiques : les 22 et 29 janvier pour la 1ère et les 19 et 26 février pour la seconde.

Au sein de l'école, il existe déjà une initiative mise en place par le PMS ; il s'agit du « café des parents ». Ce moment de rencontre se fait au sein des classes même

avec les parents et les enfants qui s'occupent pendant que les parents prennent un thé ou un café. Cela se fait du lundi au mercredi entre 8h30 et 9h15 dans les classes de maternelles.

L'idée était de pouvoir présenter ces ateliers parents comme une initiative complémentaire à ces moments informels.

Séances du 22/01/2016 et 29/01: les limites dans l'éducation

Ces séances ont été préparées et animées par le CEMO en collaboration avec l'AMO Itinéraires et le CEMôme.

L'atelier a compté 15 parents à la 1ère séance et quatre parents à la seconde, certains sont arrivés plus tard et certains sont partis plus tôt. Nous avons eu la présence d'un papa, fait assez rare pour le souligner. Les profils des parents étaient variés, certains n'avaient qu'un enfant d'autres en avaient six. Certaines mamans sont venues avec leur bébé.

Les questions des parents tournaient autour de la scolarité, de la gestion des colères ou de la désobéissance des enfants mais aussi des écrans, tous à l'unanimité ont évoqué ce thème comme intéressant et voulaient avoir des pistes pour cadrer leur enfant.

Beaucoup de parents ont évoqué la solitude et la difficulté à se référer à quelqu'un pour leurs soucis dans l'éducation des enfants. Ils ont souligné combien il était important de ne pas se sentir seul face à ses difficultés et qu'il était rassurant d'entendre que les problèmes vécus le sont ou l'ont été par d'autres parents.

Séance du 19/02 et 26/02: Scolarité

Ces séances ont été assurées par le CEMO et la Cellule Scolaire et Jeunesse.

Lors des deux séances, il y a eu en moyenne 12 parents/séance (15 à la 1ère et 7 à la 2ème) dont deux papas mais nous avons terminé les séances avec quatre parents en moyenne. Il y a beaucoup de va-et-vient durant les séances et le local n'était pas approprié. Il s'agit du réfectoire et il y a beaucoup de passages ce qui est difficile pour créer une atmosphère sécurisante et sereine pour des échanges.

Les parents présents sont venus soit via le CEMO, soit il s'agissait de parents dont les enfants sont scolarisés à Sainte-Marie. Il y avait également une surveillante de Sainte Marie qui y a participé. La personne qui s'occupe des activités au sein de l'école était là au moment de l'accueil mais n'a pu assister à la séance.

Les discussions ont tourné autour de différents sujets : les langues parlées à l'école vs à la maison, comment aborder le bulletin et la présence de rouge dans celui-ci,

l'enseignement spécialisé et le besoin de certains enfants d'être plus encadrés individuellement, les limites dans l'éducation (la télé, les écrans...), l'enfant roi/l'enfant unique...

On se rend compte lors de ces séances que les parents sont très en demande d'informations à propos de différentes choses : des activités pour les enfants, de cours de français pour les mamans, cours de NL pour les enfants...

Evaluation

Suite aux ateliers à Sainte-Marie, nous effectuons une évaluation avec la coordination sociale, les partenaires qui y ont participé (CEMôme, Itinéraires AMO) et les directeurs d'école (le directeur de l'ISJB n'était pas présent). Le directeur de l'Institut Sainte-Marie et les partenaires sont plutôt satisfaits de ces ateliers dans les écoles. Le directeur souligne également que ce n'était pas toujours les mêmes parents donc selon lui, nous aurions touché une trentaine de parents en tout. Le bilan est de son côté plutôt positif. L'idée à Sainte Marie était de pouvoir lancer une association des parents et une réunion a eu lieu dans le courant du mois de mars pour en parler avec certains parents.

Nous soulignons tout de même la présence aléatoire des parents d'une séance à l'autre et la difficulté à les mobiliser et les fidéliser. Le directeur pense qu'un des éléments explicatifs est la barrière de la langue. Dans son école, il y a un large public de primo-arrivants, 60% d'étrangers, 12% seulement parlent le français à la maison et 25% du public parlent exclusivement une autre langue.

Séance du 15/04 : séance de clôture des ateliers à Sainte-Marie

Lors de l'évaluation, nous avons évoqué la possibilité de clôturer ces ateliers par une dernière séance plus informelle. Le directeur de Sainte-Marie a proposé de faire cela dans ses locaux, au moment de la remise des bulletins pour avoir les parents déjà sur place, en fin d'après-midi. L'idée était de proposer aux différentes associations saint-gilloises de venir tenir un stand avec les flyers reprenant toutes les infos sur leurs services et répondre ainsi aux différentes demandes des parents plus pratico-pratiques qui ont émergé lors des ateliers. Il y a eu plusieurs partenaires présents lors de cette clôture : Itinéraires AMO, le CEMôme, la Cellule Scolaire et Jeunesse, le cellule Culture/coordination sociale du CPAS, le QUEF...

Il y a eu du passage lors de cette séance de clôture, les parents ont pu rencontrer les partenaires saint-gillois et poser leurs questions. Ils sont repartis avec des flyers et différentes infos très concrètes notamment par rapport aux activités à prévoir pour les grandes vacances.



Pour résumer, nous pouvons dire que le bilan global de ces animations est plutôt positif. Malgré les difficultés rencontrées telles que la grande dépense d'énergie pour faire venir les parents (coups de fils préalables et répétés...) pour une fréquentation relative, le fait qu'il y ait peu de pères présents, quelques difficultés au niveau de la compréhension du français pour certaines personnes, on s'aperçoit tout de même que des liens se tissent entre des parents et les différents services.

Les ateliers parents commencent à devenir un lieu de rencontres et d'échanges où les parents trouvent leur place et les réponses à leurs demandes et attentes. Un espace bienveillant, à l'écoute, où il fait bon se retrouver. Ce travail permet de mutualiser les compétences, trouver des complémentarités et de mieux appréhender les problématiques et potentialités des familles. C'est un travail qui se doit d'être encore amélioré, consolidé.

Perspectives année 2016-2017

Durant l'été 2016, nous avons eu des réunions pour réfléchir à la manière d'aborder les ateliers pour la rentrée 2016-2017. Il y a eu d'une part, début juillet, une rencontre avec l'AMO Comète. Ils ont également un projet de soutien à la parentalité et sont en question par rapport à la mise en place de ce type d'ateliers au sein de leur AMO. Une prochaine rencontre avec d'autres AMO va avoir lieu début janvier 2017 pour mutualiser les compétences et réfléchir à cette question de manière plus globale.

D'autre part, il y a eu une réunion à la fin de l'été (22/08/2016) entre le CEMO et la Coordination Sociale du CPAS pour réfléchir à la manière de reprendre et de trouver la meilleure formule pour atteindre un public un peu plus large. Nous nous rendons compte qu'après 3 ans, les partenaires s'essouffent un peu. Nous faisons également le constat que ces ateliers commencent à ronronner quelque peu et ont tendance à brasser le même public d'une année à l'autre. Nous envisageons dès lors d'imaginer les ateliers d'une manière plus itinérante. L'idée est de pouvoir organiser ces ateliers là où le public se trouve déjà. Aller à la rencontre des parents dans des

endroits qu'ils fréquentent comme des consultations ONE, des groupes qui suivent des cours alpha, des maisons médicales... Nous maintenons également l'idée de le faire dans d'autres écoles saint-gilloises qui ont marqué leur intérêt pour le projet l'an dernier mais qui n'ont pas pu le mettre en place concrètement pour des soucis d'agenda ou encore de logistique.

La coordination Sociale a pris contact avec différents acteurs saint-gillois et nous nous sommes revus en novembre 2016 pour concrétiser les choses. Ainsi pour la rentrée de janvier 2017, il y a une demande émanant de cinq structures : l'école du Parvis, l'école Ulenspiegel, l'école 4 Saisons, le QUEF (Quartier et Famille : école de devoirs, cours alpha...) et l'Espace Ressources du CPAS.

Nous avons déjà pris contact avec ces différentes instances :

Pour les écoles : nous attendons des confirmations et l'idée est de pouvoir travailler en collaboration avec le PMS communal.

Pour le QUEF : une rencontre est prévue le 18/01/2017 afin de réfléchir à la manière d'organiser ces ateliers avec un groupe de parents qui vient sur place pour des cours de français notamment.

Pour l'Espace Ressources : il y a eu une rencontre avec la coordinatrice et nous avons déjà programmé quatre séances d'ateliers qui auront lieu entre Carnaval et Pâques 2017. Cela se fera lors de quatre lundis après-midis à l'Espace Ressource, au mois de mars, avec un groupe de parents qui fréquentent leurs ateliers.

TAPAS

Tout sur l'Avant, le Pendant,

l'Après et les Services

Répertoire sexualité,

grossesse et naissance

Le TAPAS (Tout sur l'Avant, le Pendant, l'Après et les Services - Répertoire sexualité, grossesse et naissance) a été édité pour la première fois en mai 2011. Un an après la diffusion, nous avons procédé à l'évaluation de l'outil via un questionnaire en ligne auquel les travailleurs et les jeunes ont pu répondre. Beaucoup de remarques, propositions de modifications, d'améliorations... ont émané de ces questionnaires. Une remarque qui revenait souvent également, lors de cette évaluation, était la question d'élargir l'outil à l'ensemble des communes de la région de Bruxelles, la première version n'étant cantonnée essentiellement qu'à Saint-Gilles. Nous avons été favorablement soutenus dans cette nouvelle perspective pour le projet TAPAS par le CAAJ de Bruxelles qui, dans le cadre des projets de prévention générale, a pu nous octroyer un budget pour rééditer l'outil et l'élargir à toute la région de Bruxelles-Capitale.

Objectifs du TAPAS

En créant l'outil TAPAS, notre objectif n'était pas de prétendre maîtriser les différentes réponses aux questions liées à la situation des parents adolescents. Notre objectif était d'initier des thématiques qui peuvent poser question aux jeunes, d'essayer de donner une ébauche de réponse et de renvoyer vers des services plus spécialisés. Nous avons donc défini les objectifs suivants pour la nouvelle édition :

- que l'ensemble des jeunes bruxellois puissent être mieux informés par rapport aux questions traitées dans le TAPAS ;
- que l'ensemble des jeunes bruxellois puissent aller plus facilement vers les services adéquats et spécialisés en fonction des questions qu'ils se posent ;
- que les jeunes bruxelloises vivant une grossesse puissent être accueillis de manière plus adéquate au sein de notre service ;
- qu'une information complète sur les thématiques choisies soit centralisée dans un outil unique ;
- que l'outil soit un tiers, un outil de rencontre et de médiation entre le travailleur et le jeune autour des

questions qui peuvent être difficiles à aborder ;

- qu'il favorise la connaissance du réseau bruxellois, la connaissance des différents projets dans les différentes communes, la rencontre entre les travailleurs et spécialistes du terrain.

Public cible

Le TAPAS s'adresse à quatre types de publics :

- aux jeunes ;
- aux mamans plus « fragilisées » ;
- à tout public qui souhaite obtenir des informations concernant les thématiques abordées ;
- aux professionnels des différents secteurs pouvant être impliqués dans le travail d'accompagnement.

L'outil

La seconde édition est composée de deux livrets distincts : le guide d'informations d'une part et le répertoire d'adresses d'autre part. La matière qui compose les deux livrets a été complètement revue : les thèmes abordés ont été élargis, les questions/réponses reformulées et complétées, les rubriques enrichies mais aussi et surtout, les services réactualisés et élargis aux 19 communes bruxelloises.

Le guide d'informations principalement (mais pas exclusivement) destiné aux bénéficiaires de l'aide, s'intéresse essentiellement aux questions que se posent les jeunes et les jeunes parents. Le guide d'informations reprend trois grands chapitres : Avant - Pendant - Après, en référence à la grossesse, et aborde un grand nombre de thématiques sous forme de questions/réponses.

Le répertoire d'adresses : partie plus importante en raison de l'élargissement du TAPAS à toute la région bruxelloise, celle-ci reprend l'ensemble des services en lien aux différentes questions abordées dans le guide d'informations.

Quoi de neuf en 2016 ?

Durant l'année 2016, nous avons continué la promotion et la diffusion de l'outil aux équipes qui en ont fait la demande et aux travers des différents médias tels que Facebook, le guide social, mais aussi lors des événements ponctuels (groupe de coordination sociale, focus groupe sur des thématiques « parentalités et éducation », etc.). Nous avons également recontacté nos partenaires pour faire une deuxième distribution.

Toujours dans une visée d'accessibilité, et tout particulièrement pour les jeunes qui sont de plus en plus connectés, nous avons décidé de surfer sur l'air du temps et de donner à l'outil TAPAS 2 un format plus dynamique

et connecté en nous penchant sur la construction du site internet TAPAS 2. Par le biais du site, il sera également possible aux partenaires repris dans le répertoire d'adresses, de nous contacter afin de réactualiser plus facilement les données concernant leur service.

Le site est actuellement en cours de construction et sera mis en ligne pour le printemps 2017. Une information sera envoyée à tous les partenaires dès sa mise en ligne.

Stage "Mes-tissages" du 4 au 8 avril 2016

Suite au succès d'une première semaine d'animations à destination d'un public de primo-arrivants durant le mois d'août 2015, le CEMO a souhaité réorganiser, durant les vacances de printemps, une semaine d'activités et d'expression en lien avec la question du regroupement familial. Ce stage s'inscrit dans le cadre des actions communautaires, mission des AMO.

Les constats de nos animations dans les classes DASPA (dispositif d'accueil et de scolarisation des élèves primo-arrivants) soulignent que les jeunes arrivés depuis peu en Belgique ont besoin de pouvoir investir de façon plus durable d'autres lieux que l'école afin de pouvoir s'inscrire et s'ancrer dans la société et créer leur réseau.

De plus, on remarque que ces jeunes sont souvent inoccupés durant les périodes de vacances par manque d'argent, manque d'information sur les offres d'activités mais aussi par crainte de se rendre dans un lieu où la langue peut s'avérer être encore un obstacle.

Ce stage nous a aussi donné l'occasion de travailler autour de la thématique du regroupement familial, une de nos thématiques de l'année, afin de récolter des histoires de vie, d'enrichir nos constats, proposer des pistes d'action et comprendre les difficultés que cette situation engendre en termes de liens parents-enfants, de chocs culturels et d'intégration.

Le stage s'est déroulé du lundi 4 avril au vendredi 8 avril de 9h30 à 16h. Nous avons eu 5 jeunes de 12 à 18 ans issus de regroupement familial et venant des classes DASPA que nous animons ou de suivis du CEMO.

Les matinées se déroulaient dans une salle de l'espace Jacques Franck, centre culturel de Saint-Gilles, et étaient encadrées par un animateur du CEMO en collaboration avec une personne spécialisée en techniques audiovisuelles de la Confédération parascolaire¹. Cette première partie de journée était l'occasion d'inviter

¹ La confédération est une asbl qui travaille avec un public jeune afin qu'ils puissent s'appropriier les enjeux de la société et deviennent peu à peu des Citoyens Responsables Actifs, Critiques, et Solidaires. La confédération parascolaire, au moyen d'une méthodologie participative, met en place des projets pour et par les jeunes.

les jeunes à expérimenter différentes techniques d'expressions pour aborder leur histoire et partager les difficultés et apports de l'immigration ou regroupement familial qu'ils ont vécu. A travers le mime, le sketch, le stop motion, l'interview et le témoignage, les jeunes se sont exprimés autour des thèmes qu'ils ont eux-mêmes ciblés : l'école, la différence entre le pays d'origine et le pays d'accueil, le choc culturel, l'importance du téléphone dans ce contexte et les difficultés à vivre en tant qu'immigrés.

Durant les après-midis, deux membres de l'équipe du CEMO se mobilisaient pour proposer des activités plus ludiques dans le but de leur faire découvrir de nouveaux lieux dans Bruxelles en faisant des activités qui favorisent l'échange, l'amusement et la joie de vivre de nouvelles expériences en créant de nouveaux liens d'amitié. Les activités proposées étaient la visite du musée du chocolat, une balade en vélo jusqu'à l'Atomium, une initiation à l'escalade à l'AMO Itinéraires et le musée de l'aviation du Cinquantenaire.

En rencontrant ces jeunes dans un cadre plus informel, cela nous permet aussi d'avoir des échanges plus privilégiés en tête à tête avec eux et de créer un lien de confiance pour qu'ils puissent nous identifier comme un service ressource pour eux dans le futur.

Lors de la dernière après-midi, nous avons fait tous ensemble une évaluation de la semaine pour nous permettre de récolter leur avis et nous donner des pistes d'amélioration pour nos prochains stages.

Quelques semaines après le stage, les jeunes se sont retrouvés au CEMO pour visionner ensemble le montage vidéo des différentes scènes et capsules qu'ils avaient pu réaliser durant les matinées.

La rentrée faut y penser

L'AMO Promo Jeunes a lancé pour la huitième année sa campagne « la rentrée faut y penser ». Le CEMO y participe depuis 6 ans et l'objectif reste identique : sensibiliser les jeunes à la nécessité de s'inscrire à l'école le plus rapidement possible et dans le respect des délais prévus. Cette campagne s'est déroulée cette année du 22 juin au 6 juillet 2016 et du 24 août au 7 septembre 2016.

La campagne concerne aussi l'accompagnement des jeunes à l'introduction de recours internes et externes contre les décisions des conseils lorsque ceci est nécessaire. Un travail de relecture du bulletin et de la décision du conseil est fait avec chaque jeune afin de ne pas encourager des actions de recours à tout prix.

Cette année, nous avons particulièrement collaboré avec l'Institut Saint-Jean Baptiste de la Salle qui a mis à notre disposition un stand au sein de l'école vers lequel se sont dirigés plusieurs jeunes qui souhaitaient un accompagnement pour un changement d'établissement ou encore introduire un recours interne lorsqu'ils n'étaient pas d'accord avec la décision du conseil.

Au sein du CEMO, les jeunes pouvaient venir durant nos heures de permanence pour solliciter notre aide comme ils peuvent le faire à tout moment de l'année mais durant la campagne, l'ensemble de l'équipe et particulièrement attentive et mobilisée sur ces demandes.

Comme chaque année, il y a eu deux périodes (voir plus haut) pendant lesquelles nous avons eu 14 demandes d'accompagnement à la recherche d'un nouvel établissement scolaire, cinq demandes de recours interne et deux recours externes.

Nous remarquons que nous sommes « identifiés » par les jeunes, les familles et les écoles comme un service ressource notamment dans le soutien à la recherche de nouveaux établissements et dans le conseil que nous apportons aux jeunes et à leur famille. Nous observons qu'ils viennent davantage solliciter notre soutien pour les différentes difficultés en lien avec la scolarité et le droit scolaire.

Collaboration avec Cinédit

L'asbl Cinédit est une asbl qui travaille dans le domaine de l'éducation permanente via l'outil cinéma. L'asbl nous

a contactés pour mettre en place une collaboration et privilégier le travail intergénérationnel, suite à un appel à projet de la cohésion sociale.

L'idée était d'organiser des ateliers d'une part avec les parents et d'autre part avec les enfants. L'objectif est qu'ils discutent de leur vécu de parents, de ce qui les préoccupe, de leurs questions ou visions de leurs enfants. D'un autre côté, nous constituons un groupe d'enfants (idéalement ceux des adultes participants). Ceux-ci abordent également les questions qu'ils auraient envie de poser à leurs parents, leur vision de l'adulte...

Après avoir discuté et réfléchi sur le projet en équipe et en concertation avec Cinédit, et faute de moyen pour une mobilisation du collectif, nous avons proposé à Cinédit une collaboration avec le Cemôme dans le cadre d'un stage axé sur la vidéo pour les enfants, et du groupe culture du CPAS de Saint-Gilles. Le CEMO a accompagné cette réorientation vers nos partenaires.

VI. Le KAP En chemin vers l'autonomie

Introduction

L'année 2015 avait été marquée par l'ouverture de deux nouvelles unités de logement ainsi qu'une réflexion en profondeur sur les outils développés afin de favoriser l'autonomisation de notre public cible. Ces douze derniers mois ont été tout aussi riches.

Effectivement, l'engagement d'un nouveau travailleur en début d'année grâce au soutien de Cap 48, nous a permis de poursuivre activement le développement du projet. La mise en place d'un nouvel organigramme et d'une organisation interne étaient en effet au menu de 2016. Aujourd'hui, ces ajustements permettent au KAP de fonctionner avec sa « propre équipe », avec une autonomie de moyens plus accrue par rapport à l'équipe du CEMO tout en préservant les liens forts avec le reste de l'institution.

A côté de ces développements, nous avons continué de poursuivre un accompagnement de qualité « individualisé » au plus proche des besoins de ces jeunes qui sont amenés à s'assumer seul malgré leur très jeune âge. Cette adaptabilité et ce suivi « sur mesure » dans le respect de certaines balises, en fonction de l'évaluation des besoins du jeune, est une des forces de notre projet.

Des « chantiers » poursuivis ces douze derniers mois tels que l'adaptation de certains outils (possibilité d'un suivi après le passage par les appartements de transits et de réintroduire une candidature...), l'approfondissement de certains constats à travers la mise en place d'un travail de recherche, le développement de nouveaux ateliers thématiques, le renforcement des aspects collectifs dans les différentes maisons, sont de nouveaux outils permettant également d'aller dans cette direction.

Plusieurs subdivisions structureront ce rapport. A la présentation de quelques chiffres succédera différentes parties qui vous permettront de prendre connaissance de manière plus qualitative du travail effectué. Dans les différentes sections qui suivront, le lecteur sera informé des associations rencontrées et des présentations du projet réalisées, de nos différents constats, des activités collectives développées...

Ces quelques pages seront également l'occasion de

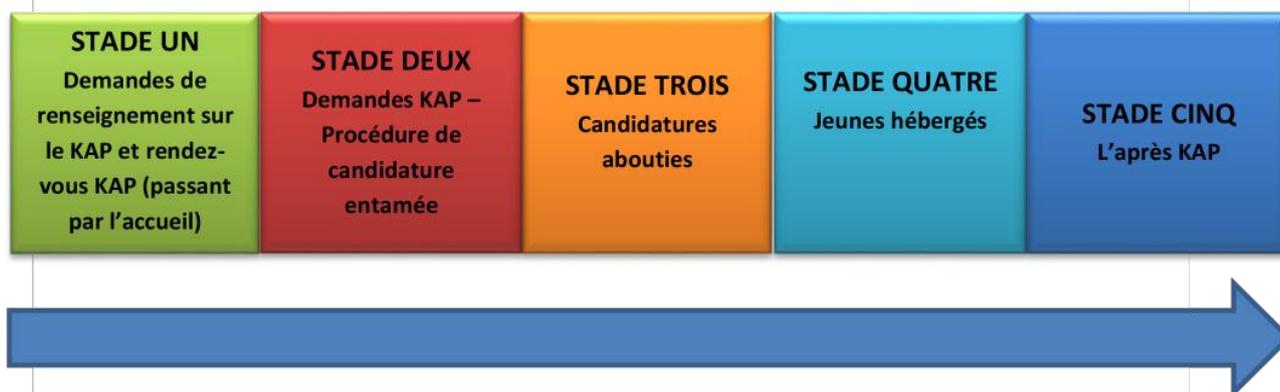
présenter un travail collectif effectué avec les occupants d'une de nos maisons. Effectivement, différentes photos liées aux titres des sections nous guideront vers les réalisations de cette année. Elles serviront donc de fil rouge à notre présentation. Outre la fonction d'introduire les différentes parties, elles réaffirmeront notre volonté de co-construire le projet en lien étroit avec notre public.



Le KAP en quelques chiffres

Caractéristiques des jeunes qui entament une candidature, nombres de jeunes entrés dans le projet, taux d'occupation de nos appartements... A travers la lecture de ces quelques chiffres, vous saurez tout (ou presque) sur les douze derniers mois du projet KAP.

Afin de rendre cette section la plus lisible possible, nous avons réalisé une ligne du temps basée sur les différentes étapes du parcours d'un jeune passé par le KAP. Cinq étapes différentes, dans un ordre chronologique, ont été retenues :



La première étape retenue est la **demande de renseignements sur le KAP et rendez-vous KAP passant par l'accueil**. Ces demandes passant par l'accueil du CEMO se font soit par téléphone soit lors d'une visite. Pour obtenir un chiffre représentatif nous avons extrait du « programme accueil » du CEMO les demandes qui concernaient spécifiquement le KAP.

La seconde étape est la **demande KAP**. A cette étape le jeune entame sa candidature KAP. Les différentes procédures KAP entamées sont reprises dans un tableau spécifique, outils dynamique nous permettant de suivre les différents stades de chacune des candidatures entamées.

La troisième étape consiste à la **candidature KAP**. A ce moment, la candidature du jeune est aboutie. Il remplit l'ensemble des conditions nécessaires à l'entrée et a mené une première réflexion sur les différents points qu'il voudrait mettre au travail s'il entre au KAP (santé, scolarité, travail avec la famille, loisirs, autonomie fonctionnelle...). Ces chiffres proviennent de différentes candidatures remises au comité KAP¹.

La quatrième étape consiste au **passage dans une de nos unités d'hébergement**. Les jeunes y sont suivis sur un temps plus ou moins long en fonction des évolutions de leur projet. Nous utilisons différents outils et canevas qui nous donnent plusieurs informations pertinentes sur les jeunes hébergés et leurs parcours.

La cinquième étape se situe **après le passage au KAP**. Nous continuons à suivre une partie de nos jeunes quelques temps après le passage par nos logements.

¹ Le comité d'accompagnement KAP prend les décisions importantes concernant le projet en tant que tel mais aussi concernant chaque jeune. Le comité se réunit pour l'analyse des candidatures. Il se réunit également mensuellement pour évaluer le projet KAP et planifier les grandes avancées. Il se réunira au minimum une fois par an pour faire l'évaluation de son fonctionnement et du projet. Le comité KAP est un comité composé de trois personnes (coordinateur du service social du CPAS de Saint-Gilles, directeur du CEMO, chargé de projet KAP).

Certains jeunes continuent d'être accompagnés à la suite de leur passage dans les appartements de transit. Nous revoyons également tous les jeunes 6 mois après leur passage au KAP afin qu'ils fassent un retour sur le dispositif. Nous avons donc quelques informations

pertinentes sur l'évolution de leur situation et les bénéfices du dispositif à moyen terme.

1. Stade Un - Demande de renseignements sur le KAP et interventions sur le KAP à l'accueil du CEMO

De nombreuses personnes « passent » par l'accueil du CEMO. Une partie de ce public prend contact avec l'association en raison de l'existence du projet KAP. Tout d'abord, nous recevons des appels téléphoniques d'intervenants et de jeunes s'intéressant au projet (repris dans la rubrique « nouvelle demande KAP »). Certains jeunes repasseront par nos services par la suite pour entamer une candidature (ces jeunes seront repris dans le point 1.2. « demandes KAP - candidatures entamées »). Aussi, certains jeunes passent par l'accueil car ils ont un rendez-vous dans le cadre de leur candidature ou de leur suivi s'ils sont déjà dans les logements. Ils seront repris dans la rubrique « Rendez-vous KAP ». Par contre, ne seront pas repris dans ces chiffres les jeunes hébergés au KAP qui, par exemple, viennent utiliser les ordinateurs ou les téléphones. Ceux-ci sont repris dans les interventions du CEMO AMO.

Le traitement de ces chiffres donnera une idée assez précise du nombre d'interventions concernant spécifiquement le KAP à l'accueil CEMO. Il permettra de voir proportionnellement ce que cela représente par rapport à l'ensemble des interventions réalisées à l'accueil CEMO.

Tableau 1 - demande de renseignements KAP et interventions à l'accueil en 2016

Rendez-vous KAP	Nombre	%
Nouvelles demandes KAP	114	2,7%
Demandes totale de renseignements sur le KAP et interventions sur le KAP à l'accueil	146	3,5%
Demandes totale à l'accueil	4162	100%

Commentaire

En 2016, les demandes concernant le KAP représentent 6,2 % des demandes totales du CEMO. Au même titre que les aides financières ou les suivis AMO, le KAP est donc une « porte d'entrée » importante du service. Le projet représente un travail important pour les personnes travaillant à l'accueil du service. Notons qu'épisodiquement, certains jeunes passent la porte du CEMO afin d'entamer une demande KAP. Il s'avèrera peut-être qu'ils ne sont pas dans les conditions spécifiques au projet, mais étant dans les conditions d'accès à l'AMO, ils finiront tout de même par profiter d'un suivi individuel de notre part.

2. Stade deux - Demandes KAP – candidatures entamées

Le KAP vise un public assez large qui constitue l'ensemble des jeunes entre 16 et 25 ans, sans hébergement stable, et en rupture et/ou en crise avec le milieu de vie habituel. Ce tableau reprendra le nombre des candidatures KAP entamées en 2016. Cette partie donnera également des informations plus précises sur l'âge et la situation familiale des candidats.

Tableau 2 - Demandes KAP – candidatures entamées en 2016

	Type de public	Nombre de demandes	%
1	Le public mineur en situation de danger, 16-18 ans	28	29 %
2	Situation familiale concernant un parent mineur avec enfant(s) ou enceinte (ex. mère adolescente)	0	0%
3	Situation familiale concernant et impliquant un ou plusieurs enfants (famille monoparentale avec un enfant ou deux enfants maximum si moins de 6 ans) et dont le parent a entre 18 et 20 ans (inclus)	2	2 %
4	Situation familiale concernant et impliquant un ou plusieurs enfants (famille monoparentale avec un enfant ou deux enfants maximum si moins de 6 ans) et dont le parent a entre 21 et 25 ans (non inclus)	3	3 %

5	Personne isolée, en situation de danger et assimilée à la situation visée au point 1 (mis à part le critère d'âge) ayant entre 18 et 20 ans (inclus).	53	55 %
6	Personne isolée, en situation de danger et assimilée à la situation visée au point 1 (mis à part le critère d'âge) ayant entre 21 et 25 ans (non inclus).	11	11 %
	Total	97	100 %

Commentaires

En 2016, c'est donc 97 jeunes qui ont entamé une procédure de candidature au KAP. Ce chiffre est en légère augmentation par rapport à 2015 où nous avons reçu 90 demandes (+ 8%). Nous ferons plusieurs hypothèses quant à cette évolution. Tout d'abord, depuis plusieurs années, nous réalisons un travail de communication important par rapport à notre outil KAP : présentation publique du projet dans des conférences, rencontres avec d'autres acteurs, médiatisation à travers des reportages, obtention du prix fédéral de lutte contre la pauvreté, etc. Le KAP est de plus en plus connu à Bruxelles, voire au-delà. Ensuite, à l'instar de nombreux autres acteurs sociaux, nous soulignerons le peu de dispositifs répondant aux besoins du public visé par le KAP, c'est-à-dire les jeunes entre 16 et 25 ans sans hébergement stable. Le KAP est considéré comme un projet innovant et un outil intéressant pour travailler avec un public pour qui peu de possibilités existent. Ensuite, nous trouvons peut-être en filigrane de cette courbe ascendante une paupérisation plus importante des familles et des jeunes et/ou d'un accès au logement de qualité et bon marché de plus en plus difficile.

Notons que comme les années précédentes, le public qui s'intéresse au KAP est majoritairement un public entre 16 ans et 20 ans. En effet, les catégories « un » et « cinq » représentent plus de 80 % des demandes. Une analyse des chiffres sur plusieurs années montre que le KAP « a travaillé » de manière importante autour de ce passage à la majorité qui est moment de transition important une porte d'entrée dans le sans-abrisme pour certains jeunes.

Une analyse plus fine montrera que la majorité des 16-18 ans qui entame une candidature est souvent très proche de l'âge de la majorité². Effectivement, les services

² Notons qu'il est parfois difficile d'aider ces mineurs. N'étant pas dans les conditions pour avoir accès au revenu d'intégration sociale ils ne peuvent souvent pas payer le loyer nécessaire à la location d'une unité de logement KAP. Il arrive donc qu'un mineur commence une candidature mais que celle-ci n'aboutisse que plusieurs mois après, tant il est difficile pour eux d'avoir accès à un revenu s'ils ont

d'aide à la jeunesse, les Initiatives locales d'accueil, ne peuvent pas toujours continuer le travail avec ceux-ci et ne trouvent pas de solution adaptée à leurs besoins. Plusieurs jeunes vivent également une crise familiale à l'approche de la majorité, période où leur statut et leurs droits et obligations changent³.

Pour les jeunes majeurs que nous rencontrons, les situations sont très variées. Certains ont vécu une expérience en appartement qui s'est mal passée. Ils ne se sentent pas prêts à vivre seuls et à gérer l'ensemble des tenants et aboutissants liés à la vie en autonomie. D'autres viennent de maisons d'accueil ou de centres d'accueil pour sans-abri. Endroits qu'ils jugent stigmatisants et peu propices à leur socialisation. D'autres encore sont en errance, à gauche et à droite, chez des amis, en rue, ou dans la famille, parfois depuis de nombreux mois (voire depuis plusieurs années pour certains). De manière transversale, l'ensemble de ces jeunes est à la recherche d'un logement, d'un lieu où ils se sentent bien et peuvent se poser pour construire un projet de vie⁴. Ils y ont toutefois difficilement accès au vu des prix pratiqués, de la concurrence sur le marché bruxellois ou des restrictions posées par les propriétaires. Certains sont également sans revenu. Dans beaucoup de cas, ils y ont droit mais ne sont pas toujours au fait des différentes lois et réglementations et des démarches à effectuer. Une partie importante

moins de 18 ans. Certains commencent alors un parcours d'errance qui peut durer de longs mois et devenir plus « structurel ». Certains jeunes majeurs sont par contre dans les conditions d'accès au CPAS, mais n'en sont pas informés ou « décrochent » lors des démarches qui leurs sont demandées. Ils se trouvent parfois « perdus » face aux nombreuses démarches administratives demandées par les services sociaux. Moyennant une bonne collaboration entre services, cela est toutefois possible. En fin d'année 2015, au prix de nombreuses démarches nous sommes parvenus à faire entrer un jeune mineur suivi par le SAJ. Nous n'avons pas pu réitérer cette expérience cette année. Nous insisterons sur ce point lors de rencontres prévues avec le SAJ et le SPJ et les différents CPAS.

3 Lors du colloque « Inégalités sociales : quels droits y résistent ? » le 25 novembre 2015 à Charleroi, Nicolas De Kuyssche soulignait que c'est aussi durant les moments de transition que des ruptures, des décrochages peuvent se faire. Nombreuses sont les transitions dans une vie: passage du primaire au secondaire, du secondaire au supérieur, à la majorité, mariage, divorce, travail, chômage, pension, etc. Les évolutions culturelles et sociales rendent ces moments de transition de plus en plus nombreux. Ce risque de transition difficile est sensiblement accru pour les familles vivant une situation de pauvreté importante. Le passage à la majorité est synonyme de difficultés pour un nombre important de jeunes. Il l'est d'autant plus pour des jeunes qui sortent des structures de l'aide à la jeunesse, d'institutions, qui sont dans un parcours scolaire qui a peu de sens pour eux ou qui ont un réseau peu développé. A ce titre nous invitons également le lecteur à prendre connaissance de la recherche « la majorité un passage redouté » coordonnée par les associations SOS jeunes et Abaka. Le travail réalisé cette année par le CEMO, plus spécifiquement sur les jeunes arrivés en Belgique par une procédure de regroupement familial, aborde également ce qui peut faire conflit dans ces familles au moment de ce passage. Vous trouverez plus d'informations sur cette recherche dans la rubrique sur le regroupement familial.

4 Cependant une partie n'est pas demandeuse d'un accompagnement mais uniquement d'un logement.

également dit avoir besoin d'un accompagnement, en lien avec cet appartement, afin de les guider dans leurs premiers pas dans ce nouveau logement. Toutefois pour eux, cet accompagnement doit être sur mesure et leur laisser une certaine liberté d'expérimentation.

Nous notons également que quelques jeunes qui ont entamé une candidature nous posaient question par rapport à l'adéquation des critères nécessaires pour l'entrée dans le projet. Nous avons par exemple reçu quelques jeunes, souvent mineurs, ayant fait un long parcours dans de nombreuses institutions de l'aide à la jeunesse et n'y trouvant plus leur place. Ils errent souvent entre les centres d'accueil d'urgence, les appartements d'amis, les squats et viennent faire une demande au KAP. Ils sont bien souvent sans revenu et très abimés par leur parcours, ce qui nous fait douter sur le fait qu'un appartement seul soit assez contenant et sécurisant pour eux. Dans une certaine défiance, ces jeunes refusent souvent de retourner en institution desquelles ils ont fait de nombreuses fugues. Cela (re)souligne le manque de solutions adaptées pour certains jeune, et notamment les plus fragiles. Outre la situation personnelle de ces jeunes, cela questionne également la manière dont les « institutions » de l'aide à la jeunesse sont organisées ainsi que les projets pédagogiques qu'elles portent⁵. Notons également la présence de nombreux jeunes venus en Belgique par les procédures de regroupement familial. Le CEMO a d'ailleurs travaillé en profondeur sur cette thématique cette dernière année, ce qui a amené une certaine expertise par rapport à ce type de situation et l'accompagnement que l'on peut offrir à ces jeunes⁶.

Il faut aussi souligner que nous rencontrons peu de situations de jeunes de plus de 20 ans. Bien souvent, ils ont déjà pu vivre une expérience en logement individuel et sont à un stade différent dans leur parcours.

Tableau 3 - provenance des jeunes qui entament une candidature KAP en 2016

Provenance	Nombre	% arrondi
Bruxelles	88	89 %
Flandres (dont jeune « en errance à Bruxelles »)	5	5 %

5 Le CEMO intégrera cette problématique des jeunes vite catégorisés comme « incasables » dans son nouveau diagnostic social 2017-2020. Nous développerons la situation plus précise de ces jeunes dans la rubrique « constats »

6 Vous trouverez plus d'informations précises sur les réalités de ces jeunes dans la section sur le regroupement familial dans ce rapport d'activité. La recherche de Xavier Briké « L'expérience de l'exil au travers du regroupement familial : mythes, procédures et déracinement » qui a été réalisée avec les jeunes du KAP qui sera publiée aux éditions Academia permettra au lecteur de prendre connaissance d'une analyse complète. Un article par le CEMO a également été publié dans la revue l'observatoire - BRIKÉ X., GATTI O., GODART S., « Les adolescents à l'épreuve du regroupement familial... » Revue L'Observatoire n° 89 - Travailler avec les proches - Décembre 2016

Wallonie (dont jeune « en errance » à Bruxelles)	5	5 %
Inconnu	1	1 %
Total	97	100 %

Commentaire

La majorité des jeunes qui entament une candidature au KAP provient de Bruxelles. Nous avons toutefois, comme chaque année, une partie de jeunes qui vient des deux autres régions du pays. Bien souvent, ceux-ci ont un lien avec « la capitale », y sont scolarisés, y ont habités précédemment ou y ont de la famille. Aussi, la ville de Bruxelles est un lieu central où ils peuvent trouver une série de ressources (centre d'accueil d'urgence pour jeunes, réseau...) et parfois la grandeur de la ville peut faire qu'ils s'y sentent plus invisibles.

Ces jeunes n'ont pas toujours un lien fort avec une commune. Une partie des candidats sont des jeunes « en errance » ou en « itinérance »⁷. Ils n'ont plus réellement d'attache et circulent entre les centres d'urgence, la famille, les maisons de connaissance ou d'amis. Soulignons également que, même si chaque histoire et trajectoire est singulière, l'ensemble des jeunes qui entame une candidature au KAP vient bien souvent de familles qui cumulent les handicaps économiques et sociaux. Beaucoup ont vécu des phénomènes de décrochage scolaire, de violence, de migration ou de discrimination et ont été suivis précédemment par les services de l'aide à la jeunesse. Une partie non négligeable est encore en institution de l'aide à la jeunesse. Ce constat soulève évidemment des questions sur le fonctionnement de nos systèmes scolaires et sociaux.

Citons encore quelques constats.

Une étude plus fine des candidatures bruxelloises de 2016 contrarie nos analyses de l'année précédente. En effet, nous notions en 2015 que la majorité des candidatures provenait des quartiers du croissant pauvre⁸. Même si cela est toujours une réalité, cela est moins marqué

7 Il serait intéressant de définir et d'analyser de manière plus précise ces catégories. A ce titre, le texte de P. Pattegey « L'actuelle construction, en France, du problème des jeunes en errance. Analyse critique d'une catégorie d'action publique » qui réfléchit à la construction de cette catégorie sociale à partir du cas de la France peut être une référence intéressante. <https://www.cairn.info/revue-deviance-et-societe-2001-3-page-257.htm>

8 Dans le glossaire du site IBSA (institut Bruxellois de statistique et d'analyse) le croissant pauvre est défini de la sorte : « Zone concentrant depuis plusieurs décennies les populations les moins favorisées sur le plan économique. Elle reprend les quartiers en première couronne nord et ouest, qui sont parmi les plus pauvres de la Région bruxelloise et qui forment un croissant autour du centre-ville. Les quartiers de cette zone sont : à l'intérieur du Pentagone, à l'ouest de la jonction nord-midi plus les Marolles; l'est d'Anderlecht et de Molenbeek-Saint-Jean (entre le chemin de fer et le canal); au nord, la commune de Saint-Josse, l'ouest de Schaerbeek et les zones industrielles le long du canal; au sud, le bas de Saint-Gilles et le bas de Forest. <http://www.ibsa.irisnet.be/glossaire#.VuAUi032bcs>

cette année. Nous avons également reçu un nombre non négligeable de candidatures de jeunes domiciliés dans des communes telles qu'Ixelles, Auderghem, Uccle ou Boitsfort. Bien que les bonnes relations que nous avons avec certains CPAS de ces communes puissent expliquer cette évolution, il nous semble toutefois prématuré d'en tirer des conclusions.

Aussi, nous gardons une part importante de jeunes de Saint-Gilles, commune où les bureaux du CEMO sont implantés. Le CPAS de Saint-Gilles « partenaire historique » du projet nous relaye également beaucoup de candidats.

Tableau 4 - Demandes KAP – sexe des candidatures entamées en 2016

Sexe	Nombre	Pourcentage
Féminin	53	55%
Masculin	44	45 %
Total	97	100 %

Ce chiffre est similaire à celui des années précédentes. Nous continuons à recevoir une partie plus importante de filles que de garçons, même si la différence est moins sensible cette année. Aussi, nous pouvons faire plusieurs hypothèses. Tout d'abord nous disposons de deux unités de logement plus grandes qui permettent d'accueillir des jeunes femmes avec enfants, ce qui attire un nombre important de jeunes filles vers notre projet. Aussi, un autre projet bruxellois⁹ qui vise un public similaire au nôtre est réservé uniquement aux garçons. Notons également, que certaines filles que nous avons accueillies ont souligné les difficultés et violences vécues en rue, ce qui les poussent peut-être à se « mettre en sécurité » plus rapidement. Certaines sont aussi enceintes ou avec un bébé. Parfois, nous rencontrons également des inquiétudes plus importantes de la part des travailleurs sociaux qui travaillent au bénéfice des jeunes filles en rue¹⁰.

3. Stade trois - Proportion des jeunes aboutissants à une candidature en 2016

Candidatures entamées	97
Candidatures abouties	20
Pourcentage candidatures abouties/ candidatures totales	21 %

Commentaire

Sur les 97 jeunes qui ont entamé la procédure de candidature, 20 ont pu aboutir et ont pu effectivement être prises en compte pour une entrée dans le KAP.

9 Atome 18-24, géré par « Les Petits Riens », projet réservé aux garçons entre 18 -24 ans.

10 Pour une analyse plus précise nous renverrons le lecteur vers le texte « Sans-abrisme au féminin » <http://www.alterechos.be/alter-echos/sans-abrisme-au-feminin/>

Environ un quart des jeunes qui entame une candidature va donc jusqu'au bout de celle-ci¹¹. Ce chiffre reste bas et, au risque de nous répéter, nous nous devons de souligner à nouveau certains constats.

1. Une partie importante des jeunes n'a pas accès (ou difficilement) à un revenu. Ces difficultés sont accrues pour les mineurs suivis par le SAJ, le SPJ ou le tribunal¹². Aussi, pour les majeurs, les démarches avec les administrations comme les CPAS sont parfois compliquées. Peu au courant de leurs droits, ayant parfois une image négative des « institutions » qui sont difficiles d'accès, il est compliqué pour notre public jeune et inexpérimenté d'obtenir un revenu. Les démarches à effectuer sont parfois complexes et demanderaient un accompagnement important. Les services qui accompagnent les jeunes n'ont pas toujours les moyens de le faire. Notons également que certains jeunes viennent d'une situation de regroupement familial et courent le risque de recevoir un ordre de quitter le territoire en même temps que l'obtention d'un revenu des CPAS.

2. Certains jeunes nous disent assez rapidement que le projet KAP ne leur convient pas. Ils sont avant tout à la recherche d'un logement et sont peu demandeurs de l'accompagnement. Le logement à bas prix et de qualité est cependant difficile à trouver, particulièrement à Bruxelles.

3. Une partie des jeunes reçus connaît des problèmes importants d'addiction, de santé mentale ou de handicap. Notre projet est peu adéquat pour ce type de situation.

4. Cette procédure d'entrée, en trois rendez-vous, est parfois lourde pour certains bénéficiaires. Elle amène à se projeter, elle renvoie vers certaines questions personnelles et peut réveiller certaines blessures. Il n'est pas évident pour ces jeunes d'aborder ces enjeux qui les questionnent. Certains ne seront pas prêts et préféreront ne pas continuer le processus d'entrée.

5. Certains jeunes sont aussi dans une situation d'errance importante, qui les amène à vivre au jour le jour. Il est compliqué pour eux de se projeter. Ils réapparaîtront parfois quelques mois plus tard pour reprendre la candidature là où ils l'avaient laissée.

Notons également que les partenaires qui accompagnent le jeune dans sa procédure sont bien souvent un soutien pour le jeune. Cet accompagnement permet souvent au

11 Celle-ci consiste en trois rendez-vous. Une première prise d'infos sur le KAP. La demande KAP où l'on vérifie si le jeune entre dans les conditions nécessaires à une entrée au KAP. La candidature KAP où l'on travaille autour du projet personnel du jeune.

12 Nous développerons plus largement ces difficultés dans la partie autour des constats mais nous précisons que les jeunes mis en autonomie par l'aide à la jeunesse ont bien une aide financière mais comme celle-ci leur est versée avec un certain retard, ils ne sont donc pas dans les conditions de pouvoir faire face à leur loyer et leurs dépenses avant plusieurs mois.

bénéficiaire d'arriver plus facilement et rapidement au bout de cette procédure.

Il est important de préciser qu'une partie non négligeable des jeunes qui entament une procédure de candidature qui n'aboutit pas continuent à être suivis par nos services (s'ils sont dans les conditions d'accès à l'AMO). Nous pouvons alors envisager un suivi à plus long terme avec eux et, dans certains cas, envisager un travail avec la famille.

4. Stade quatre - Jeunes hébergés

Sur ces candidatures abouties seule une partie pourra être admise dans les hébergements KAP. Effectivement, sept entrées ont été dénombrées en 2016. Ces jeunes ont pu, pendant une période de temps limité, disposer d'une unité de logement dans une des trois maisons KAP. Ils ont également bénéficié d'un accompagnement, sur mesure et évolutif au regard de leurs projets de vie. Deux travailleurs les ont accompagnés autour de leurs projets et des différents aspects en lien avec l'autonomie qu'elle soit plus fonctionnelle (gestion de l'appartement, énergie, cuisine...) ou plus globale (projet scolaire ou formation, famille, santé...). À côté des entrées, certains jeunes étaient déjà présents dans les logements en début d'année. Cela porte à 15 personnes (sans compter un enfant né pendant un hébergement KAP) le nombre de jeunes que nous avons pu hébergés en 2016.

Tableau un - Catégories des jeunes hébergés dans le projet en 2016

	Type de public	Nombre de jeunes hébergés	% arrondi
1	Le public mineur en situation de danger, 16-18 ans, mineur	1	6 %
2	Situation familiale concernant un parent mineur avec enfant (s) ou enceinte (ex. mère adolescente)	1	6 %
3	Situation familiale concernant et impliquant un ou plusieurs enfants (famille monoparentale avec un enfant ou deux enfants maximum si moins de 6 ans) et dont le parent a entre 18 et 20 ans (inclus)	0	0 %

4	Situation familiale concernant et impliquant un ou plusieurs enfants (famille monoparentale avec un enfant ou deux enfants maximum si moins de 6 ans) et dont le parent a entre 21 et 25 ans (non inclus)	0	0 %
5	Personne isolée, en situation de danger et assimilé à la situation visée au point 1 (mis à part le critère d'âge) ayant entre 18 et 20 ans (inclus).	13	82 %
6	Personne isolée, en situation de danger et assimilé à la situation visée au point 1 (mis à part le critère d'âge) ayant entre 21 et 25 ans (non inclus).	1	6 %
	Total	16	100 %

Commentaire

Ce chiffre est différent par rapport à 2015, année pour laquelle nous avons connu 14 entrées et accompagné 21 jeunes. L'année 2016 est donc caractérisée par plus de stabilité et par une période plus longue passée par les bénéficiaires au sein du projet. Il appelle donc à faire certains commentaires et analyses.

Plusieurs facteurs expliquent cette évolution.

Le KAP reste bien entendu un projet d'appartements de transit. Nous avons toutefois été plus attentifs à ce que les jeunes trouvent comme solution après leur passage dans le transit. Nous avons donc tenté de renforcer l'aspect « durable » du projet. Un projet de transformation de deux unités de logement en KAP « long terme », une attention particulière aux solutions pour l'après KAP, une possibilité d'un suivi post-KAP¹³, une possibilité de reposer sa candidature au KAP pour les jeunes passés par le projet, la mise en place d'un travail en profondeur sur un temps plus long avec certains jeunes vont dans ce sens.

¹³ Nous envisageons qu'un suivi post-KAP puisse se faire, si le jeune en est demandeur et que son nouvel habitat n'est pas trop éloigné de nos bureaux. Ce suivi post-KAP a une durée déterminée au regard des nouveaux objectifs du jeune et vise à créer un réseau positif autour du jeune là où il se trouve.

Cette évolution nous paraît positive. Encore plus que les années précédentes, nous avons visé à ce que le jeune s'inscrive dans un projet durable et porteur de sens. Notre outil a gagné en souplesse et tente de s'adapter un maximum à la singularité de chaque jeune tout en restant dans les balises fixées par notre projet pédagogique.

Ces différents constats mettent à nouveau en lumière la difficulté de trouver des logements accessibles et de bonne qualité. Il nous permet de réaffirmer la nécessité de mettre en place de nouvelles politiques publiques pour que ces jeunes aient plus facilement accès à un logement adapté à leurs besoins.

Tableau deux - taux d'occupation des appartements en 2016

Nom de la structure	Jours d'occupation/ total jours	Taux d'occupation
KAP PARME – 4 unités	1348/1490	90 %
KAP LEON – 4 unités	1435/1490	96 %
KAP CRICKX – 2 unités	687/730	94 %
TOTAL	3470/3710	93%

Dans le courant d'année 2014, nous avons revu notre procédure d'entrée dans le KAP. Cela avait permis d'excellents résultats en termes de taux d'occupation en 2015 (84%). Un nombre d'entrées et de sorties annuel légèrement inférieur ainsi que le perfectionnement de nos outils permettent d'avoir un taux d'occupation supérieur en 2016.

5. Stade cinq - le post-KAP

Types de « solutions » trouvées	Nombre de jeunes
Vers autres logements classiques de type appartement ou kot	6
Vers une maison ou un centre d'accueil	0
Retour chez les parents ou un membre de la famille	0
Retour « en errance » (vers une situation « non stable »)	1
Total	7

Commentaires

Sur les sept sorties de 2016, nous avons trouvé une solution de logement pérenne avec six jeunes. Une partie de ces jeunes a été vers des collocations et une autre vers des appartements individuels. Certaines des solutions trouvées n'étaient pas tout à fait idéales¹⁴. La

¹⁴ Un jeune a loué un appartement très cher et un autre un logement

plupart des jeunes se sont stabilisés et sont aujourd'hui dans un projet scolaire ou de formation durable. Un jeune, pour qui la vie seul en appartement individuel était problématique, et qui refusait toute possibilité d'intégrer des projets plus spécialisés, est retourné « en errance » à la suite de son projet au KAP. Soulignons également, que deux suivis post-KAP ont été mis en place en 2016.

Nous gardons un contact avec la majorité des jeunes. Certains reviennent régulièrement nous « dire bonjour » à la suite du projet. Une évaluation « post-KAP » a également lieu « six mois après ». Les jeunes que nous revoyons soulignent pour la plupart tout ce qu'ils ont pu retirer de positif de ce dispositif.

avec une configuration qui n'a pas permis que le locataire ait un accès à un taux RIS isolé. Ces deux jeunes ont dû trouver une nouvelle solution après quelques mois. Cela nous permet d'insister sur la nécessité d'avancer vers une individualisation des droits sociaux.



Le collectif
au sein du RAP

En 2016, nous avons continué de développer les aspects plus collectifs au sein des logements. Les moments informels et créateurs de liens sont des outils importants pour le suivi. Le développement de cet axe nous semblait important afin de travailler certains aspects de la mise en autonomie.

Nous avons continué à développer les aspects collectifs dans les maisons à travers quatre types d'activités : les conseils des jeunes, les sorties collectives, les ateliers autour de l'autonomie ainsi que certains projets plus spécifiques.

1. Les conseils des jeunes et les permanences

Ils sont organisés la première semaine de chaque mois au sein de la maison « Parme » et de la maison « Léon ». Ils permettent d'échanger sur la vie au sein de la maison et de donner des informations utiles sur le projet et son évolution. Les jeunes, les travailleurs du CEMO ou l'AIS qui gère le logement, peuvent nourrir l'ordre du jour.

Aussi, nous continuons à organiser des permanences hebdomadaires au sein des maisons. C'est un moment ouvert où le jeune a un espace qui lui permet de se déposer et où l'intervenant peut répondre à certaines demandes plus spécifiques. Dans ce cadre, nous organisons également de nombreux ateliers. Grâce à la Fondation Roi Baudouin nous avons pu investir dans des malles thématiques. Des malles « cuisines » et « jeux » sont présentes dans les maisons et nous permettent de proposer des activités collectives régulières. Elles permettent de passer un moment de détente ensemble, de créer du lien, de réaliser certains apprentissages et de créer de la cohésion entre les habitants.



2. Les formations et les ateliers

Nous proposons différentes formations « obligatoires » pour les locataires du KAP, c'est-à-dire faisant partie intégrante de l'accompagnement à l'autonomie alors que d'autres moments collectifs seront proposés (sorties collectives, activités...). Celles-ci sont organisées en partenariat avec différentes associations du secteur du logement, de l'écologie sociale ou de la communication (CAFA, Eco and Co, Habitat et Rénovation et Clara asbl).



Fin 2016, nous avons également proposé une formation aux médias donnée par « Clara asbl » afin de sensibiliser les jeunes aux médias et à l'utilisation d'internet.



Nous proposons également des formations plus individuelles à chaque jeune en fonction de leurs besoins spécifiques. Nous avons récolté une série d'outil sur la gestion du budget ou la vie affective et sexuelle.

Nous avons également invité, lors d'une réunion Jeunes, le Planning Familial de Saint-Gilles. Ce fut l'occasion de pouvoir aborder ensemble des sujets parfois délicats ou encore tabous, dans le respect et en toute confidentialité.



3. Sorties et évènements

Un mois sur deux nous proposons une sortie aux jeunes du KAP. Nous participons à des concerts, des pièces de théâtre ou des évènements sportifs. Nous tentons de construire cette sortie collectivement et de demander aux jeunes leurs préférences. Cela nous semble avoir un sens. Par exemple, nous avons fait une sortie à Walibi en septembre 2016. Cette sortie nous a été proposée par l'association Arc-en-Ciel. Notre sortie à Walibi a permis aux jeunes de se relaxer, de s'amuser, d'oublier l'espace d'une journée, leurs tracas quotidiens. Ces moments de rire et de partage permettent au groupe de créer une cohésion et de développer de nouvelles amitiés. On se familiarise avec les différences de chacun et on apprend à les respecter. Le jeune redécouvre l'équipe professionnelle sous un angle moins institutionnel. Ces moments de détente permettent aussi aux professionnels de se rendre compte des capacités

relationnelles de chacun. Grâce aux observations et aux discussions les professionnels peuvent également trouver de nouvelles pistes de travail.

Chaque année, à l'approche du 6 décembre, nous organisons également la Saint-Nicolas. Cette animation est devenue une tradition au sein du KAP. Nous organisons avec les jeunes un goûter et nous préparons ensemble quelques douceurs. Nous attendons alors l'arrivée de Saint-Nicolas qui distribue des friandises, et nous proposons ensuite une sortie récréative aux jeunes volontaires. C'est l'occasion pour les jeunes et les intervenants de se rencontrer dans un esprit convivial et festif. C'est aussi un moment où tous les jeunes du KAP (des trois antennes, Parme, Léon et Crickx) sont rassemblés. Nous invitons également Convivial et Logement pour Tous (partenaires avec qui nous gérons le projet de la maison « Léon »).

Journée à Ostende : 31/08/2016



Sortie à Walibi : 27/09/2016



La venue de Saint Nicolas : 14/12/2016

Préparation des crêpes !



Arrivée de Saint-Nicolas !



Sortie au Marché de Noël !



Projets ponctuels

Episodiquement, nous organisons des projets spécifiques dans les maisons. Par exemple, en 2016 nous avons accueilli une élève de la Haute Ecole de Travail Social de Genève (Suisse) au sein de notre institution. Suite aux observations de toute l'équipe, il est ressorti qu'à la maison de la rue Léon Cuissez, les moments d'échanges entre les habitants pourraient être plus importants et les espaces communs (cuisines, salle de séjour et de réunion) mieux et plus investis. Afin de créer du lien entre les habitants, le projet avait pour thème le « vivre ensemble ». L'affiliation est un pan important de l'autonomie qui se situe dans le rapport à soi, le rapport aux autres, à la communauté et plus largement à la cité. Notre stagiaire a mis en place un atelier photos. Chacun des participants au projet a reçu un appareil photo jetable et a fait des photos de paysages et de moments de vie qu'il trouvait beau. Un choix a été fait en groupe pour sélectionner les 15 plus belles photos que nous avons agrandies. Les photos mises sous cadre ont été accrochées sur les murs à l'intérieur de la maison afin de la décorer. Un petit vernissage a été organisé pour valoriser le travail qui a été fait.





Rencontres partenaires et présentations

Le KAP est un projet expérimental et innovant à la frontière entre plusieurs secteurs. Nous sommes régulièrement amenés à présenter notre projet et à échanger autour de nos constats lors de rencontres avec de nouveaux partenaires, de groupes de travail ou de conférences. Ces différentes rencontres sont importantes, elles nous permettent de créer du réseau afin de faire évoluer le projet et le travail d'accompagnement autour des jeunes que nous suivons.

Rencontre partenaires 2016

Lors de cette année 2016, nous avons été amenés à rencontrer et à échanger autour du KAP avec différents partenaires. En effet, nous sommes conduits à rencontrer régulièrement des associations afin de présenter notre projet – suite à une sollicitation ou en vue d'un éventuel nouveau partenariat ou d'une candidature d'un jeune. Cela nous permet également d'échanger nos constats et de faire évoluer notre projet.

Voici quelques-uns des partenaires rencontrés en 2016 :

La Fondation des Auberges du cœur (Québec), CAW Brussel, le Centre de prévention des Violences conjugales et familiales, le Club Antonin Artaud, certains CPAS (Uccle, Ixelles, Saint-Gilles...), des Délégués SAJ et SPJ, ASBL Entraide, Fonds Pascale Couturier, Habitat & rénovation, le projet step forward du Samusocial, ASBL Kotonome, La Maison asbl, Maison de l'autonomie du CPAS d'Etterbeck, La rue asbl, Le SAAE Logikot, La Maison de l'Adolescence de Charleroi, Relogeas, Le Manège du Possible, Maya, Out of the box, Les plannings familiaux d'Ixelles et Saint-Gilles, le PMS de l'école Saint-Luc - secondaire, Transit asbl, l'union Union Nationale des Comités Locaux pour le Logement Autonome des Jeunes (France)...

Présentation publique du KAP

Nous avons pu, au cours de cette année, participer à plusieurs événements où un focus a été mis sur le projet KAP :

- 10/05/2016 – Bruxelles - Forum de l'Aide à la Jeunesse - présentation du KAP lors de deux conférences par Olivier Gatti, directeur
- 9/06/2016 – Bruxelles - Colloque international de la FEANTSA (European Federation of National Organisations working with the Homeless) - présentation de l'antenne Léon du KAP par l'équipe KAP et de l'AIS Logement pour tous
- 10/10/2016 – Lille – Rencontre UNCLAJ (Union Nationale des Comités Locaux pour le Logement Autonome des Jeunes - Section Haut de France) – Présentation du KAP à plusieurs associations qui travaillaient sur les questions de logement en lien avec l'accompagnement de jeunes en autonomie dans le nord de la France par Sébastien Godart, chargé de projet.
- 16/11/2016 – Institut social de Lille – Rencontre du GERTS (groupe d'études et de recherches en travail social) - Présentation de la recherche sur le regroupement familial, dans laquelle une participation active des jeunes du KAP a été sollicitée - par Xavier Briké chercheur engagé par le CEMO

- 19/11/2016 – Bruxelles – Cirque Bouglione – soirée philanthropique organisée par Solidarité logement - Présentation du KAP à travers un stand.
- 25/11/2016 – Charleroi – l'Eden - présentation du KAP aux Etats généraux de la jeunesse à Charleroi, par Sébastien Godart, chargé de projet.

Le 25 septembre 2016 -visite de Rachid Madrane, ministre de l'Aide à la Jeunesse

Cette visite de notre service et plus particulièrement du projet KAP s'inscrit dans le soutien que nous avons reçu via CAP 48 dans le cadre de l'accompagnement à l'autonomie des jeunes. Monsieur Madrane a pu rencontrer et s'entretenir avec l'équipe et plusieurs jeunes bénéficiant de ce projet via l'une de nos dix unités d'hébergement. Il s'est également prêté au jeu d'un atelier collectif organisé avec quelques jeunes. La rencontre entre les jeunes et le ministre de l'aide à la jeunesse a été filmée. La capsule vidéo est passée à la RTBF afin de promouvoir l'opération CAP 48 . Au-delà de l'intérêt, de la reconnaissance et du soutien dont le projet KAP bénéficie, ce fût également une belle rencontre permettant l'échange et le dialogue de travailleurs de terrain et de jeunes avec un représentant politique qui s'est montré à l'écoute et ouvert au dialogue.



L'équipe KAP a pu également participer à différentes conférences et présentations :

- 02/06/2016 : visite du Salon « Habitoools » à De Markten - organisé par le RBDH (rassemblement Bruxellois pour le droit à l'Habitat)
- 09/06/2016 : participation à la conférence « Valoriser le consensus Européen : un levier pour combattre le sans abrisme » au Palais d'Egmond – organisée par la FEANTSA
- 06/10/2016 : participation au Forum sur la précarité des jeunes « Nos Futurs » aux Halles de Schaerbeek - organisée par le FORUM Bruxelles contre les inégalités
- 20/10/2016 : participation à la conférence donnée par Bruno Humbeek « La résilience : Comment les jeunes peuvent-ils rebondir après un passage difficile ? » à la Marlagne (Wépion)
- 30/11/2016 : Participation au Forum « transition des jeunes – après l'école spécialisée » au petit théâtre Mercelis - organisé par SOS jeunes

Recherches et constats



ETHNICISATION DES MONDES SCOLAIRES

142

143

ETHNICISATION DES MONDES SCOLAIRES

143

Le KAP est révélateur des difficultés vécues par des jeunes et en miroir, les réponses que la société apporte. En 2016, nous avons poursuivi nos réflexions. Vous découvrirez ici une brève présentation d'un travail de recherche que nous réalisons. Nous vous livrerons également, en vrac, certains de nos constats.

Premier travail de recherche – « L'expérience de l'exil au travers du regroupement familial : mythes, procédures et déracinement »

Depuis 2010, plus d'un quart des jeunes qui ont bénéficié des appartements de transit KAP, sont venus en Belgique suite à une procédure de regroupement familial. La plupart arrive au CEMO après une période d'errance, suite à des conflits sérieux avec leurs parents. Ces conflits les avaient conduits à claquer la porte du logement familial ou à être jetés dehors, sans possibilité d'obtenir un revenu d'intégration. Parmi l'ensemble des personnes suivies par le CEMO, on trouve aussi des familles qui sont confrontées à d'importants conflits alors qu'elles sont dans un processus de regroupement familial destiné à leur permettre de se retrouver après avoir connu l'exil et une séparation forcée. Interpellé par ces réalités complexes, le CEMO a sollicité une enquête de terrain pour tenter de mieux comprendre ce qui crée et attise ces conflits, pointer les dysfonctionnements du système et voir comment les pratiques d'intervention sociale pouvaient être mieux ajustées. L'association a ainsi confié à Xavier Briké, anthropologue au LAAP (Université catholique de Louvain), de réaliser une enquête de terrain. Celle-ci avait pour objectif d'entendre les jeunes raconter leur parcours d'exil, leur arrivée en Belgique, leurs retrouvailles avec leurs parents, leurs attentes, leurs espoirs mais aussi leurs désillusions. L'idée était de pouvoir éclairer cette problématique de l'intérieur, au travers du regard des jeunes, entendus dans leur singularité, mais aussi d'entendre leurs familles. La méthode mise en place (entretiens dans des lieux choisis par eux, en dehors de toute institution) a ouvert des portes verrouillées depuis plusieurs années et leur a permis de se raconter librement et sans crainte de représailles administratives ou judiciaires. Les témoignages ont mis en évidence la particularité et la complexité des émotions ressenties de part et d'autre. Ils ont pointé les difficultés inhérentes à l'exil et aux traumatismes qu'il engendre mais aussi les violences que peuvent produire certaines conditions ou dispositions légales, contenues dans la procédure même du regroupement familial. Enfin, ils ont fait émerger la nécessité de réajuster les pratiques pour une prise en charge plus en phase avec les réalités de ces jeunes et de leurs familles. Une matinée de présentation de ce travail auquel plusieurs jeunes du KAP ont été impliqués activement, a été organisée le 18 octobre 2016. Un ouvrage sur la question sera également publié aux éditions Academia en 2017. Une section spécifique de ce rapport d'activité est consacrée à cette thématique.

Deuxième travail de recherche - L'autonomie : une affaire individuelle ou collective ?

« L'être humain (...) ne peut pas ne pas habiter en poète. Si on ne lui donne pas, comme offrande et don, une possibilité d'habiter poétiquement ou d'inventer une

poésie, il la fabrique à sa manière »

Paquot Thierry, « Habitat, habitation, habiter. Ce que parler veut dire... », *Informations sociales*, 3/2005 (n° 123), p. 48-54 citant Henry Lefèvre, « La révolution urbaine », Gallimard, 1970 : 155.

Le KAP est un endroit qui permet à des jeunes sans hébergement stable et en crise avec leur milieu de vie habituel, de pouvoir se poser et de se construire. Les 10 unités KAP sont réparties dans trois maisons différentes. Les jeunes y vivent et sont amenés à rencontrer et échanger avec d'autres jeunes dans des situations similaires. Les maisons sont situées dans un quartier, dans une ville, dans un environnement. Les interactions au sein des maisons KAP, entre les habitants sont nombreuses. Elles le sont aussi avec l'extérieur. Nous définirons d'ailleurs notre maison Léon comme « un habitat solidaire ». Selon Thierry Paquot, l'habitat est une notion vaste « *qui comprend l'habitation mais pas seulement : le trajet, le voisinage, les connaissances et les intérêts marquent un territoire* ». *Si l'habitat relève en grande partie des compétences de l'architecte et de l'urbaniste, "l'habiter" dépend de la capacité de chacun d'être présent au monde* ». Un pan important de l'autonomie se situe donc dans le rapport à soi, aux autres, à la communauté et plus largement à la cité. L'affiliation sert à l'autonomie et vice versa. Zoé Krähenbühl, stagiaire en travail social, a travaillé avec nous sur ces notions pendant ces six derniers mois. A travers la mise en place d'un projet collectif dans la maison, elle a essayé de voir en quoi on pouvait tenir compte de l'entourage des jeunes, au sens large, afin de travailler autour de la création de liens significatifs. Ces réflexions nous amènent à nourrir la manière dont nous interprétons l'autonomie.

Constats KAP

Un retour sur cette dernière année nous permet de réaliser différents constats. Nous les avons rassemblés en 4 points distincts.

1. La difficulté de faire entrer certaines catégories de jeunes dans le projet

Depuis plusieurs années, nous mettons en avant la difficulté de faire rentrer dans le KAP les jeunes mineurs ayant un dossier dans l'aide à la jeunesse, qui est pourtant un des publics cible visé par le projet. Le problème est le suivant : les gestionnaires de logements avec qui nous travaillons souhaiteraient que le loyer soit payé à partir de l'installation du jeune dans le logements. L'administration de l'aide à la jeunesse ne peut cependant payer le loyer aux propriétaires qu'avec plusieurs mois de retard. Nous ne pouvons donc faire entrer ces jeunes en rupture, qui pourraient être accompagnés par nos services autour de ce passage vers l'âge adulte qu'ils vivent de manière abrupte. Pourtant, des solutions

existent. Un accord entre CPAS et institution de l'aide à la jeunesse permettrait sans doute d'y répondre. En effet, le paiement de ces loyers dès l'entrée du jeune nécessiterait la mise en place d'un partenariat entre CPAS compétent (qui avance les sommes nécessaires et paye de gestionnaire logement) et l'aide à la jeunesse (qui rembourse les sommes au CPAS dans un second temps). Ce constat souligne que les collaborations entre les propriétaires, les services comme les nôtres, les services mandants et les CPAS doivent être approfondies et améliorées.

Nous sommes également en questionnement par rapport aux jeunes dit « *incasables* ». Cette catégorie est utilisée par certains intervenants pour désigner un public spécifique posant des problèmes aux institutions. En effet, selon Jean Yves Barreyre et Patricia Fiacre, pour un certain nombre de jeunes, les acteurs sociaux considèrent que « *les stratégies qu'ils déploient se révèlent peu efficaces. Les jeunes en question mettent en échec toutes les configurations d'aide, d'accueil ou d'accompagnement que les professionnels tentent de construire avec eux. Ces échecs successifs amènent ces derniers à catégoriser ces jeunes comme « incasables », c'est-à-dire « inintégrables » à une quelconque stratégie d'intervention, rétifs à tout projet d'action les concernant* ». Cette catégorie assez englobante contient sans doute une hétérogénéité importante de situations. « *Des événements traumatiques graves dans l'enfance, des difficultés scolaires, voire des problèmes psychiatriques* », des besoins spécifiques qui relèvent, « *de plusieurs modes de prise en charge (sanitaire, sociale, médico-sociale et judiciaire)* » et une mise en échec « *des équipes professionnelles successives* » (idem) seraient toutefois des caractéristiques transversales à ces individus. Ce phénomène suscite en nous plusieurs questions. En effet une série de jeunes avec des problèmes de santé mentale ou d'addiction arrive jusqu'au projet KAP. Ils sont soit encore suivis par des dispositifs de l'aide à la jeunesse ou ne le sont plus vu leur approche de la majorité. Tout d'abord, ils nous confrontent face aux limites de notre projet. Effectivement le degré d'autonomie donné, permet difficilement de les accueillir. Outre cette confrontation au cadre de notre projet, nous sommes préoccupés par l'avenir de ces jeunes, qui « *ne trouvent pas leur place* ». Nous nous rendons compte que ces jeunes mériteraient que l'on construise des réponses adaptées. Cette problématique a été intégrée au nouveau diagnostic social 2017-2020 du CEMO. Nous veillerons dans les années qui viennent à comprendre le phénomène de manière plus fine. Entre autres, nous nous intéresserons de manière plus fine au parcours et aux besoins de ces jeunes, afin d'imaginer l'amélioration des dispositifs existants et l'émergence de nouvelles réponses.

2. Du droit à l'habitat

Comment se construire sans un lieu où l'on peut se poser et où l'on se sent bien ? Pour le rassemblement du droit à l'habitat « *au moins 200.000 ménages bruxellois peinent à trouver des logements abordables. En cause, l'écart croissant entre leurs revenus et les prix, en forte augmentation, des locations et des ventes sur le marché privé, auquel vient s'ajouter une offre insuffisante de logements publics* » (site du RBDH). La crise du logement que vit Bruxelles est aigue. Cette sphère a une influence importante sur le parcours de « nos jeunes » ainsi que sur les priorités que nous mettons avec eux dans le suivi. Effectivement, pour notre public qui possède un capital économique faible, il est extrêmement difficile de trouver un logement sain et abordable à Bruxelles. Tout d'abord, dans les candidatures reçues, une partie des jeunes qui viennent nous voir cherchent uniquement un logement et ne sont pas en demande d'un accompagnement. Le KAP peut alors être ce fameux sésame, alors que les objectifs du projet ne correspondent ni à leurs envies ni à leurs besoins. Aussi, pour les jeunes suivis au sein du projet, la difficulté de trouver un logement implique aussi que nous nous mettions à la recherche d'une solution après quelques mois de présence du bénéficiaire. Cette pression sur la difficulté de trouver une solution « pour l'après » n'est pas toujours bénéfique à l'évolution du jeune. Le travail se concentrera alors sur cette sphère au détriment d'autres points centraux à son projet personnel. Par exemple, certains mettront de côté un projet de formation afin de se centrer sur cette recherche. Malgré les moyens importants mobilisés, une partie des jeunes ne trouve pas de solution idéale à la fin de leur parcours au KAP. Certains des bénéficiaires devront aller vers des solutions qui ne sont pas idéales, au risque de continuer de devoir se construire dans les marges. Au regard de ces différents éléments, nous réaffirmons de manière insistante que l'accès à un logement de qualité doit être un droit pour tous. Le développement de projet de logements de transits, de maison d'accueil ou de centre d'accueil d'urgence n'est pas suffisant. Avant tout, l'accès aux logements privés (éventuellement accompagné par certains services), le développement de l'offre de logements publics et semi-publics et le développement d'habitats alternatifs permettant des dynamiques collectives positives doivent être au centre des politiques publiques.

3. La question du temps et du découpage du projet

Le KAP est un projet d'appartements de transits. La personne hébergée peut séjourner pendant une première période de trois mois et pourra renouveler sa demande trois fois. L'hébergement est donc limité à maximum un an. Ce découpage particulier nous semble cohérent. Effectivement, ce côté dynamique et soutenu, permet de créer des conditions nécessaires pour mettre au travail différentes thématiques en lien avec la

situation particulière du jeune. Aussi, notre projet a pour vocation de répondre à la problématique de l'autonomie et non pas du logement.

Il n'empêche que les limites de ce modèle (et plus largement du « transit ») sont parfois questionnées notamment autour de la question du découpage du temps. Effectivement, celui-ci, malgré toute la souplesse que nous pouvons y injecter, ne conviendra pas à toutes les situations des jeunes.

Illustrons à travers quelques exemples où nous constatons des dissonances entre le temps psychique et le temps réel. Nous en avons retenu trois.

- Tout d'abord, la création d'un lien de confiance est un outil et un levier important dans le suivi. Cette construction n'est pas une évidence, particulièrement avec les jeunes qui ont un parcours institutionnel douloureux. Mettre en place un travail informel, permettre les allers-retours, créer ce lien qui permettra la mise en place d'un travail plus en profondeur prend du temps. Le découpage de notre projet, assez structuré, peut alors être une entrave à la construction et au maintien du lien.
- Ensuite, dans certaines situations, la remise à jour administrative est assez complexe et prend énormément de temps. Face à des jeunes qui ont du mal à se mobiliser et des administrations rigides, celles-ci peuvent avoir une durée importante. La fin de cette période de rush administratif peut alors coïncider avec la période pour sortir du projet.
- Enfin, certains jeunes ne seront pas tout à fait prêts à intégrer un logement seul à ce moment. D'autres le seront mais n'ont pas de solution d'hébergement convenable pour la suite. Doit-on maintenir le jeune dans le logement dans ces situations particulières ?

Alors le KAP ? Quel temps donner au jeune pour se poser avant de se mettre en action ? Faut-il plus de souplesse dans le cadre afin de donner la place afin que les deux temps, réel et psychique, concordent ? Avant de se mettre en action ? Quels équilibres trouver ?

Faut-il pour autant remettre en question tout notre cadre ? Non. La grande majorité des bénéficiaires soulignent sa pertinence malgré les limites explicitées plus haut. Les balises fixées sont souvent pertinentes. Toutefois, nous sommes convaincus, le temps doit être au service de la construction du jeune. Un suivi souple et à mesure sont nécessaires pour accompagner adéquatement ces jeunes adultes sur le chemin de l'autonomie. Tout en maintenant les balises actuelles, nous continuerons à nous questionner et perfectionner notre modèle. La possibilité de prolonger le suivi dans le nouveau milieu du jeune, le développement d'une petite structure de logements où les jeunes peuvent

rester à long terme vont dans ce sens. Les pédagogies telles que celui du regroupement des Auberges du Cœur au Québec peuvent également nous inspirer. Toutefois, une partie de la réponse ne nous appartient pas. C'est effectivement à travers le développement d'une réelle politique de logements et la création d'autres projets spécifiques et alternatifs qu'elle se trouve...

4. Le réseau des jeunes

Un des moyens utilisé au sein du projet est la mise en place d'un réseau autour du jeune. Gestionnaire du logement, CPAS, école, organisme de formation, services plus spécialisés, famille et amis s'articuleront afin d'être « au côté » du bénéficiaire. De manière souple, cette toile pourra se recomposer au regard de l'évolution de sa situation. La bonne collaboration entre services et travailleurs, dans le respect du cadre de chacun, sera dès lors nécessaire afin d'accompagner au mieux le jeune dans son parcours. Toutefois, derrière ce côté « idyllique », la mise en place de ce réseau et son bon fonctionnement n'est pas du tout une évidence. Nous insisterons ici sur quelques contradictions rencontrées.

Une première difficulté est le cadre de travail de chacun des acteurs qui peut parfois être difficile à concilier. Par exemple, nous ressentons sur le terrain, au travers de nos accompagnements, la « pression » pour l'activation et la « conditionnalité » de l'aide. Il y a des attentes importantes auxquelles le jeune doit répondre. Des associations telles que la nôtre, qui sont plus dans une logique d'accompagnement en tenant compte de la situation singulière du jeune, auront une approche pédagogique différente. Nous soulignerons parfois le manque de moyens mis en place et leur inadéquation. La place de certaines administrations est capitale (CPAS, commune, caisse d'allocation familiale...). C'est en effet bien souvent cette institution publique qui fournit un revenu qui permet de répondre aux besoins primaires et essentiels du jeune, base sans laquelle il est difficile de se construire. Par exemple, une perte de revenu peut être synonyme de perte de logement, vu que le loyer ne pourra alors plus être payé au propriétaire. Nous sommes parfois face à des jeunes qui sont bien seuls et n'ont pas toujours l'énergie nécessaire pour répondre aux obligations liées à l'aide qu'ils reçoivent, ou n'y comprennent pas toujours le sens. Ces difficultés sont renforcées dans certaines situations administratives particulières (jeunes qui ont un contrat d'apprentissage par exemple). La complexité des démarches à réaliser peut parfois amener le jeune à abandonner son projet scolaire. Ce seront parfois les jeunes les plus fragiles et qui sont le plus en besoin qui risqueront de perdre leur revenu... Souvent cela se passe bien. Toutefois, dans certains cas, nous nous sommes retrouvés face à des institutions et/ou des travailleurs avec qui il est compliqué de collaborer. Difficulté d'entrer en contact, travailleur absent et non-remplacé, pas de prise en

considération de l'histoire et du rythme du jeune, heures d'ouverture peu adaptées, sont quelques-uns des obstacles face auxquels nous pouvons nous trouver. Le traitement du jeune est très différent en fonction de l'institution et parfois en fonction de l'intervenant social face auquel il se trouve. Le système peut parfois devenir extrêmement « maltraitant » envers les jeunes.

Une deuxième difficulté est d'intégrer certains acteurs dans ce réseau. Cela pose souvent question pour les acteurs du soin tels que les psychologues ou les médecins... Il y a quelques temps un jeune en souffrance nous disait « *Un psy tu vois dans ma culture ça ne se fait pas... Et puis on a essayé de m'en mettre depuis que je suis petit...* ». Leur histoire fait que tout n'est pas toujours possible. Aussi, nous aimerions parfois avoir plus accès à la famille du jeune. Le réseau ne peut se construire qu'à partir des liens de confiance. Ce n'est que comme cela que l'on pourra redonner la compétence et la capacité à faire des choses.

Comment accompagner au mieux ces jeunes dans ce cadre ?

Situé entre le jeune, le propriétaire et le CPAS, l'intervenant social jouera un rôle important de coordination entre le jeune et ces instances. Le CEMO fera le lien entre les acteurs et mettra de l'huile dans les rouages, fera le grand écart, c'est un rôle important...

Conclusion

Nous voici arrivés au bout de ce rapport. Le lecteur a pu s'en rendre compte, le KAP ressort consolidé par une année où les projets ont été nombreux et variés. Aujourd'hui et après cinq années « d'expérimentation », il nous semble que notre outil est arrivé à maturité, il permet l'émergence d'un travail intéressant avec la plupart des jeunes qui entrent dans le projet. Le KAP permet effectivement à un nombre important de jeunes de pouvoir se poser. Aussi, il met des moyens adéquats afin qu'ils puissent se construire et avancer sur le chemin de l'autonomie. Nous insistons souvent sur le travail « de haute couture » que nous voulons réaliser avec chaque jeune. Plus qu'un slogan ou qu'une déclaration d'intention, il nous semble être une réalité aujourd'hui. Cette nouvelle année nous renforce donc dans notre conviction de l'intérêt de cet outil de travail qui répond à un besoin important de son public cible.

Ces quelques pages l'illustrent, c'est surtout sur la structure du projet, sur les outils utilisés et sur les aspects collectifs que nous avons travaillés en 2016.

Effectivement, l'engagement d'un nouveau travailleur, grâce au soutien du cabinet du ministre de l'aide à la jeunesse et de CAP 48 a permis de gagner en autonomie et en qualité. L'apport de nouveaux moyens a permis la création d'une petite équipe qui travaille spécifiquement

sur le KAP en lien étroit avec le reste de l'équipe CEMO. De manière cohérente, cette semi-autonomisation et ce nouvel organigramme permet un travail plus en profondeur, que ce soit avec les jeunes ou sur la structuration du projet. L'idée est d'être dans des suivis adaptés et « à mesure » de chaque situation et cela n'est possible que si l'on nous en donne les moyens : c'est ce que ce nouveau mode de fonctionnement a permis de faire. Cet apport d'énergie et ce nouvel organigramme nous ont permis concrètement de poursuivre plusieurs « chantiers ». Différents outils et les aspects plus collectifs ont été mis en travail ces douze derniers mois.

Outre les aspects individuels et collectifs, nous avons continué à travailler sur des aspects plus communautaires. L'équipe KAP occupe une place privilégiée à côté du public. Notre accompagnement révèle les difficultés et les dysfonctionnements de certaines politiques publiques. Sa place à la frontière entre la minorité et la majorité nous permet d'être un révélateur important des difficultés vécues par les JAVA (Vieux mineurs/jeunes majeurs). L'équipe KAP tient particulièrement à cœur ce rôle de « témoin ». Nous avons, par exemple, cette année réalisé un travail en profondeur sur les situations spécifiques des jeunes issus du regroupement familial. Le projet met en lumière une paupérisation importante et le manque de dispositifs adaptés aux spécificités de ce public.

2017, une nouvelle année commence... Et comme le veut la tradition, elle est synonyme de souhaits et bonnes résolutions. Nous en aurons quatre...

...Agrandissement du projet KAP et pérennisation...

Le projet est aujourd'hui stabilisé et a les moyens suffisants pour s'agrandir, tout en continuant un travail de qualité. Nous viserons, à travers le développement d'une fonction de « capteur logement » de trouver de nouvelles unités de logements et de permettre à de nouveaux jeunes d'en profiter. Nous espérons également trouver les moyens qui nous permettront de pérenniser le projet.

...développement d'une dynamique de solidarité sociale et d'émancipation...

Nous sommes convaincus que l'autonomie ce n'est pas qu'une affaire individuelle. Une rencontre avec le regroupement des Auberges du Cœur du Québec le soulignait, l'autonomie avec un grand A, c'est quelque chose de beaucoup plus large que de « se débrouiller tout seul ». C'est aussi « se débrouiller avec les autres ». A ce titre nous continuerons de développer les aspects collectifs dans les maisons et de mettre des outils permettant au jeune de se réapproprier ses choix, de retrouver sa place dans son environnement social.

...Relecture et adaptation de notre projet pédagogique...

Le projet a beaucoup évolué depuis la dernière relecture de son projet pédagogique en 2013. Un projet pédagogique est un outil vivant et pour qu'il continue à être une référence, demande des adaptations régulières. Nous nous replongerons dans celui-ci en 2017.

...Développement de nouvelles réponses pour les jeunes...

Problématique du logement, difficulté d'accès aux aides sociales, manque d'accompagnement adapté aux jeunes majeurs... La conclusion de notre rapport d'activités 2015 développait certains constats qui malheureusement sont à l'heure d'aujourd'hui toujours d'actualité. Nous avons rencontré dernièrement plusieurs partenaires qui avaient pour projet de lancer des projets à destinations du même public que celui du KAP. Nous espérons que 2017 les verra aboutir concrètement et qu'ensemble nous puissions faire réseau pour apporter de nouvelles réponses adaptées à ces jeunes.

Est-ce que ces différents souhaits se réaliseront ? L'année 2017 nous en dira plus...



Avec le soutien de Delta Loydt et de la fondation Roi Baudouin.

Nous remercions les jeunes qui ont bien voulu prêter leurs mains pour les photos de ce rapport d'activités.

Le KAP en mot
et en image

Si LE KAP ETAIT
000

Lors de l'évaluation KAP annuelle, l'équipe a exprimé son ressenti sur le projet à partir d'un portrait chinois. Une belle manière de conclure cette année.



« Si le KAP était une fleur, ça serait un pissenlit car ça n'est pas la plante la plus sexy mais c'est jaune et lumineux, ça pousse partout et il y a plein de graines qui s'envolent. »



« Si le KAP était un nombre, ça serait le nombre Pi parce que on essaie toujours de s'en approcher et de le comprendre un maximum et qu'au final on peut toujours aller plus loin. »

« Si le KAP était un moment, ça serait l'aube car c'est le moment où la lumière réapparaît et où tout est encore à faire. »



« Si le KAP était un moment ça, serait l'aube car c'est le moment où la lumière réapparaît et où tout est encore à faire. »



« Si le KAP était un mot, il serait expérience car il permet la découverte. »



« Si le KAP était un sport, ça serait le grand écart ou le cirque parce qu'il faut constamment jongler et s'ajuster. »

« Si le KAP était un plat, il serait un couscous épicé à la Harissa, parce que ça pique mais c'est tellement bon ! »



« Si le KAP était une saison, ça serait la mousson car il y a des fortes pluies mais avec des fortes éclaircies. »

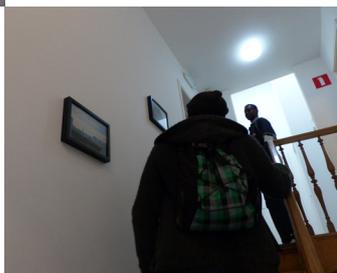


« Si le KAP était une saison, il serait l'automne car c'est la saison où l'on sème des graines. »

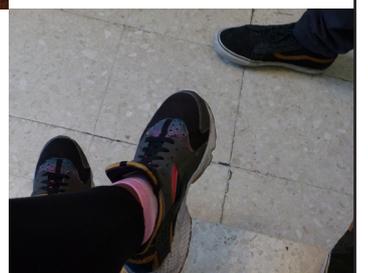


« Si le KAP était une fleur, il serait un tournesol car il cherche la lumière, le soleil, la direction où il pourra s'épanouir. »

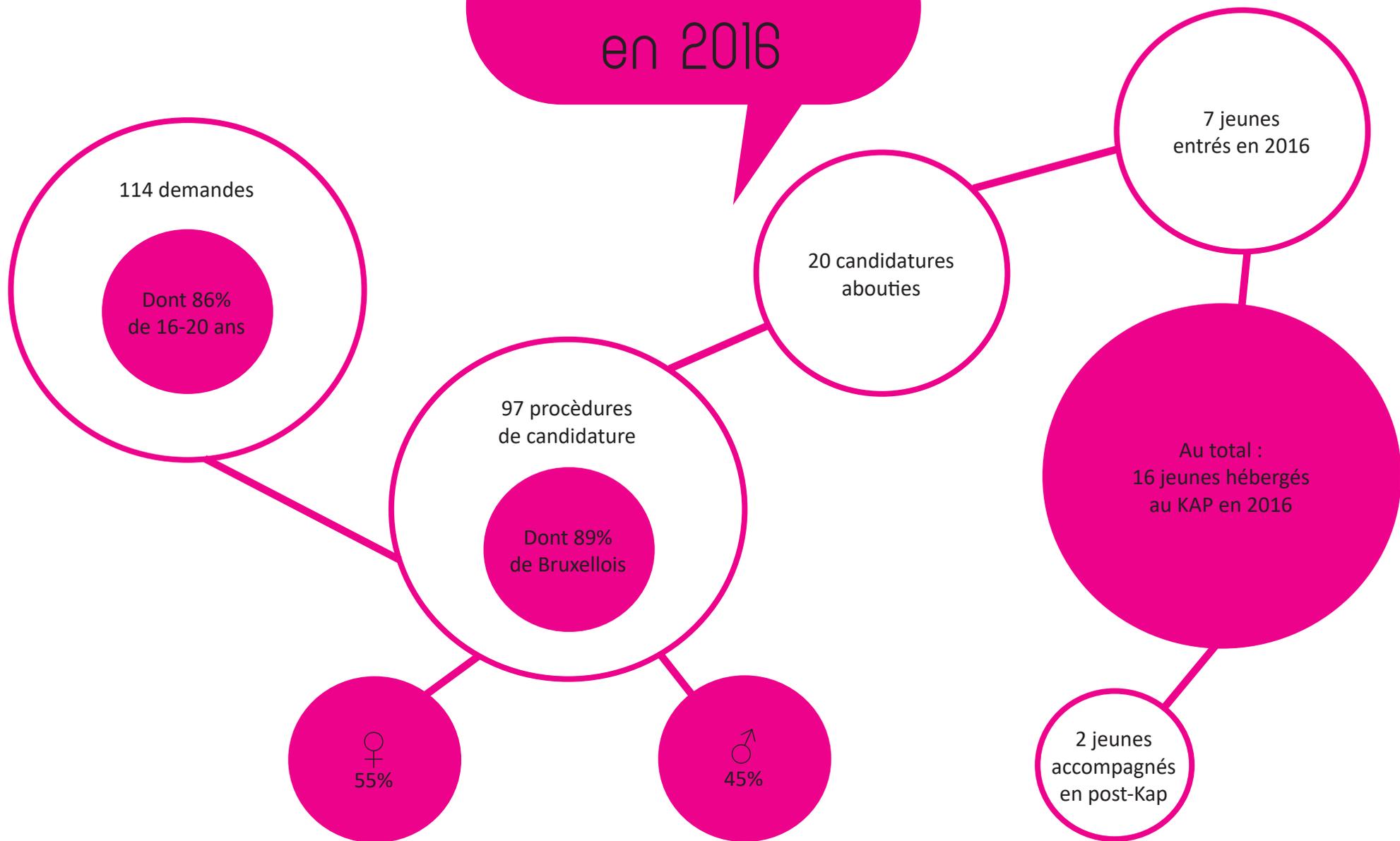
« Si le KAP était un objet, il serait une boîte à trésors car on découvre petit à petit des choses et des trésors, chaque jeune s'ouvre petit à petit. »



« Si le KAP était un jeu, ce serait la bataille-naval parce que l'on avance toujours un peu à l'aveugle mais pour finir on finit toujours par trouver des belles surprises. »



Le KAP en 2016



AMOrce



VII. AMOrce

Introduction

Le projet AMOrce a vu le jour en 2010. Il a été mis en place afin de développer notre partenariat avec les écoles et d'y augmenter notre visibilité. Ce projet offre la possibilité aux écoles du territoire saint-gillois d'accueillir des animations pour leurs groupes classes. Les thématiques proposées varient et partent de la demande de l'école, des professeurs et/ou des élèves. L'origine de ce projet vient du constat que les jeunes éprouvent des difficultés à se déplacer vers un service social de première ligne, le CEMO a dès lors décidé de lui-même se déplacer vers le public, de travailler « hors les murs ». Les écoles sont dès lors un lieu tout indiqué vers lequel se tourner. Voici les objectifs poursuivis :

- rencontrer les écoles pour construire un réseau privilégié avec celles-ci ;
- favoriser l'accessibilité et la visibilité des services sociaux, faire connaître le service auprès des jeunes et des acteurs scolaires saint-gillois ;
- mettre en place des projets avec et pour les jeunes ;
- action de prévention générale et travailler en collaboration avec le corps scolaire sur des thématiques plus spécifiques (ex : citoyenneté, vie affective et sexuelle, animations sur le respect...) ;
- ouvrir la porte aux demandes individuelles auprès des acteurs scolaires ainsi que les jeunes ;
- nourrir nos constats de terrain, notre diagnostic social.

En ce qui concerne l'année 2016, il y a eu des contacts avec différentes écoles, les demandes sont importantes mais nous n'avons pas pu répondre à toutes celles-ci. Nous avons développé des animations dans trois écoles : Pierre Paulus, l'Athénée Royal Victor Horta (implantation Saint-Gilles), et l'Institut des Filles de Marie.

Les animations au sein des classes DASPA (Dispositif d'Accueil et de scolarisation pour les élèves primo-arrivants) - Ecoles Filles de Marie et Pierre Paulus

Une thématique, mise en évidence par notre diagnostic social fut celle des difficultés vécues par les jeunes issus du regroupement familial. Le CEMO faisait certains constats :

- Les jeunes primo-arrivants ont besoin de s'exprimer tant sur leur parcours migratoire que sur leur identité, leur passé, leur adaptation...
- L'intervention ponctuelle n'est pas la plus efficace. Ces jeunes ont besoin de temps pour oser s'exprimer.

Le CEMO a rentré un projet dans le cadre de l'appel à candidature lancé par la Ministre Isabelle Simonis : projet citoyenneté et interculturalité (PCI). Ce dernier a été retenu ; il comporte plusieurs volets : recherche sur le regroupement familial, animations au sein de classes DASPA (Dispositif d'Accueil et de Scolarisation des élèves Primo-Arrivants), mise en place de stages durant les vacances. Les animations au sein des classes DASPA font partie d'un volet essentiel du projet. Le CEMO a donc dans le cadre de ce projet, rencontré quatre classes DASPA (deux à l'Institut Filles de Marie et deux à Pierre Paulus) durant l'année scolaire 2015-2016.

Ce projet s'est étalé sur l'ensemble de l'année scolaire. Il y aura eu, au terme de l'année, une douzaine de rencontres de deux heures pour chacune des classes participantes. Chaque rencontre avait pour objectif de permettre aux jeunes de s'exprimer autour des questions d'identité, de multiculturalité et du vécu de migration. Les outils utilisés sont variés : jeux, tour de parole, théâtre, arts plastiques... Les animations se sont construites au fur et à mesure pour pouvoir répondre à



ce qui se vivait en classe. Cette méthodologie implique une grande souplesse au niveau du calendrier mais semble plus pertinente. Nos objectifs sont multiples : permettre l'expression du vécu, questionner les motifs de l'immigration, ouvrir les représentations des autres cultures, se décentrer de sa propre expérience, permettre une meilleure compréhension, découvrir la culture belge, avoir une réflexion sur ce qui favorise une bonne intégration, créer un réseau autour des jeunes qui viennent d'arriver ainsi que de leurs parents et développer des liens forts avec les écoles et les autres services.

Le niveau de français ne permet pas toujours aux jeunes d'aller loin dans la réflexion sur leur propre histoire. Néanmoins, les jeunes sont volontaires pour partager leur histoire. Ils ont un certain recul par rapport à leur arrivée en Belgique et questionnent beaucoup leur double (multiple) appartenance. Les professeurs découvrent leurs élèves d'une façon nouvelle et continuent la réflexion après l'animation.

Pierre Paulus

L'école Pierre Paulus a demandé au CEMO de pouvoir mettre en place des animations. Les années précédentes, nous avons fait des animations sur la thématique du respect et nous étions présents dans la cellule EVRAS.

Durant l'année scolaire 2015/2016, nous avons animé auprès de deux classes DASPA à Pierre Paulus, niveau 1 et 2. Nous avons pour ces groupes, utilisé différents médias tels que le théâtre, l'improvisation, la caméra, le travail d'écriture... Le rythme était d'une fois par mois. Ce fut des classes de 12 élèves, nous avons dû faire preuve de souplesse et d'adaptation, car il y avait beaucoup de changements au niveau des élèves. Il y a eu une très bonne collaboration avec les professeurs. Pour l'année 2016/2017, étant donné la fermeture progressive de l'école Pierre Paulus, nous n'avons pas pu réitérer l'expérience.

Ecole Filles de Marie

Au cours des années scolaires 2015/2016 et 2016/2017, l'école Filles de Marie, nous a sollicité pour intervenir dans deux classes DASPA (1P2, 1P3) autour des mêmes thématiques que celles citées précédemment. Au rythme d'une fois tous les 15 jours, nous animions ces deux classes avec de nombreux outils pour faciliter l'expression de soi, la prise de parole en groupe et la confiance en soi.

Au terme de ces deux années, une véritable collaboration a pu se créer avec les professeurs.



L'espace de parole de l'Athénée Royal Victor Horta

Le taux de décrochage est relativement important au sein de l'école, celle-ci sollicite le CEMO afin de voir si notre service pouvait intervenir. C'est à partir de septembre, pour l'année 2016/2017, que les animations se sont faites en collaboration avec la cellule AccroJump. Celle-ci prend en charge la lutte contre le décrochage scolaire au sein de l'école Victor Horta, depuis novembre 2015, elle est cofinancée par le Fonds Social Européen et la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Nous intervenons donc au sein de six classes, fortement touchées par la question du décrochage scolaire. Nous avons cinq classes dans l'enseignement différencié, ce dernier est organisé pour les élèves qui n'ont pas obtenu le Certificat d'Enseignement de Base (CEB). Puis nous intervenons aussi auprès d'une dernière classe : la 3ème SDO (Spécifique de Différenciation et d'Orientation), l'ultime possibilité de rejoindre l'enseignement général pour les élèves qui n'ont pas réussi la deuxième secondaire après avoir épuisé toutes les possibilités.

Avec la cellule AccroJump, auprès de ces six classes, nous avons animé des « espaces de paroles ». Durant 2h, toutes les six semaines, nous accueillons les élèves d'une classe dans un cadre confidentiel, bienveillant et contenant. Dans notre travail d'animation nous sommes particulièrement attentifs aux points suivants :

- l'écoute et l'accueil de l'autre dans sa différence et dans ses difficultés ;
- souligner, reformuler et renvoyer l'aspect émotionnel et certaines dynamiques de classes ;
- contenir le groupe dans ses mouvements débordants ;
- reconnaître les compétences et le savoir des élèves.

Ces espaces sont créés comme un lieu de ressource. Les élèves viennent sur base volontaire. La rencontre de l'autre permet de reconnaître ses compétences, de partager ses expériences, prendre conscience qu'elles ne sont souvent pas uniques, et de s'en distancier pour s'orienter autrement dans son quotidien. L'idée au travers de ces groupes de parole est de permettre aux élèves de s'exprimer librement et sans jugement, dans le respect de l'autre, dans ses convictions, sur des thématiques qui leurs tiennent à cœur. Nous insistons sur la valorisation du jeune et sur l'importance de favoriser l'estime de lui.

Le fil conducteur de ces animations est avant tout le bien-être des élèves, mais aussi l'orientation scolaire. Le CEMO et la cellule AccroJump ont travaillé avec ces jeunes pour ouvrir la discussion sur la perception de leur situation scolaire ainsi que pour désamorcer certaines représentations négatives ou erronées quant à certains métiers.

Nous restons le plus souple et à l'écoute possible pour accueillir d'autres thématiques. Voici, durant ce premier trimestre 2016, les thématiques qui ont pu être abordées : les moqueries à l'école, comment se faire accepter par un groupe, comment se défendre lorsqu'on se moque de moi, comment bien s'entendre dans une classe, les relations garçons/filles, la violence au sein de la famille, le racisme, mon pays d'origine...

Ce travail d'animation souple et ouvert, nous permet d'augmenter nos demandes d'accompagnements individuels et familiaux. Les jeunes et les professionnels de l'école nous identifient comme des personnes de confiance. De même, le fait d'avoir un pied dans les écoles, nous permet une série de constats sur la jeunesse à Saint-Gilles : la prévention du décrochage scolaire, de l'orientation scolaire, du harcèlement, du stress...

La bourse aux associations de l'Institut des Filles de Marie

Suite au succès de la bourse aux associations en 2015, l'école Filles de Marie a demandé à rééditer la bourse aux associations. L'idée est de construire des rencontres annuelles et de sortir des logiques de « one shot » qui ont tendance à perdre nos jeunes. Le postulat est qu'il sera plus facile pour les jeunes mais aussi pour les professeurs de trouver de l'aide ou d'orienter vers un service dans lequel le jeune a une accroche et connaît déjà un visage.

En effet, nous avons constaté que les élèves étaient très sollicités mais n'avaient finalement que très peu de connaissances sur les ressources du réseau de Saint-Gilles. Par conséquent, lorsqu'ils éprouvaient des difficultés, ils ne savaient pas vers qui se tourner. Les professeurs également ne connaissaient parfois peu ou pas les réalités du réseau. Or l'idéal serait que l'école puisse passer le relais et réorienter en fonction des difficultés de l'élève.

La bourse aux associations s'est déroulée comme suit : une dizaine de partenaires du réseau saint-gillois (SDJ, JEEP, CIFA, SESO, Prospective Jeunesse, Planning familial, Hispano Belga, Itinéraires AMO, Article 27, médiation scolaire) se sont rassemblés avec les élèves.

Comme l'année précédente, via des mises en situations qui abordent des problématiques variées, les élèves étaient amenés à questionner les associations pour découvrir leurs spécificités. Exemples : conflits familiaux, assuétude, mineur étranger... Les groupes circulaient au hasard et se présentaient comme s'ils passaient la porte du service et cherchaient une solution à leur problématique.

Cette fois-ci, ce fut sur une journée complète qui a eu lieu le 2 mars 2016, au total plus ou moins 150 élèves ont défilé. Les élèves ont apprécié de découvrir les services et ont pu bénéficier d'informations sur chacun d'eux. Les échanges se sont avérés intéressants. Les élèves sont facilement entrés dans le concept car les situations ne leur étaient pas spécialement personnelles. La mise à distance a permis qu'ils soient plus à l'aise dans le contact. L'objectif était d'apporter aux élèves et professeurs de l'école une connaissance du réseau associatif, de créer des premiers contacts, des premiers liens.

Stand CEMO au sein de quelques écoles

Le CEMO est allé se présenter dans certaines écoles primaires saint-gilloises (école Ulenspiegel et l'école Balder) pour informer les parents sur les actions de notre association. Dans la première école, c'était sous forme de stand, et dans la seconde, nous animions dans le cadre d'un « oudercafé », un moment où les parents viennent à l'école pour y boire un café et où ils reçoivent également des infos utiles. L'objectif est d'augmenter notre visibilité et d'aller là où notre public se trouve. Les parents se sont montrés réceptifs et intéressés.

Conclusions

En conclusion, le projet AMOrce nous permet de travailler au sein des écoles et d'aller à la rencontre des jeunes de Saint-Gilles. Un véritable partenariat et relation de confiance se crée avec les deux écoles : Filles de Marie et Victor Horta. Pour l'année 2016/2017, nous avons dû refuser une classe faute de moyen au sein de l'équipe, ainsi qu'une animation sur la thématique du harcèlement. Nous espérons en 2017 pouvoir affiner nos compétences en matière d'animation, pour répondre au mieux aux demandes des écoles.

VIII. CEMObile

Introduction

Notre projet CEMObile part du constat que certaines personnes, peut-être certains types de publics, ne nous connaissent pas ou n'arrivent pas facilement à franchir le seuil de notre porte. L'idée à la base de ce projet était qu'il fallait se montrer plus proactif et aller vers le public là où il se trouve, aller à la rencontre de la population, nous éloigner du quartier sur lequel est implanté notre service pour aller vers nos « voisins » saint-gillois.

Il s'agit d'aller à la rencontre du public et de nos partenaires dans différents espaces afin de développer des actions communautaires, mais aussi pour assurer davantage la visibilité de notre institution et de l'offre de services que nous proposons, de l'aide que nous pouvons apporter.

Les actions menées dans ce cadre sont diverses et variées. Notons également que grâce à l'appel à projet pour l'obtention d'un emploi dit « Rosetta » lancé par le Ministre de l'Aide à la Jeunesse en fin d'année 2016, nous avons pu bénéficier de l'engagement d'un nouveau collaborateur spécifiquement dédié à la mission du travail « extra-muros » s'inscrivant tout à fait dans nos actions du projet couple CEMObile.

Contrat de quartier

" Sensibilisation d'un public jeune aux enjeux de l'urbanisme et de l'aménagement du territoire à travers l'aménagement d'espaces publics "

> Projet porté par le CEMO dans le cadre du contrat de quartier durable " Parvis-Morichar "

Introduction

Depuis plusieurs années, à travers ses différents diagnostics, l'AMO constatait un manque de prise en compte de la parole des jeunes dans les politiques publiques qui leur sont destinées ainsi que dans

l'aménagement des espaces publics. Le service constatait également certaines tensions dans l'occupation de l'espace.

Le CEMO, via notamment le projet couple CEMObile souhaite investir plus intensément ses actions « sur le terrain », sur l'espace public. Une démarche « hors les murs » est tout à fait pertinente pour le travail de l'AMO et s'inscrit complémentirement à l'ensemble de nos actions. Partir à la rencontre des jeunes au sein de leurs milieux de vie quotidiens, sans être intrusif, permet au public d'être mieux entendu et compris. Par ailleurs, cela permettra au CEMO de relever des constats plus fins sur les logiques et réalités de son territoire d'intervention.

A la lumière de ces éléments, il était donc naturel pour le CEMO de s'investir dans le contrat de quartier « Parvis-Morichar ». En effet, cette participation permettait de répondre au triple objectif de redéployer l'association sur le terrain, d'acquérir une nouvelle expertise ainsi que d'affiner différents constats tout en y apportant des « bouts » de réponse.

Durant cette première année « de contrat de quartier », nous avons mis en place des projets visant à récolter la parole de certains « experts du quartier » : les jeunes et les familles qui le fréquentent. De fait, au lieu de présenter une action « toute faite », nous voulions tout d'abord impliquer le public dans la recherche et la mise en place d'activités les concernant. Ainsi, plus que le résultat, c'est la démarche qui nous intéressait et qui sera la base des projets définis pour la suite.

1. Contexte

Le contrat de quartier durable « Parvis-Morichar »

Un contrat de quartier durable est un plan d'action limité dans le temps et l'espace, conclu entre la Région, la commune et les habitants d'un périmètre visant à améliorer la qualité de vie dans certains quartiers bruxellois. Il fixe un programme à réaliser avec un budget défini. Les contrats de quartiers sont nés en 1993, il y a près de 25 ans. En 2010, une ordonnance du Gouvernement bruxellois transformait les contrats de quartiers en

Contrat
de quartier



contrats de quartiers durables, ajoutant une dimension environnementale et insistant sur les dimensions citoyennes et participatives de ces programmes. Les interventions se réalisent principalement dans cinq domaines d'actions : le logement, les équipements et les infrastructures de proximité, les espaces publics, les actions socio-économiques et les espaces productifs, économiques et commerciaux. Depuis la création de ce programme, de nombreuses interventions ont eu lieu à travers Bruxelles.

En 2014, le gouvernement de la région de Bruxelles-Capitale choisissait une nouvelle série de contrats de quartiers pour la période 2015-2019. Le contrat de quartier Parvis-Morichar¹ pouvait commencer.

Le périmètre choisi couvre trois quartiers de Saint-Gilles aux réalités bien différentes². C'est donc bien l'interconnectivité entre le haut et le bas de Saint-Gilles et la volonté de favoriser la mixité sociale qui seront au centre du programme. Au regard des caractéristiques du périmètre, les actions prioritaires se concentreront sur la création de logements publics, d'infrastructures et l'aménagement des espaces publics. La dynamisation de l'offre commerciale et touristique et les actions sociales au bénéfice des habitants et des jeunes (éducation, remise à l'emploi) ne seront pas oubliés³.

Constats, finalités, objectifs

Différents constats sont repris dans les diagnostics réalisés par le CEMO :

- Un manque de prise en compte de la place et de la parole des jeunes/enfants dans l'aménagement des espaces publics saint-gillois.
- Une défiance du public jeune par rapport aux institutions et une certaine défiance des institutions par rapport à ce public. Un manque d'espaces de rencontre entre les pouvoirs publics et les jeunes.
- Le manque de projets citoyens et d'espaces destinés aux jeunes. Le peu de possibilités de se construire comme citoyen actif, critique et responsable (notion de CRACS⁴).
- Des tensions dans l'occupation des espaces publics entre groupes de jeunes et entre ces derniers et le voisinage. Le manque d'espaces de rencontre et de dialogue entre ces différents publics qui ont du mal à communiquer.

Au regard de ceux-ci, le projet remis par l'association

1 <https://contratsdequartiers1060.wordpress.com/contrat-de-quartier-parvis-morichar/> - consulté le 03/12/2016

2 Porte de Hal, Haut de Saint-Gilles, Berckmans-Hôtel des Monnaies – consulté le 03/12/2016

3 <https://contratsdequartiers1060.wordpress.com/contrat-de-quartier-parvis-morichar/> - consulté le 03/12/2016

4 Citoyen Responsable Actif Critique et Solidaire

visera à penser et à participer au (ré)aménagement de certains espaces publics en partenariat avec son public cible. Il l'impliquera concrètement à travers différents projets. Par ceux-ci, il visera à créer des espaces de rencontres entre citoyens, artistes, partenaires associatifs, experts, corps de métiers autour de ces aménagements. Le projet se développera autour de deux axes : un axe « aménagements des espaces publics » et un axe « sensibilisation ».

De manière plus précise, l'association visera, par la création de ces espaces de rencontres, à :

- Impliquer le public et les utilisateurs dans l'aménagement des espaces publics.
- Sensibiliser le public cible aux enjeux de l'aménagement du territoire et aux politiques de la ville.
- Impliquer le public visé dans la vie associative. Rapprocher les citoyens des enjeux politiques et vice versa.
- Prendre en compte la parole des utilisateurs afin que les espaces publics soient plus adaptés à leurs besoins.
- Permettre que différents types de publics se rencontrent et qu'ils cohabitent en respectant les besoins de chacun.

Moyens

Deux travailleurs sociaux du CEMO coordonnent ce projet (¼ temps financé par le contrat de quartier ainsi qu'un ¼ temps déployé par l'ASBL). D'autres membres de l'équipe pourront être mobilisés lors de la phase de réalisation des projets.

Réalisations concrètes proposées

Les projets et les réalisations concrètes devront être définis aux regards des besoins du public cible, des priorités du contrat de quartier et des espaces qui pourront être concrètement utilisés. Un calendrier et des partenariats autour de chacun de ceux-ci doivent être mis en place. Ces idées évolueront donc à la suite d'une première phase visant à mieux connaître le territoire sur lequel il s'enracine. Certaines pistes de travail⁵ seront évoquées dès le départ du projet. Celles-ci évolueront en fonction de nos rencontres avec le public et l'évaluation de leurs besoins.

5 Création d'une œuvre collective sur l'espace du carré Rue de Parme – Rue des Etudiants ; participation à l'aménagement du carré de Moscou ; mise en place d'espaces de libre expression pour les jeunes ; participation à l'aménagement de la promenade verte, projet de fresques murales ; etc.

2. Démarche

Toute mise en place d'un projet présuppose une enquête de terrain. C'est du moins de ce postulat que nous sommes partis. De fait, à la manière d'ethnologues, nous avons voulu que le terrain nous donne la matière à étudier et non l'inverse. C'est-à-dire que nous aurions très bien pu proposer des projets aux habitants et qu'ils en choisissent l'un ou l'autre. Toutefois, nous avons préféré la méthode d'enquête et la méthode « d'observation participante⁶ » (bien connue en anthropologie). Nous nous sommes donc « imprégnés » du quartier « Parvis-Morichar ». L'objectif final était de récolter la parole des habitants/des occupants des lieux, leur(s) sentiment(s) quant à leur quotidien dans le quartier, leur(s) envie(s), leur(s) préoccupation(s), etc. Par cela, nous voulions voir quel était leur projet pour leur quartier. Cette « observation participante » a été mise en place de différentes manières.

Les tours de quartier et rencontres associatives

La première chose que nous avons faite a été de passer du temps dans le quartier. Cela nous permettait non seulement d'apprendre (ou de réapprendre) à le connaître, mais aussi de repérer des endroits à aménager, à redynamiser. Qui plus est, cela nous permettait d'observer la vie du territoire visé. Lors de ces « balades », nous en avons aussi profité pour aller à la rencontre des différentes associations qui sont implantées dans le périmètre du contrat de quartier. Cela nous a notamment permis de collaborer avec Toestand⁷ ou encore avec le Service des Affaires néerlandophones de la commune.

Faire passer un questionnaire via des ateliers de peinture en cercle / graffiti

Un autre moyen « d'observation participante » a été d'organiser des ateliers artistiques. Nous avons alors fait appel à deux artistes : Blaise Patrix⁸ pour la peinture en cercle et Wilkytea⁹ pour le graffiti.

Le premier a créé le concept « d'art socia(B)le¹⁰ ». Dans ce

6 « L'expression « observation participante » a été souvent contestée mais ce qu'elle connote est relativement clair. Par un séjour au quotidien plus ou moins prolongé chez ceux auprès de qui il enquête (...), l'anthropologue se frotte en chair et en os à la réalité qu'il entend étudier. Il peut ainsi l'observer, sinon « de l'intérieur » au sens strict, du moins au plus près de ceux qui la vivent (...) » (OLIVIER DE SARDAN J-P, 2008, La rigueur du qualitatif, Lln, Bruylant-Academia s.a, pp.48)

7 Toestand Asbl a comme mission la réactivation (par l'usage) de bâtiments abandonnés ou oubliés, de terrains et d'espaces (publics) à l'aide de l'organisation de centres socio-culturels temporaires et autonomes. Le dialogue, la création, l'autonomie et l'action, c'est leur devise.

8 <http://www.exporevue.com/blaisepatrix/index.html>

9 http://www.wilkytea.sitew.com/#Bio_Info.D

10 « «L'Art socia(B)le» se base sur la démarche de création participative dans le domaine des arts visuels et audiovisuels à fin de produire des œuvres pérennes (art urbain, événements, publications, design, etc.). L'objectif de cette démarche est de défendre et promouvoir

cas-ci, les gens peignaient sur des grandes tables rondes et pouvaient ainsi « socialiser » par ce biais. Cela pouvait donc tout à fait correspondre avec notre envie d'aller à la rencontre de la population. Nous avons dès lors utilisé le prétexte artistique pour pouvoir entrer en contact avec les personnes.

Le second, est un réel expert dans son domaine et nous espérions, à travers le graffiti, attirer le public jeune (16-25 ans) que nous n'arrivions pas à capter via la peinture en cercle. Toestand Asbl a comme mission la réactivation (par l'usage) de bâtiments abandonnés ou oubliés, de terrains et d'espaces (publics) à l'aide de l'organisation de centres socio-culturels temporaires et autonomes. Le dialogue, la création, l'autonomie et l'action, c'est leur devise.

Ainsi, les habitants/occupants du quartier étaient intéressés par l'un de nos médias artistiques et nous en profitons ensuite pour leur poser quelques questions :

- *Quel est ton nom et ton âge ?*
- *Que penses-tu de Saint-Gilles en général (aspects positifs et négatifs) ?*
- *Quels sont les endroits que tu fréquentes dans le quartier ?*
- *As-tu des idées de rénovation ou d'amélioration d'un lieu précis (ou de plusieurs) ?*
- *(Pour les 16-25 ans) Est-ce que tu serais motivé pour participer à la rénovation d'un endroit de manière concrète ? Peux-tu laisser ton email ou ton numéro de téléphone ?*

C'est donc autour de ces questions ouvertes qu'avait lieu une discussion.

À la rencontre de la jeunesse via les maisons de jeunes

Comme nous l'avons déjà dit, nous voulions essentiellement prendre l'avis des 16-25 ans alors que les animations artistiques touchaient principalement un « public famille ». C'est pour cela que nous avons pris contact avec plusieurs maisons de jeunes à Saint-Gilles. Une seule a répondu à notre demande, c'est « Le Bazar ». Nous nous y sommes alors rendus pendant leurs permanences afin de rencontrer leurs jeunes. Nous leur avons fait passer le même questionnaire que celui présenté lors des animations artistiques.

À la rencontre de la jeunesse via les écoles

A l'image des maisons de jeunes, nous avons contacté des écoles afin de leur faire la demande pour organiser

des comportements sociaux respectueux de soi et des autres, tout en valorisant la créativité personnelle et collective des participants » - http://www.exporevue.com/blaisepatrix/trav_s.html - consulté le 17/01/2017

une animation en leur sein. Toutes n'ont pas encore donné suite à notre requête.

Nous avons ainsi rencontré quatre classes de l'école secondaire Saint-Luc. Nous avons voulu rentrer en contact avec les élèves par l'intermédiaire d'un jeu. Ainsi, la salle dans laquelle nous avons animé représentait le quartier (ex : une table représente un lieu du quartier). Les élèves étaient par petits groupes et passaient d'un lieu à l'autre. L'idée était qu'ils nous laissent leur(s) avis sur les différents lieux ainsi que de donner des impressions plus globales et de faire des liens sur certains enjeux de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme.

Les lieux retenus¹¹ ont été :

- **Place Marie Janson – carré de Moscou** : l'idée était de redessiner la place et éventuellement de lui redonner un nom. Les participants devaient dessiner la place de leur rêve à partir d'une feuille blanche. Nous leur avons tout de même mis la photo du lieu afin qu'ils puissent s'inspirer de l'esprit qui y règne.
- **Place Morichar** : nous sommes partis du jeu Dixit¹². Le groupe d'élèves devait choisir entre deux et cinq images qui exprimaient leur ressenti par rapport au lieu. Ils justifiaient leur(s) choix et enregistraient leurs réflexions. Ils donnaient d'éventuelles nouvelles pistes de réaménagement et d'amélioration(s) globale(s).
- **Parc Pierre Paulus** : le groupe d'élèves devait faire un selfie avec une expression faciale particulière qui représentait la manière dont ils se sentent dans cet endroit. Ils laissaient aussi une explication dans un carnet. Celle-ci reprenait leur sentiment par rapport à l'endroit ainsi que des propositions pour un possible réaménagement.
- **Carte du quartier - avis général sur le quartier** : nous sommes partis de trois phrases : « Mon quartier est fait pour les jeunes parce que... », « Mon quartier n'est pas fait pour les jeunes parce que... » « Mon avis général sur le quartier... ». Trois cartes plastifiées représentant le périmètre du contrat de quartier étaient présentes. Une des cartes recueillait les aspects négatifs, la seconde, elle, récoltait plutôt les aspects positifs et la dernière reprenait les avis généraux.

Le travail de rue

La dernière méthode mise en place a été le travail de rue. Le CEMO a eu l'opportunité d'engager un nouveau travailleur en octobre 2016 dont les fonctions visaient

¹¹ Remarquons que nous n'avons choisi que quelques lieux. Nous aurions pu en choisir beaucoup plus mais il a fallu faire des choix.

¹² « Dixit est un jeu de société qui vous emmène dans un monde onirique où de douces illustrations vous serviront d'inspiration pour de belles envolées poétiques » (<http://www.espritjeu.com/dixit-et-extensions.html>)

à développer un travail « hors les murs ». Cela ne peut bien sûr être sans lien avec ce que nous réalisons dans le cadre du Contrat de quartier durable « Parvis-Morichar ». Qui plus est, notre collègue investit essentiellement la place Morichar et le Carré de Moscou, qui sont des lieux phares du contrat de quartier.

3. Rencontre du public et émergence de constats

Etat des lieux quantitatif

1. Nombre et type de personnes touchées par les animations dans les espaces publics

A travers ce tableau, on peut voir le nombre de personnes rencontrées lors de chacune des animations réalisées.

Tableau 1 – Nombre approximatif de personnes rencontrées par animation

Animations réalisées	Nombre approximatif de personnes rencontrées
Samedi 09/07/2016 - Place Morichar	25 personnes
Le mercredi 31/08/2016 - Petit parc « Métro Horta »	30 personnes
Le dimanche 04/09/2016 - Place Marie Janson	20 personnes
Le mercredi 07/09/2016 - Place Morichar	55 personnes
Le samedi 10/09/2016 - Petit parc « Métro Horta »	30 personnes
Le mercredi 14/09/2016 - Devant le Parc Pierre Paulus	40 personnes
Le mercredi 21/09/2016 - Place Marie Janson	30 personnes
Le vendredi 23/09/2016 - Parc Pierre Paulus	40 personnes
Le lundi 07/11/2016 - Ecole « Saint-Luc »	25 élèves
Le Mardi 08/11/2016 - Ecole « Saint-Luc »	30 élèves
Le mercredi 09/11/2016 - Rencontre des jeunes de la MJ le Bazar	20 jeunes
Total	340 personnes

Nous avons donc touché environ 340 personnes à travers nos différentes animations. Notons que nous n'avons pas pu interroger l'ensemble de celles-ci sur leur vision du quartier. Plusieurs raisons expliquent ce fait :

1. Tout d'abord, à travers ces animations nous avons rencontré de nombreuses familles (parents et enfants sur le chemin de l'école ou d'une activité...). Nous avons interrogé les parents et les enfants mais

certain d'entre eux étant trop jeunes pour répondre à notre questionnaire, nous les avons alors interrogé sur leur vision du quartier à travers le prisme de l'enfance et de la jeunesse.

2. L'afflux de personnes aux ateliers ne permettait pas d'interroger tout le monde.
3. Certaines personnes ne désiraient pas être interrogées.

Tableau 2 – personnes interrogées par catégories lors des animations dans l'espace public

Catégories	Nombre de personnes interrogées
Jeunes de 12 à 15 ans	6 jeunes
Jeunes de 16 à 26 ans	32 jeunes
Adultes de plus de 27 ans	72 adultes
Total	Personnes

2. Les animations dans les écoles

Comme dit précédemment, nous avons été en contact avec les différentes écoles secondaires présentes sur le périmètre du contrat de quartier.

Tableau 3 – personnes interrogées lors des animations dans les écoles

Catégories	Nombre de personnes interrogées
Jeunes entre 16 et 20 ans de l'école Saint-Luc	jeunes

Emergence de constats

Différents constats émergent de la collecte de ces données¹³. Aussi, nous avons tenté de les croiser et de les re-contextualiser afin de créer un portrait plus global des problématiques soulevées par rapport au territoire d'intervention. Au regard des objectifs que nous nous sommes fixés, ceux-ci permettront d'orienter les actions que nous réaliserons dans les trois prochaines années du contrat de quartier. Ceux-ci sont donc encore partiels, les prochaines rencontres et animations permettront de les affiner. De manière dynamique, ces constats continueront d'évoluer au fil des projets réalisés. Nous sommes donc bien au centre d'une démarche participative qui permettra de remplir nos missions de diagnostic, d'interpellation et fonder les actions menées¹⁴. Nos constats ont été rassemblés autour de trois thématiques distinctes.

¹³ Vu le nombre de données important nous avons décidé de ne pas les joindre à ce dossier. Elles sont toutefois accessibles au lecteur qui désirerait les consulter.

¹⁴ Des démarches similaires sont mises en place par le CEMO afin de réaliser son diagnostic social.

Thématique N° 1 : une image positive générale de la dynamique du quartier versus des habitants qui s'en sentent exclus

Une majorité des habitants rencontrés souligne l'image positive qu'ils ont du territoire : « *multi-culturel* », « *animé* », « *convivial* ». Pour eux, les différents espaces publics du quartier sont, d'une manière générale, déjà bien aménagés. Des endroits plus spécifiquement fréquentés par les jeunes et les enfants sont également bien perçus. La place Morichar a été rénovée récemment et le parc Pierre Paulus est vu comme agréable même si la plaine de jeux mériterait d'être rénovée. L'endroit cité régulièrement comme devant être amélioré est la place Marie Janson (carré de Moscou). Malgré une vision beaucoup plus positive depuis l'arrivée de Toestand sur les lieux, ses côtés négatifs (un corridor, peu aménagé,...) seront régulièrement mis en avant par les habitants. Par ailleurs, en ce qui concerne le quartier dans son ensemble, c'est surtout « *la saleté* » (qui serait due à l'incivilité de certains habitants et non pas au ramassage des ordures) qui sera mise en avant.

Notons que dans leur description, les sondés ne s'arrêteront pas au territoire du contrat de quartier. Ils le lieront souvent au territoire qui l'entoure. Saint-Gilles est souvent vu comme un ensemble et n'est pas spécialement perçu à travers ses différents quartiers.

Une partie des interviewés fera cependant la différence entre le « haut » et le « bas » de Saint-Gilles. Le « *bas* » aura souvent une image plus négative que le « *haut* ». Le territoire du contrat de quartier est perçu comme étant dans le « haut » de Saint-Gilles et certains disent que ce quartier n'est pas celui qui devrait nécessiter prioritairement une intervention.

Par ailleurs, nous avons rencontré une partie de la population qui est mécontente en ce qui concerne la politique communale et régionale. En effet, ils estiment que celle-ci exclu une partie des habitants du quartier ou qu'ils sont eux-mêmes « exclus du quartier ». Pour exemple, ils citent « *la hausse du prix des loyers* », « *les contrôles récurrents de la police* », « *la fermeture de l'école Pierre Paulus* » ou les phénomènes de « *gentrification* » comme les symboles de cette exclusion.

Notons également que beaucoup de personnes rencontrées ne proviennent pas de Saint-Gilles mais fréquentent le quartier pour venir y faire des courses, y rencontrer des amis, y aller à l'école, y faire la fête, etc. La commune de Saint-Gilles est attractive et ils se plaignent que leur commune est moins dynamique.

Thématique N° 2 : un espace public en tension – de la circulation (entre et) dans les espaces publics

Plusieurs sondés ont mis en avant l'existence de tensions dans l'espace public. Toutefois, ils ne s'y sentent pas nécessairement en insécurité forte. Ils sont loin d'évoquer des phénomènes de « bande » et « d'insécurité urbaine » mais parlent plutôt d'un phénomène plus diffus de problème de cohabitation « dans le partage de l'espace public ». En effet, certains constatent que les différents groupes de populations sont divisés et ne se rencontrent pas ou ne se mélangent pas (jeunes et plus âgés/familles de classes sociales différentes/garçons-filles/jeunes des écoles artistiques et autres jeunes, etc.).

Lorsque l'on parle d'éventuelles tensions, certains utilisateurs du quartier pointent la question du graffiti. Certains voient ça comme négatif, gênant et remettent en question « la propriété privée ». D'autres trouvent que cela fait partie du paysage urbain, ils auront une vision plus positive. Cependant, outre cette question du graffiti, nos animations ont pu souligner le besoin et l'envie des habitants de s'exprimer dans l'espace public. Le jeune public rencontré montre de nombreux talents qui ne sont pas toujours mis en avant. Ces espaces peuvent également être des espaces de rencontre et de médiations entre les habitants et l'occasion de réfléchir ensemble à des thématiques spécifiques. Certains habitants ont proposé la création d'un mur d'expression libre, d'une fresque évolutive.

Par ailleurs, différentes problématiques plus spécifiques seront mises en avant par le jeune public et notamment la question du « harcèlement de rue » et de « contrôle du territoire ». Il semble par exemple que les filles se sentent parfois peu à leur aise et évitent certains endroits du quartier.

Ces différents points mènent à parler de la question de la mobilité. De fait, certains lieux semblent occupés par une population bien spécifique. Pour exemple, certains jeunes saint-gillois provenant du bas de la commune disent qu'ils se rendent peu sur la place Morichar car elle est fréquentée par d'autres groupes. On constate que ces jeunes n'utilisent que les espaces qui sont au pied de leur immeuble et se déplacent assez peu sur le territoire communal.

En y regardant de plus près, on remarque le même type de phénomène à un niveau très micro. Un espace tel que la place Morichar en est un bel exemple. De fait, elle est divisée en trois plateaux et chacun a sa propre fonction et est occupé par un ou plusieurs groupes bien spécifiques. Il semblerait que ceux-ci se mélangent assez peu. Toutefois, outre les tensions et les peurs qui peuvent exister entre ces groupes, la cohabitation semble assez paisible. En effet, le fait que la place soit spacieuse, aérée et sans aménagement spécifique permet une utilisation libre par chacun. C'est tout du moins le discours de certaines personnes.

Lors de notre enquête, nous avons pu remarquer que

certains endroits sont sous-utilisés. Nous pensons notamment à « l'Ilot Coenen » ou à d'autres lieux cachés en intérieur d'ilot. Soit ceux-ci sont soit mal connus, soit, s'ils sont connus, les sondés disent qu'ils sont trop éloignés et qu'il existe une certaine frontière physique qui fait qu'ils ne s'y rendent pas.

Aussi, certains endroits sont mal ou peu aménagés, ce qui ne pousse pas les personnes à s'y arrêter. Nous pensons ici particulièrement à la sortie du métro Horta (coté place Morichar) ou au carré de Moscou (pour ce dernier, les participants soulignent les améliorations de l'aménagement depuis l'arrivée de l'association Toestand. Le fait qu'un endroit soit occupé et aménagé pousse les personnes à l'investir et à s'y arrêter).

Si l'on parle de mobilité, il nous faut parler des difficultés entre les différents usagers dans leurs déplacements quotidiens. Piétons, cyclistes et automobilistes doivent se partager l'espace et ce n'est pas toujours simple.

D'une part, les parents notent la difficulté de se déplacer avec des poussettes ou des vélos. En effet, les pavés bruxellois ont beaucoup de charme mais rendent les déplacements bien difficiles. D'autre part, la place importante laissée à la voiture n'est pas toujours sécurisant pour les parents et pour les usagers doux qu'ils soient cyclistes ou piétons. Il manque en fait d'endroits où les plus jeunes peuvent rouler à vélo en toute sécurité. La place Morichar en est un, mais elle est parfois trop fréquentée (surtout en cas de beau temps) et ses alentours sont peu sécurisés. Aussi, l'agencement de la place rend sa traversée et le passage d'un niveau à l'autre bien compliqué (absence de rampe). Cela entraînera que les déplacements sur la place seront rares et que les groupes seront concentrés à certains endroits.

Thématique N° 3 - Des phénomènes plus globaux - participation et prise en compte des réalités des jeunes les plus défavorisés

Une partie du public rencontré souligne un manque de connaissance des besoins du public jeune par les politiques. Pas mal de parents soulignent un manque d'activités pour les 16-25 ans et/ou un problème de communication sur ce qui se fait. Il y aurait un manque d'information et de communication entre les acteurs jeunesse entre eux, ainsi qu'entre ces derniers et les habitants. En somme, la politique jeunesse communale semble manquer de cohérence. Un réel travail de mise en réseau des acteurs et de développement d'une politique à partir des besoins des jeunes est à mettre en place.

Pour exemplifier cela, parlons du manque ou de l'inadaptation de certains équipements sportifs sur le territoire du quartier. Certains jeunes demandent à ce que les espaces existants soient rénovés et/ou adaptés. Ils parlent notamment des terrains de foot du carré de Moscou (transformation en agora) et

de la place Morichar (ballons qui partent sans cesse sur la rue = danger et création de tensions, pas de toilettes publiques¹⁵). D'autres exprimeront le manque d'espace pour pratiquer de l'exercice physique dans la commune. Revenons une fois de plus sur l'espace de la place Morichar. Elle serait adéquate pour faire du sport mais elle manque de modules pour pratiquer la musculation, le skateboard ou le roller.

Ces modules sportifs concernent les plus grands. S'agissant des plus petits, les parents soulignent des améliorations possibles à la plaine de jeux située dans le bas du « parc aux canards ». En effet, celle-ci semble un peu vétuste et peu adaptée pour les plus grands enfants. Une idée est alors lancée : pourquoi ne pas aménager une grande plaine de jeux sur la place Morichar ? Cette place fait décidément parler d'elle. Elle est grande et vide. On l'a dit, cela est vu comme positif par certains. Cependant, d'autres y voient un espace mal utilisé et peu propice pour les petits enfants. Ceux-ci auraient besoin d'un espace de jeux puisque les terrains de sport sont utilisés par les plus grands. Cela nous mène à la question de lutte de territoire. De fait, lorsque les plus grands utilisent un espace, les plus jeunes en sont exclus. Ainsi, ces derniers ne peuvent jouer au foot qu'à des horaires définis (lorsque les grands sont absents).

Une solution serait donc de créer un espace spécifique à chaque tranche d'âge. Une autre solution serait de mettre un éducateur sur cette place. Celui-ci pourrait jouer un rôle autour de la rencontre entre les publics et dans la médiation de l'espace. La place pourrait peut-être devenir un lieu de rencontre entre différentes populations. Elle pourrait être aménagée pour favoriser cet aspect

Un autre exemple de besoin de la jeunesse est d'avoir un local et/ou un abri pour se retrouver. Certains jeunes expliquent qu'il existe une maison de jeunes dans le « bas » de Saint-Gilles mais pas dans le « haut ». Cela manque et ceci d'autant plus que, comme nous l'avons dit, les 16-25 ans sont souvent oubliés dans l'organisation des activités.

En fait, une partie des jeunes interrogés fait preuve d'un certain fatalisme. Ils ont un témoignage très dur. Ils ont l'impression que peu de choses sont faites pour eux. Ils ont notamment difficilement accès à l'emploi. Pourquoi ? Car les pouvoirs publics n'investissent pas assez dans les jeunes, disent-ils.

Ils parlent aussi de discrimination. De fait, les contrôles policiers sont fréquents et seraient ciblés (sur la jeunesse) et donc discriminants. Ces jeunes ont l'impression de ne pas avoir de place.

¹⁵ Certains ont toutefois peur que l'endroit soit mal entretenu. Selon les habitants cela doit être surveillé. On pourrait mettre un kiosque qui vend des boissons et snacks et qui propose un service de toilettes gratuites en même temps (comme cela se fait déjà dans d'autres endroits).

Des citoyens mettent une autre raison en avant : la gentrification. En effet, il leur semble que la commune tente de répondre essentiellement aux besoins des classes moyennes et supérieures. Un exemple est le remplacement de l'école Pierre Paulus par une école à pédagogie active. C'est un manque de prise en compte des besoins d'une partie de la population et cela amène certaines personnes à questionner l'existence des programmes de contrat de quartier s'ils ne sont pas couplés par d'autres politiques publiques. Un autre exemple est le problème du logement. Il existe un manque d'accès à des logements durables et de qualité pour les familles plus défavorisées. Elles ont de moins en moins accès au quartier et doivent parfois le quitter. Le fossé entre populations et les inégalités se creuserait donc à Bruxelles.

Ces différents constats nous permettront de rebondir sur certaines pistes de travail qui orienteront les projets développés par le CEMO dans les trois années à venir.



4. Synthèse et pistes d'action

Notre enquête de terrain a pu mettre en avant certains constats qui seront la base du développement de nos actions futures dans le cadre du contrat de quartier.

A travers cette section, nous vous présenterons quelques pistes de travail. Précisons toutefois que celles-ci pourront évoluer en fonction des nouvelles pistes qui pourront encore apparaître pendant cette nouvelle année.

En voici une brève description :

- **Projet de contrat de quartier « jeune »** : suite à notre expérience avec le monde scolaire, nous voudrions approfondir notre contact avec les écoles et plus particulièrement « l'institut Saint-Luc » et « l'Athénée Royale Victor Horta ». Cela nous permettrait d'avoir un groupe de jeunes « stable » avec qui nous pourrions mener une ou plusieurs actions. Sous la forme, l'idée serait un travail sur le long terme (une demi-année scolaire par exemple), en plusieurs

séances où l'on repenserait l'aménagement d'un lieu en fonction de ses problématiques spécifiques. L'idée serait une co-construction avec des travailleurs sociaux, des urbanistes, l'administration communale, etc. Chacun aurait son point de vue à donner et il va falloir intégrer le regard de tout le monde.

Une réflexion sur la place Morichar, un lieu très fréquenté par certains jeunes de « Saint-Luc » et de « Victor Horta », serait intéressante. Elle permettrait également une rencontre entre les élèves des deux écoles qui fréquentent la place. Cela pourrait être une réflexion très globale et/ou des aménagements très précis (exemple : un banc).

- **Création d'un lieu d'expression** : d'après notre enquête, il manquerait de lieux d'expression. A ce titre, nous avons pour projet de créer une fresque évolutive qui serait investie par différents groupes. Les thématiques qui y seront abordées sont à fixer en fonction des envies du public et/ou en lien avec les constats réalisés à travers notre enquête. Le travail aurait lieu sur trois ans. Nous pourrions également y inclure des élèves (artistes ou pas) afin qu'ils puissent investir et s'approprier leur quartier.
- **Le travail dans les espaces publics et le développement d'une politique jeunesse communale** : nous voulons aussi continuer le travail de rue sur les espaces publics. En effet, un travailleur du CEMO sera présent tous les mercredis et les vendredis sur le périmètre du contrat de quartier et plus particulièrement sur le « carré de Moscou » et sur « la place Morichar ». Plusieurs projets se développeront par ce biais, notamment à travers des partenariats avec Toestand et le Service des Affaires néerlandophones. Aussi, nous continuerons à sillonner les rues du périmètre du contrat de quartier afin d'entrer en contact avec le public jeune (et moins jeune) ainsi que de repérer les endroits à (ré)aménager.

Par ailleurs, nous continuerons à développer nos liens avec les services jeunesse communaux avec qui nous travaillons sur le projet « Vers une politique jeunesse plus participative » (voir plus loin). A travers celui-ci, la politique jeunesse saint-gilloise pourrait connaître des évolutions intéressantes. Une remarque qui nous est revenue plusieurs fois et qui nous a semblé pertinente est celui du manque de communication sur les événements à Saint-Gilles. Une partie des habitants a l'impression de ne pas être informée quant aux choses qui se passent dans le quartier. Il nous apparaît donc important d'améliorer cela. Pour ce faire, nous pensons à créer des panneaux d'affichage interactifs qui centraliseraient ce qui se passe à Saint-Gilles pour toutes générations confondues. Nous relayerons cette idée aux autorités communales et à l'équipe du contrat de quartier.

- **Un mur d'expression libre** : dans le même ordre d'idée, certains habitants sont à la demande d'un mur d'expression libre. Celui-ci serait pérenne mais cela n'exclut pas qu'il pourrait être nettoyé tous les x mois afin que de nouveaux artistes en herbe s'expriment. Nous relayerons cette idée aux autorités communales et à l'équipe du contrat de quartier.

Bien sûr, à côté de ces projets plus spécifiques notre perspective pour l'année 2017 est de poursuivre ce que nous avons entamé en 2016, à savoir continuer l'enquête de terrain à travers des animations dans les écoles, des rencontres avec les jeunes et les associations. Nous aimerions également exposer les créations réalisées par les participants aux animations de peinture en cercle de cette année. Ce serait une manière de mettre les habitants qui les ont réalisées en valeur.

5. Conclusion

Nous voici arrivés au bout de cette première année de contrat de quartier. Elle marque la fin de la première période de notre projet qui durera quatre ans. Cette partie conclusive de notre rapport est l'occasion de tirer quelques éléments synthétisant l'expérience réalisée, et de faire le lien avec les actions à venir.

La mise en place de ce type de projet n'est jamais facile. En effet, le passage de la théorie – qui consiste à un projet écrit sur papier – à la mise en place concrète sur le terrain n'est pas une évidence. Aussi, cette démarche demande de combiner de la souplesse, de l'imagination et de l'abnégation. Nous avons dû faire beaucoup d'allers-retours avant de trouver notre rythme et de construire un dispositif qui ait du sens. Toutefois, le fait de regarder en arrière laisse apparaître le travail riche de nouvelles expériences et méthodes qui guideront avec pertinence nos actions futures. De fait, l'évaluation que notre service fait de ce projet met en avant plusieurs aspects positifs.

Tout d'abord, le cheminement réalisé nous permet d'avoir une vision plus fine de notre territoire d'action et de ses réalités, qu'elles soient sociales, économiques ou environnementales. Ce travail à la rencontre du public et des partenaires locaux amène des éléments de compréhension, micro et macro, sur les phénomènes qui nous intéressent. Par-là, il nourrit notre diagnostic social qui est le fondement de nos actions communautaires. Elle contribuera donc à rendre nos actions futures plus pertinentes et proches des besoins du public.

Ensuite, le contrat de quartier permet, à travers une démarche active, la mise en réseau avec d'autres partenaires qu'ils soient privés ou publics. C'est aussi de ces rencontres, des confrontations de nos points de vue et de la mise en place d'actions communes, que naîtront des projets qui permettent d'améliorer le quotidien des citoyens saint-gillois. Aussi, la rencontre avec de

nouvelles associations, ayant d'autres logiques, amène le CEMO à se repositionner, et à développer de nouvelles capacités.

Nous insisterons enfin sur un apport essentiel. Il nous semble important de donner la parole aux citoyens et plus particulièrement aux jeunes. Il est pertinent de co-construire notre projet avec le public – démarche de base pour une expérience émancipatrice.

Nous arrivons maintenant à un tournant. Après cette phase exploratrice, nous abordons une seconde phase de mise en œuvre concrète de notre projet. Un regard vers l'avant laisse entrevoir à l'horizon des projets tels que la création d'une fresque collective évolutive, la participation à la création d'un « diagnostic jeunesse » partagé entre acteurs saint-gillois, la rénovation concrète d'un lieu du quartier en partenariat avec certains établissements scolaires, l'investissement dans les espaces publics saint-gillois, etc.

2017 nous attend... accompagné par de nombreux défis !



Travail sur l'espace public

Au début du mois de novembre 2016, le CEMO, avec la volonté de renforcer ses actions extérieures sur l'espace public, a eu l'opportunité de recruter un nouveau collaborateur. Engagé via la Convention de premier emploi, dit « Plan Rosetta », Mikel MILAZZO, jeune assistant social de formation, a intégré le service. La mission principale est de se rendre présent sur l'espace public saint-gillois, principalement sur certains lieux « clés », et d'aller à la rencontre du public jeune.

L'objectif est d'aller à la rencontre des jeunes et des partenaires associatifs. Ce travail se concentre sur certains espaces où de nombreux jeunes se retrouvent sur le temps de midi scolaire, le mercredi après-midi et

après le temps scolaire. Il s'agit notamment de la Place Morichar, se trouvant à quelques mètres de nos locaux, et sur la Place Marie Janson, plus connue sous le nom de « Carré de Moscou ». Le CEMO étant placé au centre de ces deux espaces, c'est naturellement qu'il a été décidé de s'y rendre en priorité lors des tournées de quartiers. Les places ont comme points communs la présence de terrains de jeux, de bancs et d'espaces verts. Ce sont deux lieux propices aux rencontres et aux échanges.

Outre la rencontre « directe » avec le public jeune, ce travail de rue est également l'occasion de collaborer avec le monde associatif local, en s'inscrivant dans des démarches existantes ou en développant de nouvelles actions et projets via ces partenariats potentiels.



En collaboration avec un collaborateur du Service des Affaires Néerlandophones, un projet d'ateliers tournant autour d'une caravane installée au centre de l'agora sera développé à partir du mois de mars 2017 sur la Place Morichar.

Une autre collaboration avec l'asbl Toestand, association ayant comme mission de redynamiser des espaces délaissés par les habitants dans la région bruxelloise, se concentrera sur le redéveloppement et l'aménagement de la Place Marie Janson pour et par les jeunes. Le projet de construire, mettre en place et utiliser du matériel de gymnastique en extérieur est actuellement une des actions à l'étude.

Dans le cadre de la collaboration avec Toestand, nous participons également certains mercredis en fin d'après-midi, à l'organisation d'une cuisinière mobile qui est mise à disposition du public sur la Place Marie Janson. Les personnes ont par exemple été invitées à s'arrêter boire une soupe durant les périodes plus froides. Ce module est accessible à tout un chacun désirant cuisiner en rue et/ou pour la collectivité.

En dehors des projets ou actions plus « cadrées », l'objectif est d'être présent en rue, disponible, à l'écoute des jeunes et de leurs demandes. L'attention est aussi

portée sur les parents et les habitants de la commune. Ce que nous appelons « une permanence mobile » en extérieur est notamment organisée, permettant si besoin d'orienter les jeunes rencontrés en rue à se rendre dans les locaux du CEMO, par exemple pour approfondir certaines démarches.

La présence de l'intervenant sur l'espace public doit être régulière et non-intrusive. Créer une relation de confiance prend un certain temps.

Son rôle n'est pas seulement de mettre en place des activités spontanées mais aussi et surtout d'être attentif et à l'écoute d'un groupe sollicitant un coup de pouce, d'un parent n'ayant pas connaissance de nos services ou d'un jeune n'osant pas passer les portes du CEMO.



Ces actions rejoignent également celles réalisées par l'équipe du CEMO dans le cadre d'autres actions comme celles initiées via le Contrat de Quartier « Parvis-Morichar », notamment les animations auprès des étudiants et des jeunes du quartier.

Concernant la méthodologie du travail social de rue, notre collègue a pu se rendre aux ateliers et formations organisés par l'association « Traces de Rues ». Ces moments lui permettent de rencontrer d'autres travailleurs sociaux de rues, provenant de régions et milieux différents, d'échanger par rapport à sa pratique et de comprendre celles des autres.

Durant les mois à venir, et pour l'année 2017, l'idée est de trouver d'autres actions à mettre en place et d'autres partenaires avec qui collaborer. Une initiative de bibliothèque mobile est en cours d'élaboration et des pistes de travail arrivent régulièrement.

Fete Bethleem

du 28 mai 2016

Organisée par la coordination locale de cohésion sociale «Ensemble pour 1060» asbl, cette fête, originellement appelée fête du printemps, a pour but de rassembler les habitants et les commerçants du quartier, ainsi que les associations autour d'un moment festif. L'idée est de découvrir les projets des associations, des stands en tous genres, des jeux, des animations, du sport, des projets collectifs... durant une après-midi.

En ce qui concerne le CEMO, l'enjeu est d'être présent là où notre public cible se trouve, c'est-à-dire les jeunes et leur famille, de se rendre disponible et visible dans l'espace public afin de présenter notre offre de services mais aussi de tirer des observations, hypothèses et constats.

Cette année, le CEMO a développé une activité de micro-trottoir. A l'aide d'une caméra et d'un micro, nous avons questionné les jeunes sur leur vie à Saint-Gilles. Le public s'est montré réceptif à cette animation, nous avons interrogé une vingtaine de jeunes. La plupart des jeunes ne voulaient pas être filmés. Le contexte festif ne permettait toutefois pas de développer une réflexion profonde sur les thématiques mais cette animation avait le mérite d'illustrer ce que nous faisons au sein du CEMO.

Place aux enfants :

15 octobre 2016

La Fondation Roi Baudouin a créé un événement permettant aux enfants de découvrir comment fonctionnait leur ville. Il s'agit d'une démarche d'éducation citoyenne qui se veut avant tout basée sur l'échange et le partage d'expériences.

Le Service jeunesse de la commune de Saint-Gilles invite les enfants de 8-12 ans à prendre part à l'évènement. Pour cette journée « axé sur la citoyenneté », nous avons visité le Sénat et le Musée Art & Marges (exposition « Sauvez le monde ») avec un groupe de sept enfants fréquentant le CEMO.

Les enfants ont pu siéger en tant que « sénateurs » et dialoguer, débattre avec des vrais sénateurs sur des sujets qui leur tiennent à cœur. Dans la seconde partie de la journée au musée, les enfants ont découvert des solutions imaginaires pour réparer ou sauver le monde et ont pu s'y projeter à leur tour.

L'objectif est de promouvoir un événement d'éducation



dans l'enseignement et militante dans différentes associations féministes) ainsi qu'un travail en sous-groupes avec les jeunes afin de leur donner la possibilité de s'exprimer sur la question du genre.

Suite à cela, il y a eu une mise en commun du travail de réflexion des différents groupes de jeunes et un débat dans la salle avec l'intervenante mais aussi une session de questions/réponses avec les jeunes.

L'activité avait pour objectif de rassembler les jeunes (de 15 ans et plus) issus des différentes associations, de les pousser à se rencontrer, à échanger et à dialoguer entre eux autour de thématiques en lien avec le Parcours Diversité.

Dix de « nos jeunes » ont été invités à cette après-midi mais seuls trois d'entre eux sont venus et ont participé activement au débat ainsi qu'aux petits groupes de réflexion.

citoyenne, d'offrir un moment de détente et de découverte à quelques enfants suivis par le CEMO, de permettre de sortir du quotidien et de découvrir les coulisses d'institutions et lieux culturels. L'évaluation est très positive, les familles et les enfants étaient enthousiastes et participatifs. Nous avons prévu un groupe de 10 enfants, mais malheureusement il y a eu quelques annulations de dernière minute.



Parcours diversité

Comme chaque année, les partenaires « jeunesse » s'associent en sous-groupes de travail en vue de réfléchir à une activité commune dédiée au public jeune. Cette année, les associations partenaires étaient le CIFA, la Cité des Jeunes, le Service Social Juif et le CEMO. Ensemble, ils ont proposé une activité qui a eu lieu le mercredi 23 novembre 2016, de 14h à 17h au CIFA (école de devoirs destinée aux élèves du niveau secondaire, située à Saint-Gilles).

Il s'agissait d'un débat sur la question des différences de genres (filles/garçons), la place de chacun dans la société et les difficultés rencontrées dans la vie de tous les jours. Nous nous sommes appuyés au départ sur un support vidéo réalisé par les jeunes du Bazar (maison de jeunes), une intervention d'une spécialiste (ancienne professeur

IX. Le regroupement familial

L'action communautaire de toute association d'aide en milieu ouvert repose sur le diagnostic social de sa zone d'action. La dernière version de celui-ci a été écrite par notre service en 2014. La gratuité scolaire, les relations affectives et sexuelles chez les jeunes, l'autonomie des jeunes et le regroupement familial étaient les quatre thématiques retenues dans ce cadre. Cela nous a permis de baliser nos actions d'interpellation et de structurer les actions menées par notre service.

Cette dernière année, le soutien du programme de Promotion de la citoyenneté et l'interculturalité (PCI) pour lequel nous avons remis un projet appelé « Mes-Tissages » nous a permis de travailler en profondeur sur la question du regroupement familial. Le programme remis reprenait plusieurs axes : d'une part le développement d'ateliers et de rencontres avec des jeunes primo-arrivants ayant connu une expérience de regroupement familial et d'autre part des ateliers parallèles destinés aux parents touchés par la thématique. Le but de la mise en place de ces actions était l'expression des questionnements et du vécu de l'exil, et plus particulièrement les expériences vécues à travers le processus de regroupement familial. Les différents axes développés étaient donc liés et rejoignaient l'objectif commun de nourrir une réflexion, à partir des réalités des regroupants/regroupés et qui serait ensuite diffusée à un niveau plus large.

Dans le cadre de ce travail, nous avons pu collaborer avec Xavier Briké, anthropologue et chercheur au laboratoire d'anthropologie prospective à l'UCL et au centre de santé mentale Le Méridien. Celui-ci a pu réaliser un travail ethnographique à partir des différents témoignages et rencontres avec le public du CEMO que nous vous exposerons plus loin. Cette riche collaboration à travers la mise en place de cette étude visait à produire un savoir socio-politique, à appréhender le contexte migratoire et les parcours actuels de jeunes et de familles qui ont fait l'expérience d'un regroupement familial. Elle permettait d'aborder en profondeur les conséquences sur les jeunes migrants de leur possible situation d'exclusion sociale. L'analyse des réalités concrètes dans lesquelles vivent ces jeunes permettait également d'estimer dans quelle mesure leurs droits sont ou non appliqués. Elle aboutira à un écrit qui s'intitulera « *L'expérience de l'exil à travers le regroupement familial : Mythes, Procédures et déracinement* ».

La conclusion prévue de l'ensemble de ces démarches était la mise en place d'une journée d'étude sur la thématique centrale au projet. Effectivement, Le CEMO souhaitait partager ses constats, analyses et pistes de réflexion avec un public large. Dans cet objectif, l'association aura également l'opportunité de publier le travail effectué¹.

Dans ce rapport nous vous décrivons brièvement l'ensemble des actions menées² sur cette thématique.

1. Organisation de différentes animations dans les classes de primo-arrivants de la commune de Saint-Gilles.

Différentes animations ont été réalisées au sein de deux écoles saint-gilloises organisant un enseignement à destination des primo-arrivants (Institut des Filles de Marie et Pierre-Paulus). Des ateliers d'expression sur le vécu qu'implique l'exil ont été réalisés au sein de classes DASPA (Dispositif d'Accueil et de Scolarisation des Primo-Arrivants) de manière bimensuelle entre le mois d'octobre 2015 et mai 2016. Environ 15 élèves de différentes origines culturelles et sociales étaient présents à chaque animation. L'objectif d'expression et de partage a été réalisé grâce à l'apport de différents outils et techniques d'animation (mise en scène et jeu de rôle autour du parcours migratoire, création d'objets symboliques, parcours photographique...). Différentes productions artistiques ont été réalisées durant ces ateliers.

2. Organisation de quatre stages destinés aux primo-arrivants récemment arrivés en Belgique

Les stages ont eu lieu durant les congés d'automne, d'hiver, de printemps ainsi que pendant les vacances d'été. Ils ont été mis en place grâce à un partenariat avec la confédération parascolaire avec qui le CEMO a mutualisé les moyens. Sur un modèle comparable aux animations dans les écoles, les animateurs proposaient d'utiliser différents outils afin de permettre au public

1 « *L'expérience de l'exil à travers de regroupement familial : Mythes, Procédures et déracinement* » sera publiée en 2017 aux éditions L'Harmattan

2 Certaines des actions sur cette thématique ont été réalisées dans la dernière partie de l'année 2015. Toutefois, afin de donner une vue d'ensemble plus claire sur ce projet nous les aborderons dans le rapport 2016 également.



Regroupement
familial

Quelques chiffres issus de nos dossiers individuels :

Nombre de personnes en regroupement familial	Pourcentage en 2015	Pourcentage en 2016
Oui	13,9%	19,5%
Non	82,9%	76,0%
NA (Non Appliqué)	3,2%	4,4%
Total des demandes	100,0%	100,0%

Ce tableau indique que près de 20% de notre public est dans une situation de regroupement familial. Ce chiffre était de 7,7% en 2014 et de 13,9% en 2015 ; les dossiers ouverts dans ce cadre-là ont **quasiment triplé en 2 ans**.

cible de s'exprimer sur leur vécu et expérience de l'exil. La photo et la vidéo ont été particulièrement utilisés. Cinq à dix jeunes étaient présents pour chaque stage. Comme pour le travail dans les écoles, les différents constats et expressions qui ressortiront durant ces stages ont été relayés au chercheur avec qui nous avons collaborés.

3. Le lien avec le projet de Kot Autonome provisoire (KAP)

Le projet KAP (Kot Autonome Provisoire) existe depuis avril 2010. Environ 25% des jeunes qui sont entrés dans les logements de transit sont arrivés en Belgique à travers le regroupement familial. Les interrogations institutionnelles se voulant centrées sur le parcours des jeunes, il était donc intéressant de proposer à ce public en particulier de participer au travail de recherche. De manière très singulière, plusieurs jeunes ont accepté de livrer une part de leur histoire. Le ressenti de cette « expérience d'exil » nous a été amené à travers plusieurs « récits de vie » singuliers et riches où les représentations nous ont été confiées de manière inédite. Ceux-ci ont mis en exergue les regards qu'ils portent quant à leurs places : en famille, entre amis, dans les établissements scolaires et les associations leur proposant une aide éducative, psycho-sociale ou des activités culturelles.

4. Les rencontres avec les parents - Tournage de capsules vidéo sur l'expérience de l'exil et du regroupement familial

Les ateliers pour les parents regroupant leurs enfants n'ont pas pu être mis en place. En effet, les parents n'étaient pas demandeurs de parler de cette thématique de manière collective. Il est difficile pour eux de s'exprimer sur leur parcours d'exil qui par certains aspects touche à la sphère de l'intime. Toutefois, nous avons pu réaliser des capsules vidéo avec quatre parents qui ont accepté

de témoigner sur cette thématique à visage couvert. La réalisation de capsules vidéo a permis de mettre en avant leur parcours et questionnement de manière vivante. Ces différents témoignages ont clairement enrichi le processus mis en place. Précisons également que cinq jeunes suivis par le CEMO, dont certains ont participé aux stages ou sont suivis dans le cadre du projet KAP, ont participé à la réalisation de ces capsules. Ces témoignages vidéo ont été réalisés par l'association RTA (RTA /réalisation – téléformation – animation).

5. 18 octobre 2016 - La matinée d'étude « l'expérience de l'exil à travers le regroupement familial : Mythes, procédures et déracinement »

L'aboutissement de ce processus a été l'organisation d'une matinée d'étude au centre culturel Jacques Franck à Saint-Gilles le 18 octobre 2016. Celle-ci a été un réel succès, tant quantitativement que qualitativement. Plus de deux cents personnes, issues de différents secteurs (administrations, monde associatif, politique, universitaire...) nous ont rejoint pour partager les constats qui sont issus du travail de recherche. Les interventions du monde académique et du terrain ont apporté un éclairage complet et varié sur cette problématique. Elles permettaient de faire un lien pertinent entre théorie et pratique. Les capsules reprenant les témoignages de jeunes et de parents y ont été projetées. Le public a marqué beaucoup d'intérêt et le CEMO a reçu beaucoup de retours positifs. Une première ébauche d'un cahier de recommandations sera également communiqué à cette occasion.

6. Une prolongation - la publication de la recherche « l'expérience de l'exil à travers le regroupement familial : Mythes, procédures et déracinement »

La collaboration avec Xavier Briké a abouti à l'écriture de la recherche « *L'expérience de l'exil à travers le regroupement familial : Mythes, Procédures et déracinement* ». La recherche, en cours de publication sera disponible bientôt pour le « grand public ». Plusieurs articles, abstracts et interventions publiques sur ce thème sont également prévus en 2017 afin de communiquer les résultats de notre recherche. Le travail réalisé avec la collaboration du chercheur nous permet de poursuivre actuellement la réflexion sur le phénomène et ouvre des perspectives en termes d'élaboration d'outils, de sensibilisation des travailleurs scolaires, institutionnels et sociaux sur la question.

En guise de conclusion

Les différents axes développés étaient donc liés et rejoignaient l'objectif commun de nourrir une réflexion, à partir des réalités des regroupants/regroupés. Cette thématique, abordée par l'angle ethnographique, n'avait jamais été traitée par le monde de la recherche. Le travail réalisé par le chercheur et le CEMO est donc tout

à fait innovant. L'expertise sur la thématique choisie et l'approche du phénomène s'en trouve donc affinée.

Aussi, les participants à la recherche et aux différents ateliers, ont pu, de manière réflexive, revenir sur leurs parcours. L'approche et l'éthique du chercheur ont permis l'émergence de récits de vie et d'éléments très personnels que les participants n'avaient jamais communiqués. Le chercheur a pu souligner à plusieurs reprises en quoi ce processus peut permettre de renforcer leurs capacités à se construire. Egalement, les organisateurs des ateliers ont souligné le lien qui existe désormais avec les jeunes. Le lien de confiance développé ouvrira des portes pour un accompagnement plus global autour de leurs questions et difficultés.

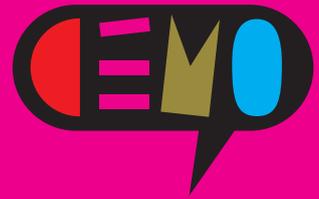
Différents « regards » ont pu être intégrés dans la réflexion de l'équipe sur cette thématique et colore désormais l'action du CEMO, qui prend mieux en compte les besoins spécifiques et permet ainsi de guider de manière plus pertinente les familles et les jeunes. Au-delà de nos pratiques institutionnelles, la large diffusion de la recherche nous permet de faire l'hypothèse que le travail réalisé permettra à ce que différents acteurs, issus de différents secteurs, soient mieux sensibilisés à cette thématique et aux enjeux propres à l'accompagnement des regroupants/regroupés.

Notons encore que les logiques de partenariat et de réseau étaient au centre du projet. Les animations ont par exemple permis de créer des liens entre le monde de l'école et l'aide à la jeunesse. Cette triangulation famille-école-association d'aide à la jeunesse est importante dans le soutien qui peut être offert aux jeunes regroupés et à leur(s) parent(s). Grâce à cela, le CEMO est devenu un support social possible pour les élèves mais aussi pour les professeurs rencontrés. Etre en contact avec un service comme le nôtre leur permettrait d'être orienté et pris en charge de façon globale (loisirs, scolarité, difficultés...) et de prévenir d'éventuels conflits familiaux ou scolaires. A travers la recherche, le projet a également créé des ponts entre le monde de l'université et le monde associatif. Cette expérience ouvrira peut-être sur de nouveaux partenariats autour de nouvelles thématiques, elle nous apporte également une nouvelle expertise et un savoir-faire.



Matinée de réflexion 18/10/2016

L'expérience de l'exil au travers du regroupement familial : mythes, procédures et déracinement



© Viny Kompany

Centre d'Education en Milieu Ouvert asbl
Service Jeunesse CPAS - AMO
86 Rue de Parme, 1060 Bruxelles
T. +32 (0)2 533 05 60, F. +32 (0)2 533 05 69
cemo@cemoasbl.be
www.cemoasbl.be, www.facebook.com/CEMOasbl





Programme de la matinée d'étude

« *L'expérience de l'exil à travers le regroupement familial : Mythes, procédures et déracinement* »

9h00 – 9h15 Introduction de la matinée

Présentation et discours officiels : Manon Legrand (Modératrice d'Alter Echos), Olivier Gatti (Directeur CEMO)

9h15 – 9h45 Présentation de la recherche : Xavier Briké (chercheur au LAAP)

9h45 – 10h30 Sous-thèmes 1 - L'expérience de l'exil et le poids de la décision : Comprendre les enjeux et les motivations du regroupement familial aujourd'hui

Intervenantes : Jacinthe Mazocchetti (UCL/LAAP), Katja Fournier (Plateforme mineurs en exil), Paloma Castro (CEMO)

10h30 à 11h15 Sous thème 2 - L'épreuve de la procédure : suspicion, blocages et inadéquations Intervenants : Carla Mascia (GERME – ULB), Alain Vanoeteren (Ulysse SSM), Sébastien Godart (CEMO)

11h15 à 12h00 Les violences intra-familiales et les bouleversements des systèmes de parenté : Entre soi, les silences (transmissions culturelles et familiales, les vécus personnels) et endettement

Intervenants: Coralie Hublau (CIRÉ), Reza Kazemzadeh (EXIL), Manon Kinkin (CEMO)

12h00 -12h45 Dispositifs d'accompagnement et supports sociaux : s'adapter aux évolutions et aux trajectoires

Intervenants : Ivan Salazar (Hispano Belga), Véronique Léonard (CFBI), Véronique Standaert (Institut des filles de Marie), Meriem Safsaf (CEMO)

12h45 – 13h00 Conclusion - Manon Legrand (Modératrice Alter Echos)

13h00 – 15h00 Lunch et discussions informelles

Plusieurs témoignages de jeunes et parents seront également présentés.

X. Travail en réseau

Réseautage

Un des aspects importants et sur lequel nous mettons l'accent au CEMO est le travail de réseau. La pratique nous démontre au quotidien au combien le travail avec des partenaires associatifs est riche et précieux dans le suivi des situations individuelles d'une part et dans la création de liens et la mise en place de projets d'autre part. Dans cette optique, l'équipe essaie, dans la mesure du possible, de se rendre dans les associations saint-gilloises essentiellement pour tisser le réseau, consolider nos relations mais également découvrir les nouveaux services/projets... de nos collaborateurs.

Ainsi, tout au long de l'année 2016, nous nous sommes rendus sur différents lieux pour aller à la rencontre de nos partenaires : nous avons été visité la maison « Mont Blanc » qui est une structure de logements de transit destinée aux mamans avec enfant(s) (31/03), nous avons assisté à un débat sur la migration qui avait lieu au Jacques Franck (12/05), nous avons été à la rencontre des autres AMO pour un moment plus convivial lors de « l'apéro des AMO » (3/06), nous avons assisté à la journée « Portes Ouvertes » au QUEF (QUartier Et Famille) qui est une asbl qui fait notamment école de devoirs, qui organise des activités extra-scolaires pour les enfants... (22/06), nous nous sommes rendus à la « Foire aux infos ISP » (Insertion Socio-Professionnelle) qui était un moment de rencontre avec tous les acteurs du secteur (Actiris, Solidarcité...) et qui s'est tenu au CPAS de Saint-Gilles (23/06), nous avons participé et contribué à la « Journée de la Coordination sociale » au CPAS qui mêlait tous les acteurs qui s'impliquent dans la coordination sociale (voir point sur la Coordination sociale, 22/09), nous avons rencontré le CEMôme pour redéfinir nos missions et réfléchir à la meilleure manière de travailler ensemble (3/10), nous avons été faire un saut à la journée « Portes Ouvertes du PIJ » (Point Info Jeunesse) qui a déménagé et qui est un service qui propose aux jeunes de les soutenir pour une recherche de job étudiant... (12/10), en novembre nous avons présenté le CEMO aux nouvelles AS du CPAS qui ont été engagées récemment pour établir un contact avec elles et présenter notre service et nos missions afin de collaborer au mieux par la suite et nous avons assisté à la présentation de ce que pourrait devenir le « point

d'appui » lors d'un des Midis de la coordination sociale (13/12).

En dehors de ces moments plus formels ou s'inscrivant par exemple dans une rencontre thématique, la collaboration et la rencontre avec nos partenaires, anciens ou nouveaux, est permanente et s'opère très largement dans différents secteurs (aide à la jeunesse, aide sociale générale, scolarité, santé, santé mentale, petite-enfance, etc.).

La coordination sociale

La coordination sociale de Saint-Gilles

A l'initiative du CPAS et soutenue par la COCOM, la Coordination de l'Action Sociale de Saint-Gilles (CAS) a été mise sur pied en 2006. Elle vise à rendre effective l'application de l'article 62 de la loi organique des CPAS qui stipule que le CPAS « peut proposer aux institutions et services déployant dans le ressort du centre une activité sociale ou des activités spécifiques, de créer avec eux un ou plusieurs comités où le centre et ces institutions pourraient coordonner leur action et se concerter sur les besoins individuels ou collectifs et les moyens d'y répondre ».

Depuis son origine, l'objectif de la coordination sociale de Saint-Gilles consiste à créer du « lien social » - c'est-à-dire de permettre aux opérateurs locaux de se retrouver et de réfléchir ensemble aux solutions possibles et réalistes à des problématiques spécifiques sur le terrain de l'action sociale.

Forte maintenant de plus de septante membres, la coordination de l'action sociale de Saint-Gilles tend à améliorer la connaissance des services, la mise en réseau des actions et la réalisation de projets concrets par des réunions de groupes de travail, des colloques, et des séances plénières.

Les groupes de travail thématiques se réunissent mensuellement et restent ouverts à tout nouveau

participant : santé-pauvreté ; logement ; migration ; jeunesse ; troisième-âge ; culture ; insertion ; épicerie sociale ; tontine.

De plus, des midis de la coordination itinérants sont organisés pour permettre aux membres de déjeuner ensemble et faire plus ample connaissance.

Un Comité d'accompagnement, composé de membres élus constitue l'organe de décision de la coordination de l'action sociale. En 2015, notre collègue Céline Penneman a rejoint ce comité d'accompagnement.

Le CEMO participe à la coordination sociale depuis sa mise en place et nous sommes essentiellement mobilisés dans le groupe « jeunesse ». Selon les années et les thématiques travaillées, nous avons participé à d'autres groupes de travail : migration et logement.

Le groupe jeunesse

Groupe jeunesse - Coordination sociale de Saint-Gilles

Le groupe jeunesse, groupe de travail de la coordination sociale de Saint-Gilles, a consacré l'année 2016 à la thématique « la précarité chez les jeunes ». Cette thématique a été choisie suite aux deux journées du printemps du social qui ont eu lieu en 2014 et qui étaient basées sur les constats des acteurs de terrain locaux.

Les objectifs du développement de cette thématique

Un travail de **sensibilisation/information** a été effectué auprès des intervenants (travailleurs de première ligne, directions des écoles, professeurs d'école...), par rapport la réalité des situations de précarité vécues par les adolescents, l'impact souvent banalisé de celle-ci sur le développement psychique et professionnel des jeunes. Un autre objectif était de **toucher les jeunes** eux-mêmes pour qu'ils osent demander de l'aide, sans avoir honte, les faire parler de leur précarité, ce qu'ils en savent, ressentent. Enfin, l'idée était également de pouvoir **attirer l'attention** des politiques sur le fait que les ados sont trop souvent oubliés des politiques sociales.

Les actions durant l'année 2016

Mise en commun et rédaction de récits/vignettes psychosociales sur base d'expériences d'acteurs de terrain du groupe jeunesse, qui illustrent les réalités des jeunes qui vivent dans la pauvreté.

Rencontre avec des directions scolaires saint-gilloises pour une première sensibilisation et recueillir leurs constats face à des situations de précarité chez les jeunes.

Organisation du concours d'illustration (photo, dessin,

textes...) sur la thématique de la précarité des jeunes auprès des jeunes eux-mêmes (concours organisé au sein des différentes associations locales : maisons de jeunes, maisons de quartiers, EDD...).

Remise des prix aux trois premiers lauréats du concours d'illustration lors de la fête du printemps sur la place Bethleem.

Début de travail sur le recueil qui reprend les récits illustrés par les productions des jeunes suite au concours.

Début de travail autour de l'organisation du colloque sur cette thématique et campagne de sensibilisation autour de cela.

Les perspectives pour 2017

Réalisation des capsules vidéo reprenant certains récits du recueil en collaboration avec Banlieues asbl.

Colloque et début de la campagne "osons en parler".

Campagne de sensibilisation auprès des écoles (directions et professeurs) avec comme médias de sensibilisation : les capsules vidéos et le recueil.

Un atelier théâtre sur le long terme avec le Centre de théâtre action et le CCJF est également envisagé.

Le groupe logement

Coordination sociale : Groupe Logement

En 2016, nous avons continué à nous investir dans le groupe logement de la coordination sociale du CPAS de Saint-Gilles. Le CEMO est régulièrement confronté à cette thématique notamment à travers son projet KAP¹. Outre l'apport d'informations utiles sur l'évolution des réglementations et la rencontre avec d'autres partenaires, la participation à cette réunion mensuelle permet d'avoir une vision plus globale de l'évolution de cette problématique. Aussi, les échanges plus informels, la découverte de projets innovants ou la rencontre d'experts nous permettent de faire «réseau» et donnent beaucoup de sens à notre présence dans ce groupe.

Cette année a été marquée par l'aboutissement du travail de réactualisation de la campagne «*Louer à tout prix?*», qui consiste à la diffusion la plus large possible d'une vingtaine de fiches informatives sur certaines questions pratiques qui entourent la question du logement (individualisation des droits, logement solidaire, droits et devoirs des locataires, assurances...). Celles-ci seront bientôt disponibles sur le site du CPAS et seront une source de renseignements fiables pour tous les intervenants sociaux. L'aboutissement de ce projet laisse une place pour se tourner vers d'autres questions qui habitent les membres du groupe. Les problématiques

1 Voir le chapitre consacré au KAP dans ce rapport d'activités.

qui nous touchent tels que les liens entre santé mentale et logement, le logement et le regroupement familial, la question de la gentrification ont été proposées au programme des mois à venir.

Le groupe migration

Le CEMO participe aux réunions mensuelles du groupe migration de la coordination sociale du CPAS.

Les autres membres présents lors de ces réunions sont : la Cellule Scolaire et Jeunesse, le CFBI, le CIFA, le Service Juridique du CPAS, Hispano Belga, Lire et Ecrire, la Maison de l'Emploi et de la Formation, Médecins du monde, le Resto du cœur et le Service Justice de Proximité.

Ces rencontres entre partenaires du réseau associatif sont l'occasion de partager des constats de terrain en vue d'y répondre par des projets communs. C'est aussi un lieu de concertation, d'échange de savoirs et de bonnes pratiques, pour faire le point sur différents sujets complexes en matière de droit des étrangers ou sur toutes autres questions liées aux difficultés rencontrées dans le travail avec des migrants.

Les différentes thématiques abordées cette année ont été le regroupement familial et les questions d'actualité politique à ce sujet (en lien avec notre matinée de réflexion et de sensibilisation du 18 octobre 2016), l'ILA de Saint-Gilles et la préparation du Colloque de la Coordination Sociale du CPAS.

Les intervenants ont aussi travaillé sur la mise en place d'un protocole d'accord et de collaboration entre partenaires en vue d'améliorer les interactions et l'orientation des publics au quotidien ou dans l'urgence. D'autre part, la création d'un document multilingue d'informations claires relatif aux aides médicales urgentes pour les personnes sans titre de séjour octroyées par le CPAS a été réalisé.

Un des objectifs de ce groupe de travail est aussi de rencontrer différents acteurs actifs autour de la question de la migration. Le groupe s'est rendu aux bureaux BAPA et BAPA VIA. (Bureau d'accueil des Primo-Arrivants) et une intervenante de l'ADDE (Association des Droit Des Etrangers) est venue lors d'une réunion expliquer les différentes missions du service et répondre aux questions des intervenants.

Durant l'année 2017, le groupe a prévu de finaliser le protocole d'accord et de collaboration entre les différents services et de se pencher sur de nouvelles thématiques. Nous aborderons notamment la question du secret professionnel qui est au centre de nos préoccupations lorsque nous travaillons en collaboration avec différents partenaires. Une partie des réunions seront aussi consacrées à aborder différents sujets d'actualité comme la mise en place généralisée du Projet Individualisé

d'Insertion Sociale (PIIS) et ses implications dans notre accompagnement des bénéficiaires et des familles.

Collectif des AMO Bruxelloises (CAB)

Depuis 2012, un collectif regroupant l'ensemble des AMO de Bruxelles se réunit régulièrement.

Outre la présence des AMO de Bruxelles, on compte également la présence du service ABAKA, un centre d'hébergement et d'accompagnement pour adolescent(e)s de 12 à 18 ans agréé en tant que Projet Pédagogique Particulier par la Fédération Wallonie-Bruxelles mais fonctionnant selon les mêmes principes que les AMO : hors de tout mandat.

Ces rencontres entre travailleurs sociaux et/ou directions sont des moments importants d'échanges et de réflexions sur nos pratiques et nos projets.

C'est une opportunité pour chaque AMO de se tenir informé de l'actualité de la sphère jeunesse, d'échanger sur l'actualité du secteur et d'éventuellement adopter une position commune. Les directions et travailleurs sociaux y abordent des faits d'actualité concernant la législation, les politiques en court, les appels à projets...

La spécificité de la région bruxelloise est également prise en compte dans nos échanges.

Un des objectifs est notamment d'agir de façon concertée mais tout en préservant son autonomie et sa liberté de s'associer ou non à une action, une interpellation...

L'intérêt du collectif est donc celui de pouvoir porter d'une même voix des constats, inquiétudes et interpellations tout en choisissant de façon spécifique et compte tenu des diversités d'actions de chacun, sa façon de mener des projets dans l'intérêt du public.

Un autre objectif est par exemple celui de rencontrer un service qui souhaite présenter son travail aux AMO, éventuellement pour développer une collaboration ou être partenaire.

Durant l'année 2016, le collectif AMO s'est notamment mobilisé concernant l'accueil des MENA. Plusieurs AMO, dont le CEMO, ont ainsi participé à l'organisation d'une permanence pour MENA aux quais de Willebroeck principalement afin de les aider dans la procédure auprès du service des tutelles.

Nous avons également travaillé sur le projet de réforme du décret de l'aide à la jeunesse porté par le Ministre Rachid Madrane.

Un travail de présentation des différentes spécificités

des services présents dans le collectif s'est également amorcé en 2016 et se poursuivra en 2017. Il est réalisé sur base de présentation de « vignettes de situation ».

Nous avons mis en ligne le site internet amobxl.be qui est une interface web interactive de la carte des AMO bruxelloises.

Les AMO de Bruxelles se sont réunies pour un moment de rencontre plus festif autour de « l'Aper'AMO » le vendredi 3 juin 2016, l'occasion pour les équipes de se rencontrer autrement.

La thématique du secret professionnel a également été abordée, principalement en raison du risque qu'il ne soit plus garanti dans certains contextes.

Vers une politique locale de la Jeunesse plus participative

« Vers une politique locale de la Jeunesse plus participative » avec la Commune de Saint-Gilles suite à un appel à projets du Cabinet Simonis.

Suite à un appel à projet lancé par la Ministre SIMONIS « Vers une politique locale de la Jeunesse plus participative », la commune de Saint-Gilles a sollicité le CEMO pour devenir partenaire de ce projet .

Il y a trois responsables qui portent le projet : un acteur du secteur jeunesse « privé » (le CEMO), un représentant des acteurs publics (Service Jeunesse de la Commune de Saint-Gilles et CPAS) et un médiateur pour accompagner ce processus ; faire en sorte que le dialogue puisse se faire dans un cadre serein et constructif. Le but du projet est de définir des enjeux concertés entre pouvoir public, acteurs de la Jeunesse sur le territoire, et les jeunes, et de s'entendre sur un « projet commun ».

L'objectif est donc d'interroger ces deux secteurs mais aussi et surtout de consulter les jeunes pour faire remonter leur parole. La participation active des jeunes est recherchée. Le public cible sont les jeunes de 12-26 ans vivant et/fréquentant la commune de Saint-Gilles.

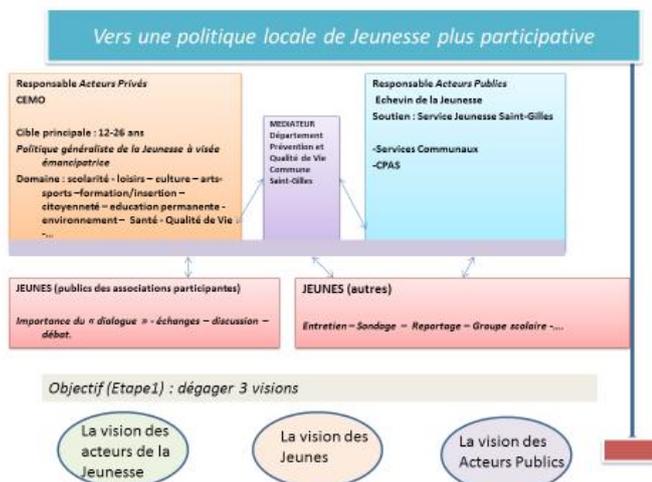
La première étape est le diagnostic social partagé. L'idée est d'aller chercher l'avis et la discussion avec les jeunes, sur base d'un diagnostic préalable, réalisé avec les experts, les acteurs de terrain, d'où l'intérêt de commencer l'expertise avec les acteurs de terrain qui connaissent leurs jeunes, qui ont déjà certains constats, pour ensuite que cela serve de base de discussion avec les jeunes.

Pour ce faire, le CEMO a entamé une réflexion avec plusieurs partenaires associatifs sur un « état des lieux de la jeunesse à Saint-Gilles » : le CIFA, les deux maisons de jeunes saint-gilloises : le Bazar et la Cité des Jeunes, Itinéraires AMO, Declik asbl, la coordination locale de cohésion sociale «Ensemble pour 1060» et la coordination sociale du CPAS. Nous avons travaillé autour de certaines thématiques qui touchent les jeunes : politique jeunesse, formation/job/ vie professionnelle, culture/ loisirs, logement, transition majorité, migration, administration, scolarité, associatif, santé, mobilité et espace public.

Chaque association est également invitée à s'entretenir avec « ses jeunes » sur leur vécu autour de ces thématiques sur Saint-Gilles. Pour que les jeunes s'expriment, il est souvent nécessaire de réaliser une animation pour récolter leur parole. Pour ce faire, nous avons proposé une méthode d'animation autour des différentes thématiques, ainsi qu'un questionnaire. L'asbl Creccide nous accompagne dans la méthodologie.

Ce projet a également été présenté dans le Groupe Jeunesse de la Coordination sociale du CPAS de Saint-Gilles. L'idée est que la plupart des partenaires saint-gillois ait connaissance de ce projet et y participe de manière volontaire.

Pour l'année 2017, le travail sera de croiser les regards entre «acteurs publics» et «acteurs privés» et de se mettre d'accord sur les enjeux. La seconde étape sera de prioriser les enjeux, les orientations et établir un plan d'actions. Et enfin le travail final sera la rédaction d'une charte pour retranscrire les idées aux politiques. Ce travail s'étale sur une dizaine de mois.



XI. Le CEMO dans les médias

Médias

En 2016, le CEMO a été cité dans deux médias pour le projet KAP.

> Article alter échos – l'expérience de l'exil à travers le regroupement familial

AIDE À LA JEUNESSE

L'expérience de l'exil au travers du regroupement familial

17 octobre 2016

La situation des jeunes impliqués dans un regroupement familial est peu documentée. Pour pallier ce vide, le CEMO (Centre d'éducation en milieu ouvert) a demandé à l'anthropologue Xavier Briké de se pencher sur cette question. À quelques jours de la sortie de son ouvrage consacré à cette problématique, il nous partage ses constats issus de nombreuses rencontres avec ces jeunes désemparés et peu entendus.

Alter Échos: cette recherche s'est construite à partir des interrogations du CEMO issues de sa pratique de terrain. Quelles étaient les questions qui ressortaient le plus?

Xavier Briké : Le CEMO s'est petit à petit rendu compte que les jeunes qu'ils rencontraient, notamment à travers leur projet KAP (appartement de transit pour accompagner les jeunes vers l'autonomie, NDLR) étaient en conflit avec leur famille. Certains d'entre eux se retrouvaient à la rue, sans possibilité d'obtenir un revenu d'intégration. **Cette situation de rupture semblait intrinsèquement liée à la procédure de regroupement familial obligeant les jeunes à résider cinq ans avec leurs parents, sous peine de sortir des conditions de recevabilité et risquant dès lors d'être expulsés.** L'association a souhaité se donner les moyens de mieux les comprendre et de faciliter dès lors le travail avec leur famille, d'autant que leurs silences demeurent un frein à la médiation.

J'ai rencontré les jeunes en dehors des institutions, dans des lieux qu'ils choisissaient: parc, gare ou encore café, ou parfois chez eux

A.É.: Comment expliquer ces silences?

X.B.: Premièrement, il y a la question de la procédure qui peut faire blocage à certains propos. Les personnes ont souvent dû vivre des interrogatoires dans un climat de suspicion et d'appréhension. À qui faire confiance lorsque le climat ou la défiance règnent en maîtres? Deuxièmement, il y a aussi des réalités culturelles, des tabous et des freins à l'expression des sentiments et des difficultés rencontrées: on n'exprime pas aisément son parcours, ses souffrances aux travailleurs sociaux. D'autre part, les intervenants sociaux disent avoir de moins en moins de temps. Ils se concentrent alors sur les aspects pragmatiques: école des devoirs, aides dans la procédure, recherches d'activités pour les enfants, etc. Cela réduit incontestablement les moments d'échanges et de discussion entre les travailleurs sociaux et la famille. **Les travailleurs psychosociaux sont pris au piège de la temporalité. Ils n'ont plus la place et le temps pour établir une relation dans laquelle peuvent s'exprimer les souffrances et les vécus.** On voit des jeunes accompagnés par des AMO depuis cinq ou six ans. Les travailleurs sociaux connaissent tout leur parcours administratif mais en savent parfois très peu du parcours personnel du jeune. Ils sont pourtant très douloureux, à la source de traumatismes profonds. Ne pas pouvoir les évoquer freine tout espoir de résilience tant pour les jeunes que pour les parents. C'est très interpellant de voir que de nombreuses institutions passent à côté de ce qui aiderait les personnes à dépasser leurs traumatismes. Pire, de constater que les diagnostics posés que ce soit dans des écoles ou des institutions sont en décalage, ne font pas le lien entre le comportement du jeune et son parcours d'exil.

A.É.: Vous avez opté pour une «recherche ethnographique». Pour quelles raisons?

X.B.: L'ethnographie privilégie une approche de proximité qui permet de s'ouvrir aux représentations et aux imaginaires des personnes auxquelles s'intéresse l'enquête de terrain. La méthode permet une transformation des regards que peuvent avoir les professionnels, et plus généralement les experts mais aussi le chercheur qui s'inscrit dans une démarche réflexive. **Les dimensions culturelles doivent être appréhendées, condition sine qua non à la compréhension des enjeux et des motivations des familles en exil.** Pour ce faire, j'ai rencontré les jeunes en dehors des institutions, dans des lieux qu'ils choisissaient: parc, gare ou encore café, ou parfois chez eux, afin de dissocier la recherche et l'échange de toute ambiguïté professionnelle et d'ouvrir un espace de dialogue et de confiance. Des récits de vie se sont construits à partir de plusieurs rencontres.

«Il revient régulièrement que le projet de regroupement familial n'est pas celui des jeunes mais celui des parents, qui, séparés de leurs enfants pendant plusieurs années, projettent sur eux une série d'espairs.»

A.É.: Quelles sont les difficultés fréquemment rencontrées par les jeunes en regroupement familial, qui conjuguent, vous l'écrivez, l'adolescence et l'expérience de l'exil?

X.B.: Les difficultés des adolescents sont de trois ordres. Elles sont liées d'une part aux questions propres à l'adolescence: la question des limites, de la relation aux parents. Deuxièmement, ils sont confrontés au travail de l'exil et du déracinement. Ils vivent la condition d'exilé à travers leur propre expérience mais aussi à travers celle de leurs parents qui opèrent moins de transmission ou se replient entre pairs d'appartenances culturelles proches. **Ces jeunes sont alors pris en étau entre leur culture d'origine et la socialisation en œuvre à l'école, dans les échanges amicaux, etc. Ce métissage se construit souvent dans la difficulté, et pas toujours avec l'accord des parents.** Enfin, les jeunes sont aussi confrontés à des institutions qui portent un regard sur leur devenir, avec toujours cette question de l'intégration qui traverse malgré eux, pas toujours consciemment, les travailleurs sociaux et les institutions scolaires.

A.É.: Votre recherche évoque aussi la crainte ressentie par de nombreux jeunes de ne pas être à la hauteur de l'ambition parentale...

X.B.: Il revient régulièrement que le projet de regroupement familial n'est pas le leur mais celui des parents, qui, séparés de leurs enfants pendant plusieurs années, projettent sur eux une série d'espairs. Si nous devons retenir un concept clé dans cette recherche, nous pourrions le nommer le « mythe de la famille retrouvée », car le degré de déception est comparable à celui de l'eldorado. Les parents se mobilisent pour des projets dans lesquels les jeunes ne se retrouvent pas toujours. **La situation tourne parfois au cauchemar et tous les espoirs projetés ne sont pas ce qu'ils avaient imaginé.** Les parents ont construit, à la force de l'espoir, un projet dans lequel les jeunes ne s'épanouissent et ne se reconnaissent pas, d'où le clash relationnel.

A.É.: Quelles seraient les pistes pour résorber cette fracture?

X.B.: Il faudrait travailler sur les procédures qui se raidissent de plus en plus. Le regroupement familial reste l'une des seules portes d'entrée pour migrer. Ce n'est pas parce que des familles se séparent ici qu'elles ne peuvent pas poursuivre la procédure. D'autre part, les procédures sont tellement complexes qu'elles nécessitent presque de devoir inventer un parcours. **Les dossiers prennent énormément de temps aux travailleurs, au détriment l'accompagnement psychosocial des personnes en souffrance.** Cette temporalité, cette lenteur, fragilise aussi les familles en termes de santé mentale, elle les place dans des situations de vulnérabilité, notamment les femmes contraintes de rester avec leur conjoint même quand elles subissent des violences. La temporalité et les exigences propres aux procédures de regroupement familial constituent de fait la source principale des souffrances familiales, mais les politiques à l'œuvre dans ce domaine semblent aujourd'hui faire la sourde oreille en s'obstinant à réitérer des options éminemment contre-productives.

> n° 89 - Travailler avec les proches - 2016

Travailler avec les proches, c'est intervenir sur un terrain traversé par des affects, des émotions, des histoires singulières et familiales... Le professionnel, dans une approche plus systémique et moins attaché à la position haute qu'il a longtemps occupée, peut y jouer des rôles variés : interpeller les proches, les soutenir dans leur rôle d'aidants, servir de tiers dans les liens...

Éditorial

« Travailler » avec les proches, l'entourage, la famille des personnes en difficultés ou présentant des besoins d'aide spécifique (personnes âgées, handicapées, atteintes de troubles psychiques, délinquantes, ...) est aujourd'hui considéré comme une nécessité dans divers secteurs de l'intervention psycho-médico-sociale.

Dans la lignée de thèmes auxquels des numéros de l'Observatoire ont été récemment consacrés (Intervenir dans le « chez soi », L'autonomie en tension, Vieillir actif, ...), cette tendance est marquée par les ambivalences que connaît le travail social. D'un côté, elle est favorisée par un désengagement progressif de l'Etat, qui reporte sur les épaules des familles, la responsabilité d'aides et de soins qu'il assurait jusqu'il y a peu. D'un autre côté, elle s'inscrit dans une nouvelle façon de concevoir l'intervention des professionnels : plus systémique, plus ouverte, moins attachée à la position haute qu'elle a longtemps occupée, elle cherche, sonde, s'appuie désormais sur les réseaux, formels et informels.

Dans la pratique, ce travail avec les proches peut, comme nous le verrons, emprunter des voies diverses. Il peut les convoquer, les interpeller, les impliquer, leur rappeler les liens. Il peut les soulager, les soutenir, répondre à leurs questions et leurs difficultés, et les aider à aider. Mais il peut aussi faire tiers, canaliser des relations conflictuelles ou embrouillées, mettre des limites, aider chacun à retrouver sa place. Il peut encore jouer un rôle de vigilance, de sentinelle.

Cette intervention des professionnels est d'autant plus nécessaire, mais aussi complexe, que les solidarités primaires ont la particularité de s'ancrer dans des relations faites d'affects, d'émotions, d'histoires singulières et familiales dont on ne connaît parfois que la partie émergée. Elle est aussi, d'un point de vue plus contextuel, commandée ou conditionnée par des changements sociétaux qui ont bouleversé la famille et amené une déstabilisation des liens.

DOSSIER :

- La place des familles dans l'intervention psycho-médico-sociale. Repères pour une réelle reconnaissance de leur rôle et de leur contribution - Marie-Hélène MORIN
- Quelques balises pour mieux comprendre les solidarités familiales - Isabelle VAN PEVENAGE
- Aidants proches et professionnels, l'indispensable collaboration - Caroline DUCENNE et Nicole RUCQUOY
- L'aide familiale au coeur de l'intimité des familles - Marisole WALTHÉRY (interview)
- La garde à domicile, un soutien précieux pour les personnes atteintes de démence et leurs proches - Leslie PINTELON (interview)
- L'impact des troubles psychiques sur les proches. Comment les soutenir et en faire des alliés ? - Catherine JADIN avec la participation de Jean-Philippe LEJEUNE
- Place et rôle des proches de personnes handicapées dans l'intervention psycho-sociale. Constats et pistes d'action - Jocelyne BURNOTTE
- Placement d'un enfant en accueil familial : comment accompagner et faire tiers auprès des familles - Catherine VANBELLE
- La Concertation Restauratrice en groupe sous l'angle particulier de l'implication de l'entourage des jeunes concernés - Joanne CESCOTTO
- Les relations familiales à l'épreuve de la prison. Solidarités et coûts sociaux de l'incarcération - Gwenola RICORDEAU
- Soutenir les proches d'une personne incarcérée. L'accompagnement d'un service d'Aide aux justiciables - Serge GARCET (interview)

- Prendre appui sur les proches. Une pratique singulière d'intervention en réseau dans les logements sociaux - Mahe AJA et Sandrine ROCHER
- Les adolescents à l'épreuve du regroupement familial. L'expérience d'un service de l'aide à la jeunesse à Bruxelles - Xavier BRIKÉ
- La « Clinique de la Concertation » : Sunday, un prénom au coeur du « Sociogénogramme » - Catherine KAPLAN

Auteur(s) :

Xavier BRIKÉ, Olivier GATTI , Sébastien GODART

Respectivement Anthropologue (LAAP-UCL), Psychologue et Directeur du CEMO, Chargé de projet KAP – CEMO

Résumé :

Le Centre d'Education en Milieu Ouvert (CEMO) est une association qui propose une aide « généraliste » aux jeunes et aux familles en difficulté. Une équipe de travailleurs sociaux y offrent une écoute bienveillante, un soutien dans les démarches administratives mais aussi dans l'élaboration de ressources ajustées. Parmi l'ensemble des personnes suivies, il y a celles qui sont confrontées à d'importants conflits familiaux alors qu'elles sont dans un processus de regroupement familial destiné à leur permettre de se retrouver après avoir connu l'exil et une séparation forcée. Interpellé par la réalité complexe de ces familles, le CEMO a sollicité une enquête de terrain pour tenter de mieux comprendre ce qui crée et attise ces conflits, pointer les dysfonctionnements du système et voir comment les pratiques d'intervention sociale pouvaient être mieux ajustées.

Perspectives et conclusions

Une page se tourne. Une année s'est écoulée. Mais l'aventure continue...

Alors de quoi sera faite l'année 2017 ?

L'ensemble de l'équipe du CEMO va bien entendu continuer à s'investir dans l'organisation de ses missions de base. C'est important de le rappeler et primordial d'y accorder le temps et l'énergie nécessaire bien que les nouvelles opportunités peuvent aussi être de belles occasions pour apporter d'autres « réponses » aux difficultés des jeunes et des familles. L'aide individuelle reste une priorité et nous devons être vigilants à nous montrer adéquat dans l'accompagnement des jeunes et des familles qui nous sollicitent. Ce n'est pas toujours évident tant le nombre de demandes est sans cesse croissant et nous devons régulièrement trouver l'équilibre entre un accompagnement où nous pourrions nous investir dans la durée et dans l'intensité alors que pour d'autres, nous devons rapidement passer le relais pour garder de la disponibilité face aux nouvelles demandes.

Cette dure réalité nous confronte au choix impossible entre aider plus de personnes mais de façon moins intense et moins longue et celui d'une aide s'inscrivant dans la durée, dans le lien et dans une réelle relation de confiance. Ce « choix » dans l'orientation que prendra notre travail d'accompagnement se fait au cas par cas, en fonction de la situation et des ressources possibles ; les nôtres, mais aussi celles du jeunes et du réseau qui l'entoure.

Les aides individuelles, tant au travers de nos accompagnements que via la gestion des aides sociales adressées au Service jeunesse du CPAS de Saint-Gilles seront sans conteste une part importante de notre travail quotidien. Ces demandes en régulière augmentation nous pousseront à poursuivre notre questionnement sur nos modalités de prise en charge et les moyens nécessaires pour y faire face de façon la plus adéquate possible.

En 2017, nous poursuivrons certains de nos projets ou actions de « grande envergure » comme le KAP. Ce projet reste une réponse à la fois singulière et innovante face à la difficulté de nombreux jeunes de pouvoir être accompagnés et soutenus dans leur « autonomisation », voire de sortir certains jeunes d'une spirale les maintenant dans la marginalisation. Nous espérons pouvoir poursuivre le développement du projet et élargir encore un peu l'offre d'accompagnement via le KAP mais cette possibilité est évidemment sous-jacente à l'augmentation des moyens particuliers que nous obtiendrons pour ce projet. Il nous apparaît clairement que les jeunes ciblés par le KAP ont un réel besoin de ce type de structure qui fait terriblement défaut dans l'espace d'intersection entre l'aide à la jeunesse et l'aide aux jeunes adultes en difficulté. Nous poursuivrons également notre réflexion et nos actions pour la pérennisation de ce projet.

En 2016, nous poursuivrons notre projet AMORce au sein de différentes écoles saint-gilloises avec une demande toujours croissante. Nous devons faire des choix car nous ne pouvons pas répondre à toutes les attentes. Cependant, nous allons accorder une attention particulière à ce projet car il est, d'une part, un pont important entre le secteur scolaire local et notre service en terme de collaboration et d'autre part, il est une voie privilégiée et importante pour rencontrer un nombre important de jeunes dans une dynamique préventive. Le Projet AMORce nous offre également une visibilité importante auprès des jeunes et des acteurs scolaires en plus d'enrichir nos constats de façon globale.

Notre projet CEMObile se poursuivra également au travers de nombreuses actions. Ce projet connaît une activité importante durant les vacances scolaires, lors d'actions menées par d'autres partenaires auxquels nous nous associons sur l'espace public mais depuis notre « redéploiement » dans des actions plus structurelles et permanentes sur l'espace public, l'investissement est permanent. C'est notamment via l'appel à projet HLM (pour « Hors les murs ») lancé par le Ministre de l'aide à la jeunesse Rachid Madrane et auquel nous avons répondu que nous avons obtenu des moyens supplémentaires pour renforcer nos actions sur l'espace public. Combiné à nos actions dans le cadre du contrat de quartier, ce travail « extra muros » devient un pan important dans la rencontre avec les jeunes.

Les ateliers parents restent également un projet que nous allons poursuivre mais de façon très adaptative. Nous allons nous tourner vers certains partenaires qui ont manifesté le souhait de collaborer avec nous dans ce projet afin de développer les ateliers avec des groupes de parents qui fréquentent ces différentes associations ou écoles saint-gilloises.

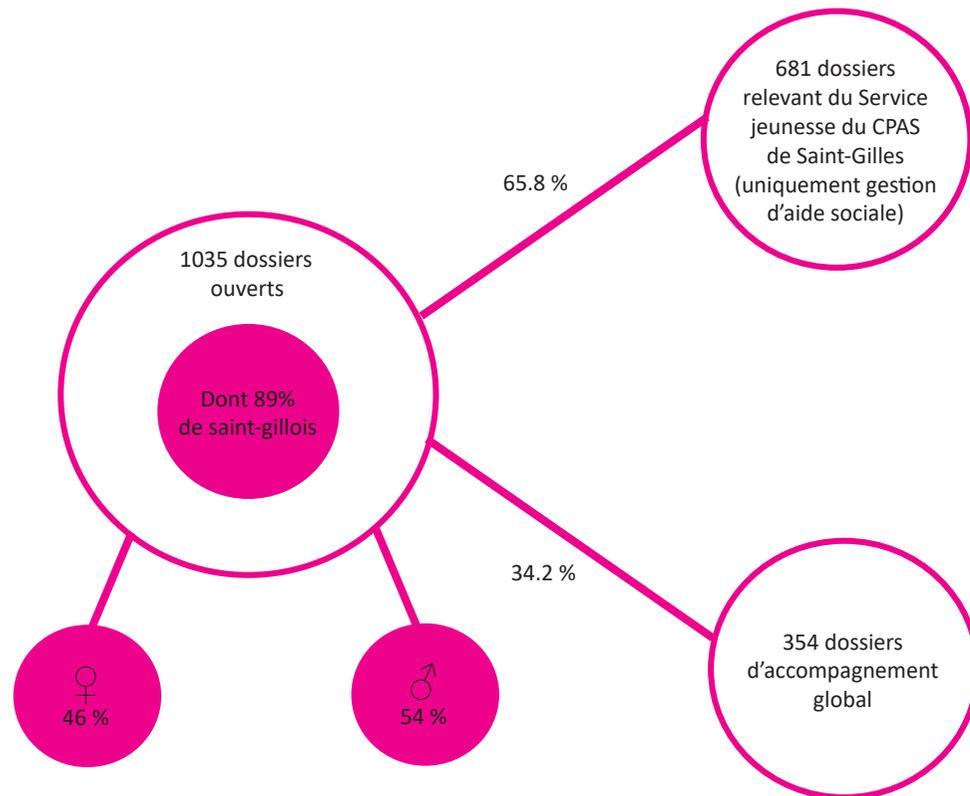
Le GAPPI (Groupe d'Action et de Prévention de la Précarité Infantile) qui associe également de nombreux acteurs et services saint-gillois et qui bénéficie d'un subside spécifique alloué au CPAS de Saint-Gilles sera toujours au programme en 2017.

En 2017, ce sera également l'année où nous actualiserons notre diagnostic social et nous envisagerons de cibler quelques thématiques spécifiques issues de nos constats afin d'approfondir notre analyse, notre compréhension mais aussi nos réponses face à celles-ci.

Enfin, plus largement, c'est tout le secteur de l'aide à la jeunesse qui sera restructuré suite à un nouveau décret mais aussi à une nouvelle architecture, de nouveaux types de services, de nouvelles façons de travailler... Bref, les défis ne manqueront pas !

Olivier Gatti
Directeur du CEMO asbl et
responsable du Service jeunesse du CPAS de Saint-Gilles

2016 : Le CEMO en quelques chiffres



Moyenne de 331 dossiers gérés mensuellement.

86.6 % des jeunes aidés vivent en famille.

46 % de ces jeunes vivent dans une famille monoparentale « mère » et 33.2 % avec le couple parental.

Pour 26.1 % il s'agit d'une fratrie de 3 enfants, 24.8 % de 2 enfants et 23.3 % ont plus de 3 enfants.

42.5 % ont la nationalité belge.

19.5 % ont connu un regroupement familial.

Nous avons accompagné 11 MENA.

Parmi les 246 jeunes de + de 16 ans, nous en avons accompagné 38 dans leur autonomie, dont 16 via notre projet KAP.

Les principales demandes, hors aides sociales adressées au Service jeunesse du CPAS, concernent la scolarité, le logement et la famille.



Glossaire

AIS : Agence Immobilière Sociale

AMO : Service d'aide en milieu ouvert

CAAJ : Conseil d'arrondissement de l'aide à la jeunesse

CAP : Comité d'accompagnement pédagogique

CAS : Centre d'Accueil Spécialisé

CAU: Centre d'Accueil d'Urgence

CCAJ : Conseil communautaire de l'aide à la jeunesse

CEMO : Centre d'Education en Milieu Ouvert

COE : Centre d'orientation éducative

COO : Centre d'observation et d'orientation

CPAS : Centre Public d'Action Sociale

CSAJ : Comité Spécial de l'Aide à la Jeunesse (du CPAS de Saint-Gilles)

DGAJ : direction générale de l'aide à la Jeunesse

DGDE : Délégué général aux droits de l'enfant

DGE : Direction générale de l'Enseignement

ETP : équivalent temps plein

FWB : Fédération Wallonie-Bruxelles

INCC : Institut National de criminalistique et de Criminologie

IPPJ : Institution publique de protection de la jeunesse

KAP : kot autonome provisoire

LPT : Logement pour Tous (AIS)

MENA : Mineurs étrangers non accompagnés

MFQI : mineur poursuivi pour un fait qualifié infraction

MIIF : Mission d'Intervention Intensive en Famille

MDD : mineur en difficulté ou en danger

MD : mineur en danger

PPP : Projet pédagogique particulier

SAAE : Service d'accueil et d'aide éducative

SAIE : Service d'aide et d'intervention éducative

SAJ : Service de l'aide à la jeunesse

SPEP : Service de prestations éducatives ou philanthropiques

SPF : Service de Placement Familial

SPF justice : Service public fédéral de la Justice

SPJ : Service de Protection Judiciaire

TJ : Tribunal de la jeunesse

Avec le soutien de

Actiris

l'Aide à la Jeunesse

le Conseil d'arrondissement de l'aide à la jeunesse de
Bruxelles

le CPAS de Saint-Gilles

la Fédération Wallonie-Bruxelles

la Fondation Roi Baudouin

la Loterie Nationale

Solidarité Logement asbl

